

**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES**  
**ET DES SCIENCES DE GESTION**



**DEPARTEMENT DE SCIENCE DE GESTION**

**MASTER En Sciences de Gestion**

**Option : MANAGEMENT BANCAIRE**



**Thème :**

**Financement bancaire des entreprises par le  
Crédit d'investissement.**

**Elaboré par :**

**M<sup>r</sup> BOUARABA Smail**

**M<sup>r</sup> DEHMAS Yazid**

**Devant le Jury composé de:**

**Examineur/ Président: M<sup>me</sup> REMIDI Djoumana**

**Encadreur: M<sup>me</sup> BELADEL Amina**

**Examineur: M<sup>me</sup> AKSIL Kayssa**

**Dirigé par:**

**M<sup>me</sup> BELADEL Amina**

**Année universitaire : 2020/2021**

## **Remerciements**

Nos remerciements les plus chaleureux et notre gratitude la plus sincère pour notre promotrice Mme BELADEL de nous avoir encadré, Nous tenons également, à lui exprimer notre profonde reconnaissance pour sa disponibilité, le temps précieux qu'elle nous a accordé ainsi, que ses encouragements.

Nous remercions également les membres du jury pour l'honneur qu'ils nous ont fait en acceptant de juger notre travail.

Nous sommes très reconnaissant à l'ensemble du personnel de la banque d'accueil "BNA DRE de Tizi Ouzou", particulièrement à Mme BOUALLECHE qui nous a encadrée tout au long du stage pratique. Nos sincères sentiments vont à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce projet, en particulier à nos chères familles, et à nos amis.

## Dédicaces

Je dédie ce modeste travail ;

A mes parents, pour leur aide et leur soutien tout au long de mon cursus,  
que je ne remercierai jamais assez,

A mes très chers frères

A ma chère sœur FADHILA,

A tous mes cousins et cousines,

A tous mes amis et mon binôme.

A tous mes enseignants et particulièrement mon encadreur qui m'a  
beaucoup encouragé ;

Ainsi que toutes les personnes qui m'ont aidé, à vous tous je dédie ce  
travail.

BOUARABA Smail

## Dédicaces

Je dédie ce modeste travail ;

A la mémoire de mon défunt père, paix à son âme, qui me soutenait tout au long de mes études, que je ne remercierai jamais assez.

A ma famille.

A mon binôme.

A tous mes enseignants et particulièrement mon encadreur qui m'a beaucoup encouragé ;

Ainsi que toutes les personnes qui m'ont aidé, à vous tous je dédie ce travail.

DEHMAS YAZID

# Sommaire

---

## Sommaire

Introduction général .....	01
Chapitre 1 : Relation banque entreprise.....	05
Section 1 : La banque.....	05
Section 2 : Les PME, PMI Algériennes.....	18
Section 3 : Analyse de la relation banque entreprise .....	26
Conclusion .....	29
Chapitre II : Le crédit d'investissement et la gestion des risques .....	30
Section 1 : Le crédit d'investissement destiné aux PME/PMI .....	31
Section 2 : La gestion des risques liées aux crédits d'investissements.....	42
Section 3 : Méthodologie d'analyse d'un crédit d'investissement.....	48
Conclusion .....	61
Chapitre 3 : Etude de cas pratique : BNA Tizi Ouzou.....	62
Section 1 : Présentation de la BNA .....	63
Section 2 : Etude d'un dossier de demande du crédit D'Investissement .....	71
Section 3 : La BNA durant la crise du COVID-19.....	97
Conclusion .....	101
Conclusion générale .....	102

# **Introduction General**

# Introduction général

---

La banque assure un rôle prépondérant dans l'économie d'un pays, sa matière première est incontestablement les capitaux, ou tout simplement l'argent, elle collecte des fonds des agents économiques disposant d'un excédent, pour financer les besoins de l'économie. Le besoin de financement est exprimé généralement par les entreprises qui représentent le noyau de l'activité économique.

L'entreprise dans son cycle de vie a besoin de capitaux afin d'acquérir de nouveaux moyens de production pour assurer, aussi bien sa création que sa pérennité, les capitaux requis pour ces acquisitions sont si importants que, le plus souvent, les apports des actionnaires (l'autofinancement) de l'entreprise sont insuffisants pour y faire face, ainsi, l'entreprise a besoin de recourir à l'emprunt bancaire pour réaliser son projet. Par ailleurs, après certaines années d'activités, compte tenu de l'usure de ses outils de production, l'entreprise aura également besoin de capitaux stables pour renouveler ses moyens de production.

En outre, face à la rapidité et à la fréquence avec laquelle apparaissent les nouvelles technologies, l'entreprise doit, aussi se procurer des capitaux de longue durée pour se moderniser étant donné que l'utilisation des techniques de pointes est un impératif absolu dans les économies pour la survie de l'entreprise tant sur le plan industriel que commercial. Ainsi, s'explique la nature de la relation à long terme, qui existe entre l'entreprise et la banque.

Celle-ci consiste en le financement des investissements de l'entreprise qu'elle remboursera, généralement, par les bénéfices annuels que générera son activité.

Toutefois, si l'activité de crédit est vitale pour le fonctionnement de l'économie, voire pour la survie des entreprises, elle présente également des risques de non remboursement pour la banque. Pour se prémunir de ces risques, la banque doit mettre en œuvre des techniques fines et prendre des mesures de sauvegarde afin d'assurer le remboursement des crédits.

Pour ce faire, elle doit précéder au diagnostic financier du projet de l'entreprise, c'est ce qui lui permettra de s'assurer et de bien connaître la situation financière de l'entreprise.

Dans notre travail, nous allons illustrer un cas pratique de demande de crédit d'investissement, auprès de la Banque National d'Algérie, et nous allons aborder l'ensemble des mesures urgente prise par la banque pour faire face aux répercussions néfaste de la crise économique suite a la pandémie du Covid-19, afin de garantir une continuité de l'activité bancaire et celle des PME/PMI affectées par la crise. et ce en conformité avec les décisions des pouvoirs publics.

## **I-Intérêt et choix du thème**

La banque et l'entreprise jouant un rôle essentiel dans toute économie, c'est naturellement que nous avons opté pour un thème qui va aborde la relation entre les deux entités.

Le choix du thème est motivé principalement par deux raisons :

-Le premier intérêt, est du fait qu'il permet d'offrir une illustration d'un sujet d'actualité celui de la situation des PME/PMI affectés par la crise du COVID-19.

-Le second intérêt émane d'ordre personnel. En effet étant donné que nous sommes déjà salariés dans des entreprises économiques, il est primordial que ce sujet s'inscrit pleinement dans l'objet central de notre formation, à savoir, l'étude, l'analyse et la compréhension des phénomènes bancaires dans les contextes de crise mondiale majeure.

## II- L'objectif du travail

L'objectif du présent mémoire est d'esquisser un panorama général sur ce mode de financement : crédit d'investissement, où son choix n'est pas une simple décision mais il s'agit d'un choix d'une stratégie de financement des projets d'entreprise.

Ainsi, ce travail permet de donner une vision globale sur le crédit d'investissement destinée aux différents lecteurs susceptibles d'aborder ce thème, quel que soit leur statut de l'étudiant au professionnel cherchant à approfondir leurs connaissances dans le domaine.

## III- Problématique

Dans un marché financier Algérien peu développé, l'obtention des sources de financement par les entreprises est difficile, les lourdeurs administratives et l'absence de l'esprit entrepreneurial chez la plupart des dirigeants des PME/PMI ont créé un contexte financier et économique fragile face à des crises économiques majeures. De cette problématique découlent des sous-questions que nous allons aborder au cours de notre travail :

1. Comment la banque peut-elle répondre aux besoins et aux demandes formulées par les PME/PMI en termes de crédit d'investissement ?
2. Comment la banque apprécie les risques sur les crédits d'investissements ?
3. Comment les banques accordent-elles des crédits d'investissement et contribuent-elles à la relance des PME/PMI affectées par la crise sanitaire du COVID-19 ?

Pour répondre à la problématique posée, nous avons opté pour une démarche méthodologique, à la fois descriptive dont l'objectif est de décrire tous les aspects théoriques et analytiques qui consistent à analyser de nombreuses données recueillies au sein de la BNA Agence 583 Tizi-Ouzou.

## IV-Hypothèses

Ces questions nous ont amené à construire des hypothèses suivantes :

- 1-L'absence d'une politique entrepreneuriale en Algérie a considérablement ralenti la demande en crédit d'investissement.
- 2-Le manque de marketing de ce mode de financement est particulièrement la méfiance des entrepreneurs nationaux vis-à-vis de cette formule de financement ont retardé son essor pendant des années.
- 3-Face à l'ampleur de la crise sanitaire du Covid-19, les banques Algériennes ont régit en ralentissant leurs activités d'épargne et d'investissement, tout en appliquant les instructions des pouvoirs publics.

## V-Méthodologie de la recherche

La démarche du travail suivi dans ce mémoire est dans un premier temps la collecte d'information relative aux aspects théoriques du financement bancaire par la consultation d'ouvrages, de revues, de mémoires et de thèses ...etc.

Dans un deuxième temps, nous avons effectué une enquête sur le terrain en effet nous nous sommes adressés à la Banque National D'Algérie de Tizi-Ouzou afin de compléter notre études théorique et pouvoir cerner notre échantillon d'entreprises qui ont exprimé le besoins en financement bancaire notamment le financement des investissements,

Enfin nous avons procéder à l'analyse des données recueillies et à l'interprétation des résultats qui constitue la dernière étape de notre recherche, ou nous avons adapté notre travail au contexte actuel de crise économique sanitaire liés au Covid-19.

## VI- Structure du Travail

Dans le cadre de notre recherche nous avons scindé notre travail en Trois chapitres principaux à savoir :

Dans le premier chapitre dont le titre « Relation banque, entreprise » représenter par trois sections qui sont la banque, en suite les PME/PMI Algérienne et enfin l'analyse de la relation banque entreprise. Dans le deuxième chapitre intitulé « le crédit d'investissement et la gestion de risque » subdivisé en trois sections nous allons aborder en premier lieu les différents crédits d'investissements destinés aux entreprise ensuite la gestion des risques de crédit liés a ce type de financement ainsi que méthodologie d'analyse d'un crédit d'investissement.

Et enfin, le troisième chapitre est consacré à l'étude d'un cas pratique auprès de la B N A réseau d'exploitation Tizi-Ouzou, après la présentation de cet établissement bancaire public, nous avons illustré et étudier une demande de crédit d'investissement auprès de la BNA, et afin de contextualiser notre travail nous avons aborder la crise sanitaire du Covid-19 et la réaction et les actions prise par la BNA durant la crise. La vie économique de tous les jours est dominée par deux acteurs principaux qui sont incontournable, il s'agit d'un coté la banque et de l'autre coté l'entreprise.

## Chapitre I : relation banque entreprise

---

La vie économique de tous les jours est dominée par deux acteurs principaux qui sont incontournables, il s'agit d'un côté la banque et de l'autre côté l'entreprise.

Cette dernière est définie comme étant : une structure économique et sociale qui regroupe les moyens humains, matériels, immatériels, services et financiers, qui sont combinés de manière organisée pour fournir des biens ou des services à des clients dans un environnement concurrentiel ( le marché) ou non concurrentiel ( le monopole) avec un objectif de rentabilité. Une entreprise est généralement une structure légale, une société anonyme, par action, à responsabilité limitée, coopérative, etc.

A partir de cette définition, la banque elle-même est une entreprise. Toutefois, elle n'est pas une entreprise comme les autres compte tenu du particularisme de son activité. En effet, la banque est définie comme étant : une entreprise qui fait le commerce de l'argent, elle reçoit des capitaux placés sur des comptes (d'épargne ou non), échange de la monnaie, prête de l'argent à des taux et moyennant, des commissions variables, exécute pour le compte de tiers toutes opérations de ce genre et se charge de tous services financiers. Entre ces deux acteurs majeurs de la vie économique, la relation est basée sur une dépendance réciproque.

Dans ce premier chapitre, notre étude sera organisée en trois sections : en premier lieu la banque que nous allons présenter cette entreprise qui est un établissement financier régi par des lois et procédures , ensuite nous allons introduire le partenaire de la banque celui qui exprime des besoins de financement celui-ci n'est autre que l'entreprise , qui est un maillon essentiel dans tout pays pour la création de richesse , à la fin nous allons analyser la relation qui lie ses deux partenaires Banque-Entreprise et les enjeux de développements de ce partenariat gagnant-gagnant.

## Section 1 : La Banque

Dans le domaine financier, le secteur bancaire agit comme l'épine dorsale de l'entreprise moderne. Le développement économique d'un pays dépend principalement de son système bancaire, en effet les banques sont essentielles à notre économie.

Afin de cerner et comprendre l'optique du crédit bancaire, il est essentiel de présenter tout d'abord cet acteur majeur du système financier qui n'est autre que la Banque qui reste un établissement méconnu du grand public.

### 1. Généralité sur les banques

#### 1.1. Définition de la banque

##### 1.1.1. Définition économique

Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leurs propres comptes en opérations ou en opérations financières.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.

En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier) notamment c'est le phénomène de désintermédiation<sup>1</sup>

##### 1.1.2. Définition juridique

Aux termes des articles 66,67,68 et 69 de l'ordonnance N°03-11 du 26 Août 2003, publiée dans le journal officiel N°52 du 27 Août 2003, complétant et modifiant la loi N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, sont considérées comme banque toute personne morale qui a pour profession habituelle les opérations de banque qui sont :

- la collecte des fonds du public ;
- l'octroi des crédits ;
- la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci.

#### 1.2. Rôle de la banque

Les banques sont des entreprises de services, produisant et vendant des produits financiers variés.

Leur succès dépend naturellement de leurs capacités à identifier les attentes de leurs clientèles et à y répondre de façon efficiente à un prix compétitif.

---

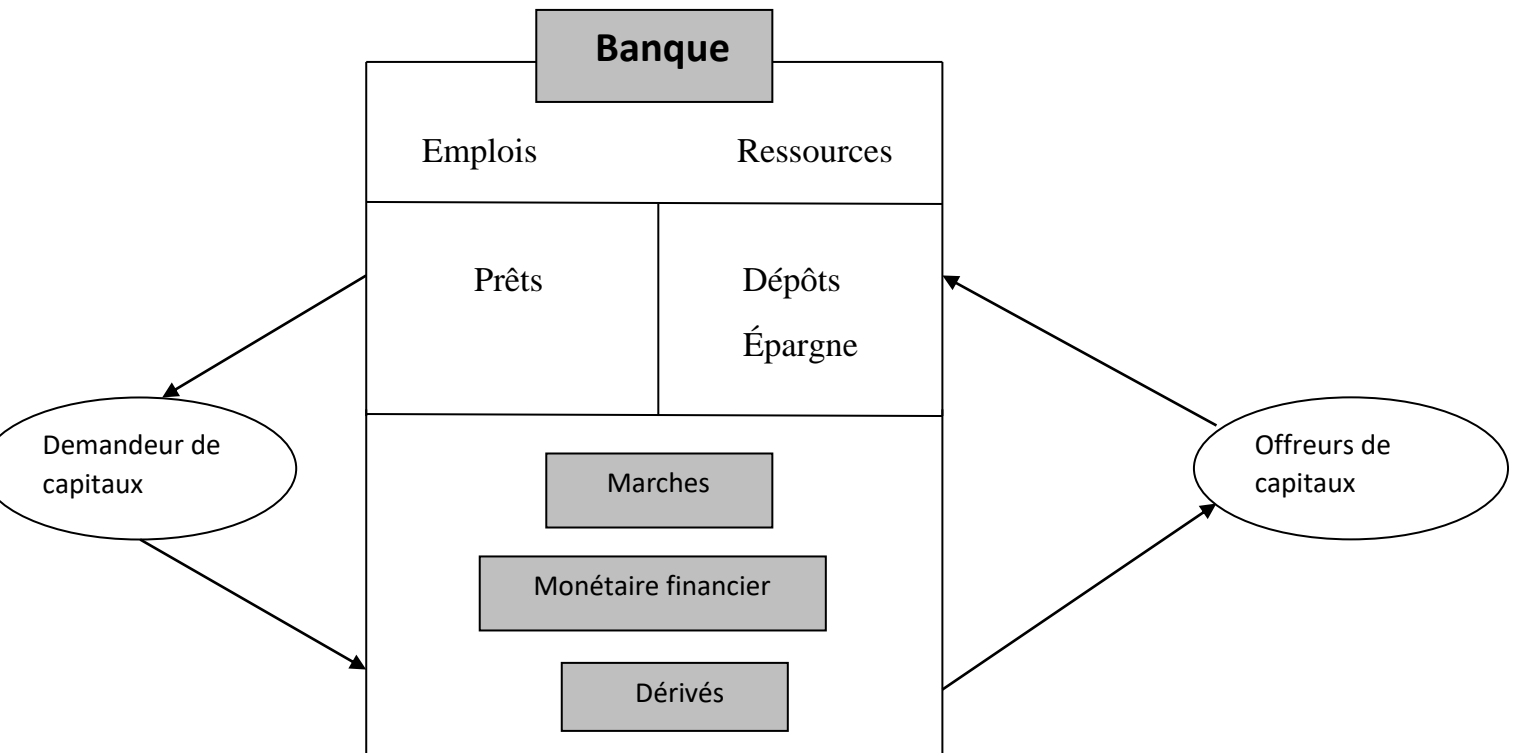
<sup>1</sup> Philippe Garsuault, « La banque : fonctionnement et stratégie », Edition ECONOMICA, Paris 1997, page 20

# Chapitre I : relation banque entreprise

## 1.2.1. Rôle économique de la banque

Le rôle économique de la banque est de mettre en rapport offreurs et demandeurs de capitaux et ce rapport est représenté par le schéma suivant :

Schéma1 : Le circuit de fonctionnement de la banque



Source : P Garsuault, « la banque : fonctionnement et stratégie », ed : economica pais, 1997, page 35.

Le schéma précédent nous permet de dégager deux aspects distincts :

### -L'intermédiation

- Les offreurs de capitaux confient leur dépôts et épargne ;
- Les demandeurs de capitaux sollicitent des financements.

### -Marchés directs (désintermédiation)

- Les offreurs de capitaux investissent directement sur les marchés ;
- Les demandeurs de capitaux se financent auprès des marchés.

## 1.3. Fonctions de la banque

Les fonctions de la banque, dans toutes leurs formes sont relativement les mêmes et se présentent comme suit :

- La collecte des ressources ;
- La distribution du crédit ;

- Les opérations financières ;
- Les opérations de trésorerie.

### 1.3.1. La collecte de ressources

Les ressources les plus essentiels sont les dépôts, comme les dépôts à vue qui ne sont pas rémunérés. Ils constituent une ressource gratuite pour la banque, en effet, ce n'est pas tout à fait gratuit par ce que la gestion de ces comptes coûte à la banque. Pour recueillir plus de dépôt, il faut multiplier les guichets et le personnel, et la banque peut espérer accroître la part de marché, mais cela comporte aussi des coûts.

Pour alléger la charge des guichets, les banques poursuivent une automatisation de plus en plus poussés, les opérations de retrait automatique notamment. Cette recherche de ressources gratuites est à l'origine d'une concurrence très vive entre les banques.

Pour limiter la fuite de dépôts vers d'autres réseaux de collecte d'épargne (trésor, caisse d'épargne...)

Les banques ont multiplié les instruments de placement offerts : (livrets, épargne logement).

Les banques ont émis des obligations pour collecter des ressources et ceci les a conduits à être très présentes sur le marché obligataire.

### 1.3.2. La distribution des crédits

Loi N° 88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi N° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit publié au journal officiel N°2, définit le crédit comme « tout acte par lequel un établissement habilité à ces effets met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique au contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature ».

Elle accorde des crédits après avoir analysé la rentabilité de l'opération et son risque. La banque a d'avantage à s'occuper pour avoir la part de marché la plus large. Mais elle ne peut s'engager dans des opérations déficitaires ou trop risquées.

### 1.3.3. Les opérations financières

La banque intervient souvent pour conclure des opérations financières ; soit pour le compte de ses clients moyennant une rémunération qui est matérialisée par des commissions sur l'opération elle-même ;

-Soit pour son propre compte.

En général il est recensé les opérations financières suivantes :

- L'émission d'obligations et leurs négociations ;
- Les opérations de changes entre les différentes devises ;
- Les opérations de placements ;

-La gestion et le suivi d'un portefeuille de la valeur pour le compte de sa clientèle et/ou pour son propre compte.

### 1.3.4. Les opérations de trésorerie

L'activité de la banque est basée sur la monnaie dont les mouvements sont de différents sens. C'est pour ces raisons que la notion de trésorerie est fondamentale dans son activité et sa gestion.

Ainsi, elle se trouve sollicitée par ses clients pour le recouvrement de valeur au niveau national et international.

Matérialiser par des recettes, lorsqu'il s'agit d'opérations portant sur des valeurs négociables au niveau de la même banque ou de compensation de recette, lorsqu'il s'agit d'opérations portant sur les valeurs négociables entre différentes banque nationale et internationale.

Afin de prendre les opérations de trésorerie au sens large, il faut inclure les opérations effectuées par la banque au niveau des marchés monétaires en tant qu'offreurs ou demandeurs de fonds.<sup>2</sup>

### 1.4. La clientèle de la banque

Parmi les clients de la banque on peut distinguer :

-Les particuliers : ce sont les individus, hommes ou femmes, disposant de revenus qu'ils emploient en consommation et en épargne.

-Les entreprises : ce sont des individus (personnes physique) ou des groupements d'individus (personnes morales) considérées dans l'exercice de leur activité, celle-ci consistant, soit à acheter des produits pour les revendre dans le même état, le cas des commerçants détaillant, soit à les revendre après transformation (artisanats et industriels) soit à vendre certains services (compagnie d'assurance, agence de voyage, etc ...).

### 1.5. Les services proposés par la banque

Pour attirer et maintenir ses clients, la banque leur propose un certain nombre de services qui répondent à leurs besoins.

En effet, c'est par ce que la banque apporte une solution à certains de leurs problèmes que des personnes (particuliers ou entreprises) deviennent clients de la banque.

Les personnes cherchent d'abord la sécurité pour l'argent qu'elles possèdent (suppression des risques de pertes ou de vol) et un moyen commode et sûr pour régler leurs dépenses et encaisser leurs recettes, sans avoir à transporter des fonds.

Pour répondre à ce double besoins de sécurité et de commodité la banque propose un service : le service de caisse.

En outre certaines d'entre elles cherchent à placer les sommes qu'elles ont épargnées afin d'en tirer un revenu. Elles peuvent choisir parmi les diverses formule de placement que la banque met à leur disposition.

---

<sup>2</sup> Farouk BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition KASBAH, Alger 2000, page17.

D'autre, au contraire, ont besoins de capitaux pour réaliser leurs projets : à ces personnes, la banque peut procurer du crédit c'est-à-dire la possibilité de disposer immédiatement qu'elles devront rembourser dans un délai plus ou moins long.

## 2. Le système bancaire Algérien

Il est important de rappeler l'évolution du système bancaire algérien. Cela, pour avoir un aperçu sur le contexte dans le quel a évolué l'entreprise bancaire depuis l'indépendance à nos jour : « le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, suivant deux systèmes différents : un système bancaire d'une économie administrée et un système bancaire dans un contexte de transition vers l'économie de marché »<sup>3</sup>

### 2.1. Aperçu historique du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien a traversé plusieurs étapes qui correspondent aux grandes phases du développement économique et social du pays. La première phase correspond à l'étape d'avant les réformes économiques, quant à la seconde phase, elle correspond au système bancaire algérien après les réformes économiques.

#### 2.1.1. Le système bancaire algérien avant les réformes économiques

C'est une période qui s'étale de 1963 jusqu'à 1988, qui concerne la décolonisation du système bancaire et la récupération par l'État algérien de son droit de créer son propre institut d'émission de monnaie.

##### 2.1.1.1. Le système bancaire algérien de l'indépendance à 1970

Dès le lendemain de l'indépendance, en vue d'édifier un système bancaire national, des mesures ont été prises pour la récupération des attributs de la souveraineté monétaire, concrétisée par la création d'un institut d'émission et l'instauration de l'unité monétaire nationale.

En premier lieu, il y a eu la création de la Banque Centrale d'Algérie, en 1962 afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, il ya eu, ensuite, la mise en place de nouveaux intermédiaires financiers, la création de la caisse algérienne de développement (CAD) en mai 1963, et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) en août 1964.

Dans une seconde étape, à partir de 1966, l'édification du système bancaire national sera complétée par la transformation des banques privées étrangères en banque nationales, à savoir :

La Banque Nationale d'Algérie (BNA), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

---

<sup>3</sup> Benhalima AMMOUR, le système bancaire algérien, textes et réalités, Edition Dahlab Alger, 2001, page.4-24

### 2.1.1.2. Le système bancaire algérien de 1970 à 1987

À partir de 1970, les autorités politiques algériennes ont rencontré des contraintes qui les ont poussées à confier aux banques primaires la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques.

En 1978, le système bancaire algérien affecte le financement des investissements au Trésor Public. La charge du financement de l'économie supporté par les banques demeure faible, faisant ainsi du Trésor le véritable intermédiaire financier du pays.

À partir de 1982, le développement de l'activité économique a multiplié les besoins financiers, d'où la nécessité de la création de deux autres banques, à savoir :

- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (**BADR**), a été créée en 1982 à partir des structures de la BNA, chargée du financement de l'agriculture ;
- La Banque de Développement Local (BDL), a été chargée du financement des unités économiques locales.

### 2.1.2. Le système bancaire algérien après les réformes économiques

À partir de 1988, des réformes dans l'organisation du secteur public économique sont introduites sans pour autant modifier le mode de financement de l'économie. L'économie algérienne va alors entrer dans une interminable phase de transition.

#### 2.1.2.1. La réforme du secteur public de 1988

À partir de 1988, une réforme de l'économie algérienne, axée principalement sur l'autonomie de l'entreprise publique, est engagée et plusieurs lois promulguées à cet effet, Elles concernent principalement :

- La création d'une nouvelle catégorie d'entreprises publiques qui est appelée à voir une plus grande autonomie de gestion ;
- La création de nouvelles institutions financières chargées de la gestion des actions des entreprises publiques économiques ;
- La mise en place d'un nouveau système de planification devant reposer sur une planification stratégique basée sur l'élaboration de plans à moyen terme au niveau national, des collectivités locales et des entreprises publiques.

#### 2.1.2.2. La loi relative à la monnaie et au crédit

La Loi relative à la Monnaie et au Crédit a été élaborée sur la base du principe de l'indépendance de la Banque Centrale par rapport au pouvoir exécutif et ce, pour réhabiliter le rôle de la Banque Centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie, du crédit et des charges.

Cette loi fixe également de nouvelles règles qui concernent la création des banques, l'organisation et la gestion de l'intermédiation financière bancaire. Elle prévoit un instrument de contrôle et de supervision du système bancaire.

Cette loi pose par ailleurs les principes devant permettre l'instauration de règles prudentielles de gestion applicable aux banques et aux établissements financiers.

### **2.1.2.3. Le système bancaire et l'ajustement structurel entre 1993-1998**

En 1993, l'économie algérienne connaît une grave crise des paiements extérieurs.

Ce qui plongera l'Algérie dans une situation d'extrême faiblesse.

L'Algérie va donc demander l'appui de la banque mondiale et du fonds monétaire international avec lequel elle passera des accords (1994 et 1995). Et avec la mise en œuvre des différents accords, l'Algérie va se tourner vers une économie de marché.

### **2.1.2.4. Le système bancaire algérien entre 1999 et 2001**

Le programme d'ajustement structurel a eu un effet dévastateur sur l'économie algérienne, l'Algérie se retrouve dans un état de dégradation avancé.

C'est pour cette raison qu'elle a été appelée à relever un certain nombre de défis pour s'engager durablement dans la croissance, lutter contre le chômage et améliorer les conditions de vie de la population.

### **2.1.3. Le système bancaire algérien à la veille de l'introduction des banques étrangères**

La réforme institutionnelle du système bancaire a été marquée par la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, qui a été conçue pour adapter le système financier à l'économie de marché.

L'Algérie s'est donc lancée dans de grandes réformes afin de mettre en place les mécanismes d'une économie de marché par un processus de décentralisation, avec la création de banques spécialisées et la progressive ouverture aux banques étrangères.

### **2.1.4. Implantation des banques étrangères en Algérie (loi 90-10 de 1990)**

À partir de 1990, le paysage bancaire national n'est plus le même, suite à l'implantation des banques étrangères. Ces dernières peuvent ouvrir des filiales et peuvent aussi créer des joint-ventures avec les banques locales (exemple : El Baraka).

De profondes mutations ont affectées le système financier, notamment à travers l'ouverture du secteur bancaire au privé étranger qui a abouti à la création de nouvelles institutions financières et bancaires. Le champ de l'activité bancaire s'élargit et la concurrence est devenue une réalité au quotidien.

L'objectif de la promulgation de la loi était de remédier aux défauts existants, de faire progresser les méthodes de travail du système bancaire et d'ouvrir le champ au capital privé étranger pour s'y impliquer sous forme de détention de la propriété entière du capital de la banque privée, ou sous la forme mixte de partenariat.

### **2.1.5. L'ordonnance 03- 11 du 26/08/03 relative à la monnaie et au crédit**

Notre pays a vécu dans le domaine financier : la crise des banques publiques et les faillites successives des banques privées nationales, qui ont révélés et mis à jour des dérèglements et des imperfections graves concernant les dispositifs de transparence des activités de certains établissements financiers.

De telles dérives exigent une révision de la législation relative aux aspects institutionnels, réglementaires et de procédures régissant le secteur financier, pour mieux les adapter aux réalités nationales et internationales et renforcer la sécurité financière du pays.

Plusieurs textes législatifs et/ou réglementaires sont édictés par les autorités algériennes en vue de donner une nouvelle impulsion au système bancaire.

Parmi ces textes on retrouve l'ordonnance 03-11 du 26/08/03 relative à la monnaie et au crédit publié dans le journal officiel N°52 du 27 Août 2003, qui a abrogé la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Les principes sur lesquels repose cette loi sont, à quelques nuances près, les mêmes qui ont servis à l'élaboration de l'ancienne loi, sauf que cette fois-ci, l'objectif est précis : --l'innovation et la modernisation du système bancaire algérien.

Ces principes peuvent être résumés comme suit :

- Mise en place des structures d'une intermédiation bancaire saine et concurrentielle;
- Élaboration des règlements visant la protection des épargnants;
- Construction d'un cadre juridique et économique favorable au partenariat, à la privatisation et à l'investissement direct étranger;
- Ouverture du secteur à la concurrence et à la coopération financière;
- Installation des banques, des établissements financiers et des succursales de banques étrangères en Algérie.

L'objectif des normes financières est de lever les obstacles au développement du secteur privé et de permettre à ce dernier d'accéder, sans discrimination, aux ressources du marché.

Depuis la promulgation du règlement de septembre 2006 qui a fixé les conditions de constitution de banques et d'établissement financiers et d'installation de succursales de banque et d'établissements financiers étrangers, le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) a accordé des autorisations conformément au nouveau cadre d'analyse et d'appréciation de toute demande

d'autorisation de constitution de banque. À cet égard et pour renforcer les conditions d'accès à la profession bancaire et élargir le cadre de contrôle, le dit conseil a pris en considération les capacités des banques étrangères à contribuer au développement harmonieux du système bancaire algérien.

Dans le même ordre d'idées, le CMC base également son appréciation, avant d'autoriser une banque, sur sa solidité financière, le groupe auquel elle appartient et le rating (notation) de la maison mère ainsi que sur la place qu'elle occupe dans son pays d'origine, sa région et dans le monde.

Par ailleurs, le règlement de 2006 a été complété par celui de décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

### **3. Le rôle des banques dans le paysage économique Algérien**

#### **3.1. Le rôle de la banque centrale Algérienne**

Dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du plan national du crédit défini à l'article 26 de la loi 29 août 1986, la Banque Centrale d'Algérie est chargée :

- De l'exercice du privilège de l'émission délégué par l'Etat ;
- De régler la circulation monétaire et de contrôler les moyens appropriés la distribution des crédits à l'économie ;
- De contribuer à l'étude, l'élaboration, l'exécution et le suivi du plan national de crédits ;
- La gestion et le placement des ressources de change ;
- D'apporter son concours au trésor ;
- D'effectuer à titre exclusif, toutes opérations extérieures sur l'or, et autorise l'importation et l'exportation des matières et métaux précieux non incorporés dans les produits industriels ;
- De réduire les conditions les plus favorables à la stabilité de la monnaie et au bon fonctionnement du système bancaire ; La Banque Centrale D'Algérie, est aussi chargée de la mise en œuvre et de la gestion des instruments de la politique monétaire, y compris la détermination des plafonds de réescompte ouverts aux établissements de crédits.
- En qualité d'agent financiers de l'Etat, la BCA peut effectuer pour le compte de celui-ci toutes opérations de caisse, de banque de crédits.

La BCA participe également à l'élaboration de la législation et de la réglementation des changes, comme elle peut être autorisée, par voie réglementaire à contracter des emprunts à l'étranger ou à consentir des prêts ou des crédits à des banques, ou des institutions financières internationales ou étrangères et ce dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vue de concrétiser les objectifs déterminés par le plan national de crédit. Elle consiste à assurer la liquidité des banques par des crédits à court terme liés essentiellement au financement de l'exploitation des entreprises publiques, et des crédits à moyen terme.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> BOUKHOUDMI Fedia, Contribution à l'étude de la réforme bancaire en Algérie », Mémoire de magister, en science juridiques et administration, Département de droit, Université de Oran, 2009-2010, page 52.

La BCA était le seul organe qui assurait la couverture des besoins de trésorerie de Trésor public, compte tenu du rôle dévolue à se dernière par la planification dans le financement des investissements à long terme des entreprises publique.

### 3.2 Le nouveau régime de la Banque Centrale d'Algérie

-La loi sur la monnaie et le crédit a doté la BCA d'un nouveau statut et d'une nouvelle structure. La BCA est un établissement national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

- Selon l'article 13 de la présente loi, la Banque Centrale d'Algérie n'est plus une entreprise publique économique. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la loi 88-01, portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économie.

Selon l'article 15 de la loi relative à la monnaie et au crédit, le siège de la BCA est à Alger et elle établit en Algérie des succursales ou des agences dans toutes les localités ou elle le juge utile.

-La Banque D'Algérie, dans sa mission, exerce le privilège d'émission de billets de banque et de pièces de monnaie ayant cours légal sur le territoire national Elle est la banque des banque, l'agent financière de l'Etat et gère les réserves de change. Elle est garante du bon fonctionnement du système bancaire et financier, veille au bon fonctionnement du système des paiements et assure le secrétaire général de la commission bancaire. Suivant l'article 35 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit, la BC a pour mission générale de veiller à la stabilité interne (prix) et externe (taux de change) de la monnaie.

De plus, l'ordonnance n° 03-11 maintient la libération du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et introduit de nouvelles prescription en matière de supervision des banque et des établissements financiers. De son coté, la BA mise en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

En outre, la BA gère et organise trois centrales (des risques, des impayés et des bilans) au niveau de sa direction générale du crédit et de règlementation bancaire (DGCRB), afin de maintenir une bonne et prudente conduite des politiques de crédits par les banques et établissement financiers relative à la monnaie et aux crédits

### 3.3. Les attributions de l'économie

Selon les dispositions de la loi 90-10 du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit et précisément l'article 55, la BCA a l'engagement de crée et de maintenir, dans le domaine de la monnaie du crédit et des changes, les conditions les plus favorable à un développement ordonné de l'économie national, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. A cette effet, elle est chargée de :

- Régler la circulation monétaire ;
- Diriger et contrôler par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit ;
- Veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger ;
- Rendre le marché des changes plus régulier ;

-La BCA, propre au gouvernement toute mesure, de nature à exerce une action favorable sur la balance des paiements, le mouvement des prix, la situation des financier publiques et d'une façon générale, le développement de l'économie.

### **3.3.1 Les attributions de l'Etat**

Outre la responsabilité économique que lui attribue la loi à la monnaie et au crédit, qui la place au service de l'état, la première contrariété que cette loi voulait traiter, était la dépendance de la BCA au Trésor Public.

En effet, les dispositions prises par la loi relative à la monnaie et au crédit et précisément dans son article 78, redéfinissent cette relation d'une manière plus sévère.

### **3.3.2 Les attributions des organismes bancaires et financiers**

D'autres attributions font de la BCA qu'elle se situe au sommet du système bancaire, en tant que banque des banques.

En effet, la loi 90-10 donne à la BCA des pouvoir exorbitant des banques commerciales en tant qu'autorité suprême du système bancaire pour assurer la sécurité et la santé de celui-ci, Selon l'article 129, c'est la banque centrale qui fixe les règles prudentielles du système bancaire. Dans un premier lieu, la BC détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter, notamment.

### **3.3.3. Les attributions du système bancaire**

Un bon système bancaire, est un système dont la quasi-totalité des ses banques sont solvables et susceptibles de le demeurer, car la solvabilité d'une banque détermine son patrimoine et en contrepartie, assure la protection de ses client. Aussi, pour éviter d'aboutir à des situations d'insolvabilité menaçant, et le secteur bancaire et l'Etat, la banque central fixe des normes dénommée règle prudentielles que la banque primaire obligatoirement respect.

### **3.3.4 La BCA organise et gère plusieurs services**

-Un service de centralisation des chèques impayés :

Cet organe centralise les informations de toutes personnes ayant occasionnés des incidents de paiement et qui sont frappés d'une interdiction d'émettre des chèques, interdiction bancaires ou judiciaire.

La liste confidentielle est diffusée par la Banque d'Algérie à toutes les banques pour la tenir informée.

-Un service de centralisation des risques :

Ce service permet a la BCA de recueillir de chaque banque et établissement financier le nom des bénéficiaire des crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations, ainsi que les qualités consentis pour chaque crédit, l'objectif de ce service est de permettre aux banques de connaitre l'endettement total par catégorie de crédit par clientèle.

Elle assure aux organismes bancaires et financiers, les services d'intérêt général par la centralisation et la rediffusion de certains renseignements intéressants le secteur bancaire.

-Un service de centralisation des bilans :

Dénommée, service centrale des bilans, son objectif est de regrouper les informations comptables des entreprises (bilan+ tableau)

-Un service de compensation :

la BCA assure aussi le service de la compensation, en organisant et supervisant les chambre de compensation et veillant au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement.

A cet effet chaque banque opérant en Algérie, doit entretenir avec elle un compte courant, car en cas de difficultés passagères de trésorerie, la BCA intervient par la technique du refinancement et leur fournit temporairement de la liquidité.

### 3.4. Le refinancement des banques par la banque centrale

Comme toutes les banques centrales à travers le monde, un des rôles de la Banque d'Algérie est de refinancer les banques commerciales, c'est-à-dire de leur fournir des liquidités (de la monnaie scripturale) lorsqu'elles en ont besoin et Fournir de la trésorerie aux banques commerciales leur permettant de faire face à leurs engagements envers la Banque centrale (achat de devises pour le compte de leurs clients) et les autres banques commerciales.

En outre, plus les banques disposent de liquidité bancaire (ou avoirs en compte courant à la Banque centrale), plus elles disposent de ressources pour l'octroi de crédits.

Dans son dernier rapport, la Banque d'Algérie a mis en évidence une forte contraction des liquidités, avec un volume de liquidité globale des banques, établi à 1 828 milliards de dinars à la fin septembre 2015, contre 2730 milliards fin décembre 2014. Selon le rapport de la Banque d'Algérie, dans le contexte actuel, « le rythme d'expansion des crédits à l'économie ne semble pas être soutenable sans recours de certaines banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, les banques ont donc besoin d'argent.

De plus, les enjeux actuels du gouvernement pour réduire la dépendance de l'Algérie aux exportations d'hydrocarbures par la diversification de son économie et par la production nationale nécessitent un soutien important des banques aux financements des investissements.

### 3.5 L'intégration de la Banque Centrale dans un processus de développement

La loi relative à la monnaie et au crédit prévoit, que la Banque Centrale est autonome mais cette autonomie ne devrait pas être synonyme de repli sur soit et pour l'efficacité de l'action de l'Institution, elle suppose l'existence d'un cadre pour la consultation des partenaires directement concernés par la politique monétaire.

La Banque Centrale et soumise à la gestion administrées de l'économie et aux directives de la planification, la concertation avec le Trésor, les banques et les représentants des opérateurs économiques.

Pour que l'autonomie de la Banque Centrale soit crédible, il doit s'inscrire dans le respect du cadre légal, relever que la Banque d'Algérie prend des libertés à l'égard non seulement des dispositions légales, mais également des règlements qu'elle édicte à l'intention des banques et des établissements financiers.

La Banque d'Algérie est dotée d'un capitale, mais les dispositions n'ont pas été prises pour la constitution de ce capitale, cette disposition est important dans la mesure où la Banque d'Algérie est chargée de veiller à la stricte application, par les banques et les établissements financiers.

La Banque d'Algérie est tenue de faire un rapport annuel sur ses opérations ainsi qu'un rapport sur l'évolution économique et monétaire du pays.

Les publications de la Banque d'Algérie ne sont pas à la mesure de l'attente des agents économiques qui ont besoin d'un minimum de visibilité pour la conduite de leur opération.

### 3.6. Le rôle des banques commerciales

Les banques commerciales Algériennes jouent un rôle fondamental, elles collectent l'épargne et font des crédits, en servant d'intermédiaire entre les agents disposant de capacité de financement et ceux connaissant des besoins de financement.

Dans les pays en développement, une partie importante de l'épargne nationale échappe à tout circuit d'allocation rationnel et efficace. La majorité de la population, non bancarisée, investit dans des biens patrimoniaux ou thésaurise en liquide ses avoirs. Ce système est inefficace puisque l'épargne n'est pas investie au bénéfice de la croissance, c'est-à-dire au service des projets des individus et des entreprises.

Grâce à leur connaissance approfondie de leurs clients, ménages, professionnels, PME voire grandes entreprises, les banques peuvent mieux appréhender le profil de l'emprunteur, donc prendre raisonnablement en compte le risque de crédit.

Elles sont, par construction, un réducteur de l'asymétrie d'information qui régit la relation entre l'emprunteur et le prêteur. Elles permettent ainsi à d'innombrables acteurs économiques de financer leurs projets.

La deuxième fonction de la banque commerciale est d'assumer le risque - dit « de transformation » - de taux d'intérêt et de liquidités. Ces risques découlent du fait que les ménages comme les entreprises privilégient le plus souvent les placements à court terme et disponibles alors que les emprunteurs souhaitent le plus souvent des financements de long terme, d'une durée suffisante pour rentabiliser un investissement ou dégager une capacité d'épargne pour rembourser un emprunt immobilier.

#### 3.6.1 Le rôle spécifique des banques dans le financement de l'économie

Le rôle des banques dans l'économie était clair et bien établi tant que les marchés financiers étaient sous-développés, car elles étaient les seules à pouvoir fournir des services de liquidité et de crédit aux entreprises et aux ménages.

Le développement sans précédent des marchés financiers, impulsé dès la fin des années 1970 dans les pays anglo-saxons, a amené certains économistes à s'interroger sur la spécificité du financement bancaire par rapport au financement direct et sur la survie des banques traditionnelles. Plusieurs arguments ont été avancés

## Section 2 : Les PME PMI Algérienne

Après avoir vu la banque en tant qu'établissement et un intermédiaire financier incontournable dans toutes les économies, nous allons nous pencher sur le deuxième maillon essentiel de l'opération d'octroi de crédit d'investissement celui du demandeur et receveur de crédit qui n'est autre que l'entreprise.

### 1. Généralité sur les PME Algérienne

Pendant longtemps, le développement économique des pays a été lié à la création de la grande entreprise, mais à partir des années soixante-dix, ce tissu économique a connu une émergence de nouvelle entité, qui est la petite et moyenne entreprise.

#### 1.1. Définition de la PME

La diversité des définitions de la PME peut être justifiée par :

- Une diversité économique : diversité par la dimension d'abord, car sous cette appellation sont regroupées des entreprises de tailles fortes différentes. Cette même diversité se retrouve au niveau du marché et de produit, attribuées à la PME.
- Une diversité juridique : selon le statut juridique adopté par l'entreprise il existe une pareille diversité. Et pour définir la PME, il faut la subdiviser en deux approches distinctes selon les critères de références utilisés : d'une part, les définitions utilisant des critères qualitatifs d'autre part, celles utilisant des critères quantitatifs.

##### 1.1.1. La définition qualitative de la PME

L'approche qualitative rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif, elle permet de mieux cerner la spécificité de la petite dimension, par rapport à la grande dimension.

Les différentes définitions qualitatives de la PME mettent toutes l'accent, à des degrés divers, sur les éléments distinctifs et caractéristiques d'une entreprise de petite ou moyenne dimension.

L'aspect humain lié à l'entreprise, constitue un élément fondamental qui revient avec constance quoiqu'il y ait de variation. La PME est « une unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise »<sup>5</sup>

- Le chef d'entreprise est omniprésent dans ces approches descriptives, son rôle est considéré comme déterminant dans la PME, donc ce type d'entreprise est caractérisé par la personnalisation de la gestion. Ainsi aux Etats-Unis, dès 1953, le « Small Business Act », indique que la définition de la PME reposait sur : l'indépendance de gestion de l'entrepreneur, sa propriété du capital de l'entreprise et le fait de ne pas avoir de position dominante sur le marché ;

---

<sup>5</sup> R.WTTERWULGHE, avec collaboration de Jansen F, « La PME une Entreprise Humaine », DeBoeck Université, Paris 1998 pag 34.

## Chapitre I : relation banque entreprise

---

- Donc on peut retenir que cette définition de la PME s'appuie sur l'articulation de trois aspects, qui sont, l'aspect de la gestion, l'aspect financier, et l'aspect économique représenté par le marché.

En effet, en Grande Bretagne, parmi les résultats du rapport Bolton<sup>3</sup>, la définition donnée aux PME, dont repose sur 3 critères :

- Le fait que l'entreprise soit dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisée :

Ce critère traite les éléments liés à la personnalité du dirigeant de PME. Ainsi selon cette analyse, la PME est dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisée et non par le biais d'une structure managériale formalisée.

- Une part de marché relativement restreinte :

Le rapport Bolton insistait sur le fait que la PME est une entreprise qui, en termes économiques, ne possède qu'une part relativement petite d'un marché.

En d'autres termes, ces entreprises ont à faire face à de nombreux concurrents. Selon le rapport, la plupart de ces entreprises n'ont pas une part suffisante de leur marché pour leur permettre d'influencer de manière significative sur leur prix de vente.

Cette commission a été chargée d'analyser la problématique de la PME devant la diminution de la population des PME constatée durant les golden sixties, et elle a été placée sous la présidence du Professeur J.E BOLTON, où les résultats de cette analyse débouchèrent sur un rapport dénommé du nom de son président Chapitre II la stratégie de la PME 50 en modifiant les quantités qu'elles produisent.

Selon WITTERWULGHEI , : « dans certains cas, une définition basée sur pareil concept est clairement influencée par la théorie de la concurrence parfaite, et néglige toutes les PME qui occupent une position de quasi-monopole sur les marchés particuliers, c'est-à-dire des niches ».

- L'indépendance de la société :

Il implique qu'une société de taille réduite, qui fait partie d'un groupe plus important, est exclue de la classe des PME.

On remarque que cette définition, convient à celle donnée par le « Small Business Act », à deux critères, et diffère dans le troisième critère, où celle de la « Small Business Act » s'appuie sur l'autonomie financière, et pour le Bolton repose sur l'indépendance de décision. Ainsi, Djillali LIABES, voyait que la définition qualitative de la PMI algérienne, est nécessaire, dans le temps où la définition quantitative est non opérante, en effet, il recommandait que : « la définition doit prendre en charge des aspects beaucoup plus complexes et qui sont relatifs (en gros) aux types de machines et à l'organisation du travail qu'imposent ces machines , aux modes de gestion et de prise de décision, à la structure des qualifications et aux relations entreprise/marché local du travail, au marché de l'entreprise (les besoins que satisfait la PMI d'une façon générale) » .

Cette définition de la PMI algérienne, qui a été donnée pendant l'économie socialiste ne se distinguait pas à ceux présentées ci-dessus, seulement, elle détaillait bien les critères de définition.

Donc, à travers ces différentes définitions, on peut dire que la définition qualitative est une définition qui repose sur les caractéristiques de la PME, de son dirigeant, et de son environnement.

### 1.1.2. La définition quantitative de la PME

La définition quantitative permet de cerner plus rapidement et plus facilement ce que l'on entend par « PME », ainsi cette définition permet de fixer des limites entre la petite, la moyenne et la grande entreprise, afin de réaliser des études statistiques, fiscales, et même d'identifier les entreprises qui bénéficient de certains programmes d'aide.

Des entreprises qui correspondent à ce critère de taille ne répondent pas nécessairement à la spécificité de la PME, d'autres plus grandes peuvent à l'inverse s'inscrire dans le concept PME.

Cerner l'aspect dimension de l'entreprise, repose sur plusieurs critères, entre autres, nous trouvons, soit à titre unique, soit combinés entre eux: le profit brut, la valeur ajoutée, le profit net unitaire, le capital, le patrimoine net, la capacité de production, le nombre de personnes employées, le chiffre d'affaires, la part de marché, les investissements, les surfaces occupées, les bénéficiaires, le degré d'association entre propriété et pouvoir, le rayon d'activité géographique, la production annuelle ...etc.

Les critères les plus utilisés<sup>3</sup> sont, le chiffre d'affaires et le nombre de travailleurs occupés.

- **Le chiffre d'affaires** : il est considéré, comme critère crédible, qui représente le niveau d'activité de l'entreprise, et son avantage concurrentielle.
- **L'effectif** : c'est le critère le plus utilisé, pour déterminer la dimension de l'entreprise, en raison de la facilité d'avoir les données correspondant à l'emploi dans les entreprises.

La définition quantitative, de la PME varie d'un Etat à un autre, et aussi dans le même Etat d'une institution ou d'un programme à l'autre.

### 1.2. Les courants d'analyse de PME

A partir du milieu des années 70, deux courants distincts, spécialisés dans l'analyse exclusive des PME, se développent conjointement.

#### 1.2.1. Le courant de la spécificité

Ce courant a pour projet de mettre en évidence les traits caractéristiques des entreprises de petite taille et de proposer une théorie spécifique de l'organisation-PME.

La PME est alors considérée comme un objet de recherche. Or, cette pensée se nourrit des différences établies comparativement aux grandes entreprises, et donc elle présente une faible autonomie de recherche du fait des nécessaires comparaisons qui doivent être faites pour étayer la preuve de sa spécificité.

#### 1.2.2. Le courant de la diversité

Il cherche à établir des typologies dans le but d'ordonner et de classer l'hétérogénéité du monde des PME, dans ce cas, la PME est considérée comme un champ de recherche.

En effet, ce courant présente une forte autonomie de recherche par rapport aux travaux sur la grande entreprise, et en évaluant dans l'absolu, la diversité de ce monde particulier, or il est difficile d'établir un cadre général, soit parce qu'il y en a plusieurs (approches typologique) soit parce qu'il en a une infinité (approche contingente)<sup>6</sup>.

### **1.2.3. Le courant de la dénaturation**

Ce courant ne considère pas la thèse de la spécificité comme un postulat mais comme une simple hypothèse de recherche réfutable. Or, cette approche repose sur l'idée que la PME est spécifique mais admet également qu'une entreprise de petite taille puisse ne plus correspondre à la conception classique de la PME telle qu'elle est décrite par la littérature.

### **1.3. Les besoins et sources de financement des PME & PMI**

En partant du fait que l'entreprise est une entité économique combinant des facteurs de production (capital, travail, et matières premières.), dans le but de produire des biens et des services destinés à être vendus sur un marché solvable, le financement peut être défini comme, le moyen lui permettant de disposer des ressources qui lui sont nécessaires sur le plan pécuniaire, ce financement conditionne la survie de l'entreprise. La politique financière de l'entreprise n'est pas indépendante des univers industriels et financiers où elle gravite.

En outre, une description réaliste du fonctionnement des rouages financiers de l'entreprise ne peut être effectuée en dehors d'une étude des relations existant entre la structure de financement, l'environnement interne de la firme (souvent apprécié par ses structures de gouvernance), et les marchés externes où se nouent les contrats avec les apporteurs de fonds.

Pour mieux cerner la problématique de financement des entreprises, nous proposons d'étudier les besoins de financement, voir les déterminants de chaque élément avant de passer à l'analyse des différents moyens de financement offerts aux entreprises.

#### **1.3.1. Les besoins de financement**

Le financement des entreprises revêt une grande importance suite aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent (besoins d'investissement ou besoins d'exploitation).

##### **1.3.1.1. Les besoins de financement liés à l'investissement**

À sa création, l'entreprise doit se procurer un ensemble de biens destinés à rester dans la firme pour plusieurs années.

Tout au long de son existence, l'entreprise devant réaliser des investissements de nature variée correspondant à des objectifs multiples en vue d'assurer sa survie (par le renouvellement et l'adaptation de ses matériels) et son développement (par l'accroissement de ses installations).

« Investissement : est l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps » Il est également « le nerf » et « le muscle » en matière de

---

<sup>6</sup> O.TORRES , « VINGT CINQ ANS DE RECHERCHE EN PME , UNE DISCIPLINE ENTRE COURANT ET CONTRE COURANT » Edition ECONOMICA, Paris 1998,page65.

développement et de croissance de l'entreprise. Quelque soit sa taille, l'entreprise peut engager quatre types d'actions donnant lieu à des investissements :

- Maintenir les capacités de production existantes en procédant à des investissements de remplacement (remplacement d'un matériel ancien, amorti, usé ou obsolète par un matériel neuf). Ces investissements sont très fréquents ;
- Améliorer la productivité et pousser à la modernisation et à l'innovation. Ce qu'on appelle les investissements d'expansion ou de capacité. Ils ont pour but d'accroître la capacité de production ou de commercialisation des produits existants et de vendre des produits nouveaux (l'installation d'une capacité nouvelle ou additionnelle) ;
- Rationaliser la production : ce sont les investissements de rationalisation ou de productivité qui visent la compression des coûts de fabrication ;
- Valoriser le capital humain, il s'agit des investissements humains et sociaux tels que les dépenses de formation, dépenses pour l'amélioration des conditions de travail.

Donc, dans sa conception générale, l'investissement est considéré comme la transformation des ressources financières en biens corporels ou incorporels, autrement dit, c'est un sacrifice de ressources financières aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir dans le futur des recettes supérieures aux dépenses occasionnées par la réalisation de cet investissement

### 1.3.1.2. Les besoins de financement liés à l'exploitation

Toute entreprise quelque soit son efficacité ou quelque soit sa structure financière, peut se trouver confrontée à un problème de trésorerie de façon conjoncturelle ou structurelle.

Ce problème peut survenir car, à court terme, l'entreprise doit, de manière permanente, chercher à assurer le financement de son actif circulant (stock, crédits accordés aux clients, créances diverses, etc.).

À cet égard, l'entreprise recourt à des crédits appelés « crédits de fonctionnement » permettant l'équilibrage financier dans un court délai.

Ces crédits de fonctionnement financent de manière générale les actifs circulants du bilan, lorsque ces derniers ne sont pas intégralement financés par des délais de paiement que l'entreprise obtient de ses fournisseurs et de ses créances diverses et lorsque cette insuffisance n'est pas couverte par le fonds de roulement (FR).

Ainsi, on peut résumer les besoins de financement liés à l'exploitation comme suit :

- Les stocks : pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face soit à la demande de la clientèle (stock de produits finis), soit pour des fins de production (matières premières). Mais la détention des stocks implique un coût pour l'entreprise. Ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks, afin de limiter les coûts et donc minimiser les besoins de financement.
- Les besoins de trésorerie : l'entreprise doit faire face à des dépenses importantes tel que :

## Chapitre I : relation banque entreprise

Les salaires, entretiens de matériels, impôts et taxes, frais divers de gestion,...etc.

Le paiement de ces charges peut troubler le fonctionnement normal de l'activité de l'entreprise. Il s'avère donc que cette activité entraîne la naissance des besoins de trésorerie qui dépendent des délais de paiement de décaissement des charges et d'encaissement des recettes

Enfin, sans ressources financières, l'entreprise ne produit pas, ne vend pas et donc ne

peut survivre que si elle a réussi à mobiliser les ressources nécessaires au maintien de son cycle d'exploitation et au financement de ses investissements<sup>7</sup>.

### 1.3.2. Les Sources de financement

Le financement interne se fait généralement par capitaux propres, alors que le financement externe peut se faire par capitaux propres ou empruntés ou par capital mezzanine.

Le recours aux capitaux empruntés est souvent inévitable pour toutes les entreprises, afin de compenser le manque de capitaux propres et de profiter d'un **effet de levier**

#### Les différents modes de financement

Financement interne	Financement externe		
Capitaux propres Fonds propres Bénéfice Réserve	Capitaux propres Marchés financiers Capital risque Business Angels	Capital Mezzanine	Capitaux empruntés Marchés financiers Établissement de crédit Institution de micro finance Aides publiques

Source : document interne de la BNA.

#### 1.3.2.1. Financement interne

Le financement interne ou d'autofinancement est lorsque l'entreprise peut satisfaire son besoin de financement grâce aux ressources disponibles à l'intérieur de l'entreprise.

Dans le cadre du financement interne, les capitaux propres sont composés :

des fonds propres, c'est-à-dire les apports venant de l'entrepreneur ou des associés à savoir principalement :

<sup>7</sup> Rousselot P, « la gestion de la trésorerie, 2<sup>ème</sup> édition, Dunod 1999, page 77.

- Le capital minimum défini par la forme juridique ou par les statuts ;
- Les apports supplémentaires (par ex. un apport personnel en numéraire ou en nature) ;
- Les bénéfices de l'entreprise (de l'exercice et des reports des années précédentes) ;
- Les réserves des années précédentes.

Bien qu'il s'agisse souvent du moyen de financement préféré par les entrepreneurs, les capitaux propres restent limités pour les jeunes entreprises qui ne réalisent pas encore de bénéfices et de réserves et pour lesquelles les entrepreneurs ont déjà mis à disposition leur capital personnel.

### 1.3.2.2. Financement externe

On parle de financement externe lorsque l'entreprise fait appel aux apports de capitaux provenant de tiers.

#### A) Capitaux propres

L'entreprise peut faire appel à des tiers pour obtenir des capitaux propres en recourant au:

-Marché financier : l'émission d'actions convient aux entreprises en phase de croissance ou de développement mais n'est possible que pour une minorité d'entreprises et nécessite une assistance professionnelle ;

-Capital-risque qui consiste en une prise de participation minoritaire et temporaire (court-terme) par des investisseurs professionnels rémunérés par la plus-value réalisée entre le prix de vente et le prix d'achat de leurs actions. En plus des fonds propres, le capital-risque permet à l'entreprise de profiter de l'accès aux réseaux et aux connaissances des investisseurs professionnels. Ce moyen de financement est adapté aux entreprises hautement innovantes à très forte rentabilité en phases de création et de développement ;

-Business Angel, à savoir une personne ayant fait fortune dans un secteur particulier et désirant faire profiter des tiers de son expérience et de ses connaissances. Contrairement au capital-risque, il s'agit normalement d'une personne physique dont les objectifs de rendement sont à plus long-terme.

Sa contribution se traduit souvent par une augmentation du capital et par une participation à la prise de décision.

Il s'agit d'un moyen de financement beaucoup plus accessible que le capital risque pour toutes entreprises en phases d'amorçage ou de création.

Au Luxembourg, les entreprises peuvent faire appel au Luxembourg\_Business\_Angel\_Network.

#### B) Capitaux empruntés

Pour financer ses projets, l'entreprise peut emprunter des capitaux en faisant appel aux :

-Etablissements de crédit : l'emprunt bancaire est le type de financement le plus utilisé par les petites et moyennes entreprises en Europe. Il existe différents types de crédits adaptés aux besoins des entreprises et aux projets à financer. Les banques ne souhaitent généralement pas participer à la gestion de l'entreprise mais demandent, en contrepartie, des garanties pour assurer le remboursement de leurs créances ;

## Chapitre I : relation banque entreprise

---

-Institution de micro finance : le recours aux institutions de micro finance est adapté pour toute personne avec un projet de création et/ou développement d'entreprise qui n'a pas accès au crédit bancaire;

- Marché Financier : l'émission d'obligations est limitée aux entreprises de grande taille ;

-Aides publiques : l'Etat luxembourgeois a mis en place toute une série d'aides publiques aux jeunes entreprises et investisseurs pour le financement de projets. Ces aides peuvent varier en fonction de l'activité et du projet et se traduire par des subventions en capital, des bonifications d'intérêts, des exonérations fiscales.

La décision d'investissement en capital mezzanine ne doit en aucun cas de pendre de l'obtention d'une aide publique. Le capital mezzanine est un moyen de financement hybride qui se positionne entre les capitaux propres et les capitaux empruntés. il convient notamment pour les entreprises en croissance ou pour financer le rachat d'une entreprise.

## Section 3: Analyse de la relation banque entreprise

La Banque et l'entreprise sont deux partenaires important dans toutes économies modernes, la relation née de ce partenariat complexe de gagnant-gagnant est synonyme de performance économique et de croissance durable.

### 1. Cadre de la naissance de la relation entre la banque et la PME/PMI

La relation banque entreprise prend naissance à l'ouverture du compte bancaire, l'entreprise (PME /PMI) étant un agent économique exprimant le besoins de financement s'adresse a la banque qui est un établissement financier ayant les capacités de le financer.

L'entreprise aura besoins de la banque afin de financer l'ensemble de ses opérations d'acquisition et d'exploitation.

La banque elle aussi a besoins des entreprises afin de récolter des fonds des entreprises en excédents de trésorerie et d'une part financer des entreprise en besoins de financement.

De ce fait, la naissance de la relation banque entreprise est une opération ou deux acteurs majeur du paysage économique d'un pays ou d'une région s'allient dans un partenariat gagnant-gagnant.

### 2. Enjeux et défis du partenariat banque-entreprises

Les relations banque-entreprise font l'objet de multiples analyses, réactions et discours. Ces relations revêtent une importance d'autant plus grande qu'elles mettent en présence deux partenaires d'un poids économique non négligeable.

Dans les systèmes financiers les plus avancés, l'intermédiation bancaire et les marchés de titres coexistent.

De plus, les banques ont un avantage comparatif lorsqu'il s'agit de procurer des liquidités à bas coût, tandis que les marchés financiers fonctionnent mieux lorsqu'ils sont soutenus par un système bancaire solide. Même si la désintermédiation en Occident va probablement se poursuivre, les banques continueront à jouer un rôle important sur les marchés financiers, mais sous une nouvelle forme.

Les banques restent des institutions de première importance pour drainer l'épargne. Elles sont aussi des acteurs essentiels du système de paiement. Elles ont pour habitude d'effectuer des analyses de crédit et sont la principale source d'information sur les PME. Les banques sont des fournisseurs de liquidités, offrant des lignes de crédit de substitution aux acteurs des marchés financiers.

La montée en puissance de la finance de marché, impulsée dès le début des années 1970, a largement remodelé les traits caractéristiques du capitalisme contemporain.

Ce processus de financiarisation procède d'un double mouvement. Le premier est la croissance de la liquidité et de la profondeur des marchés de capitaux, traduisant une multiplication de la décomposition et des transferts de risques.

## Chapitre I : relation banque entreprise

---

D'une façon générale les banques en Occident ont élargi le champ des activités bancaires grâce à la technologie et à la déréglementation. Les banques ont participé à l'élaboration de nouveaux produits, comme la création et la gestion d'actifs titrés et de produit dérivés et elles ont amélioré leur efficacité dans la distribution des produits traditionnels.

Certaines banques sont en train de se spécialiser dans les domaines où elles ont un avantage comparatif clair comme les services bancaires d'investissement, la gestion du patrimoine, le conseil en fusions et acquisitions et le rôle de courtier pour les fonds spéculatifs. Ainsi, globalement l'industrie bancaire a maintenu sa position dominante dans l'ensemble du système financier, mais en créant des liens avec les marchés financiers.

De plus, lors des crises financières, les banques continueront à agir comme prêteur intermédiaire de dernier recours, dernier rempart entre un effondrement financier systémique et l'intervention des banques centrales.

A l'heure de la mondialisation des économies et des marchés de capitaux ; la banque apparaît comme le moteur de ce phénomène et doit, avant tous les autres acteurs ; savoir s'adapter pour offrir des prestations répondant aux objectifs d'une économie de plus en plus mouvementée.

Au final, quelle que soit sa taille, toute entreprise à recours à un établissement de crédit, que ce soit pour administrer les flux financiers qu'engendrent les transactions commerciales avec ses partenaires, pour gérer les différents instruments de paiement nécessaires à tout échange ou pour financer sa croissance.

L'Algérie s'est orientée vers l'économie de marché. En fait, le passage d'une économie d'endettement, une économie où les entreprises sont financées essentiellement par le crédit, à une économie de marché où le marché des capitaux joue un rôle principal dans la croissance, implique une réforme globale du schéma de financement de l'économie nationale.

La restructuration du système bancaire est à situer dans un plan de réforme d'ensemble qui intégrerait, outre le cadre dans lequel les banques évoluent, l'administration économique de l'Etat, le trésor, la banque d'Algérie et le marché financier. En l'absence d'un véritable plan de réforme d'ensemble coordonné, la restructuration du système bancaire risque d'être illusoire.

De même, la lente évolution de la sphère réelle, l'insuffisance de l'offre bancaire ont fragilisé les relations banque-entreprise et n'ont pas favorisé leur synergie indispensable à la croissance économique en Algérie. Notre réflexion dans ce cadre a trait aux défis que représentent les relations entre la banque et l'entreprise en Algérie.

### 3. Le rôle de l'Etat dans la relation Banque-Entreprise

L'Etat joue un rôle primordial dans la relation Banque entreprise et cela par différents moyens :

-En instaurant un système législatif qui protège la banque et l'entreprise dans toutes les opérations qui les lient, ce système doit garantir la légalité des procédures et leur fiabilité, et protéger les deux parties, toutes les transactions doivent être conformes aux lois en vigueur ;

- Le Ministère des finances, par le biais du gouverneur de la banque d'Algérie doit veiller à ce que le système monétaire et bancaire suive les orientations du gouvernement en s'adaptant rapidement aux contextes économiques en place, et éviter des dérapages des banques qui peuvent entraîner leur faillite et l'effondrement du système bancaire et monétaire mis en place, pouvant créer une crise économique majeure ;

-L'Etat joue un rôle de levier économique par le biais de la banque d'Algérie, en jouant sur les taux directeurs, ce qui peut entraîner un dynamisme ou un ralentissement de l'activité bancaire ;

-L'Etat par le biais de ses administrations et démembrées tel que les Administrations fiscale et douanières en appliquant les différentes mesures de plans de relance économique entraînent une croissance des PME /PMI existante et la naissance de nouvelles, ce qui entraîne une progression de la demande de crédits et une croissance des chiffres d'affaires des banques.

Au final nous pouvons résumer le rôle de l'Etat dans la relation Banque-Entreprise à celui de protecteur et veilleur à ce que les deux parties créent une valeur ajoutée, afin d'avoir une économie solide, diversifiée et en croissance continue, et un système financier capable de résister aux différentes crises.

## Chapitre I : relation banque entreprise

---

La relation banque entreprise, est une relation complexe, celle-ci revêt une importance capitale dans toutes les économies, leurs performances génèrent une valeur ajoutée et un dynamisme économique, toutes crises affectant l'une des parties se répercutera inévitablement sur l'autre, c'est pour cela que l'Etat joue un rôle de protecteur et veilleurs, et de gendarme afin que la relation banque entreprise se déroule dans de meilleures conditions.

Face à des enjeux économiques de plus en plus importants et des économies ouvertes sur l'extérieur, et aux bouleversements créés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la banque et les entreprises, le contexte économique d'une globalisation accrue ont profondément changé les relations banques entreprises, les banques ne sont plus que des intermédiaires financiers, mais des acteurs majeurs dans le développement économique, investissant dans les places boursières, et créant des produits financiers de plus en plus complexes avec des gains importants, mais des risques énormes, bouleversant parfois les fondements même des normes bancaires basées sur la transparence, la prudence et le respect des lois en vigueur.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

---

Après avoir vu précédemment la relation banque entreprise, nous allons aborder dans ce chapitre un volet important de cette relation celle de l'octroi de crédit, et précisément l'octroi de crédit d'investissement par les banques au profit des petites et moyennes entreprises.

Le financement des investissements fait, sans doute partie des décisions les plus importantes à prendre par le banquier, il s'agit en effet de mettre à la disposition des clients des montants élevés, ce qui augmente le risque inhérent à ce type de crédit.

Par conséquent le banquier est tenu de faire une étude très poussée de chaque demande crédit. Cette étude doit permettre la couverture de tous les aspects se rapportant au projet d'investissement qu'a son initiateur : aspect humain, comptables, financier, économique.

### Section 1: Le crédit d'investissement destiné aux PME/PMI

Parmi les sources de financement les plus importantes pour une PME/PMI qui ne peut acquérir des investissements avec ses fonds propres et ceux des associés on trouve le crédit d'investissement, qui a une importance capitale pour toute PME/PMI à la recherche de financement de ses immobilisations.

#### 1. Définition du Crédit d'Investissement

Un crédit d'investissement est contracté pour financer des fonds de roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers. Il s'agit d'un crédit à moyen ou long terme qui a une durée fixe et déterminée.

Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu.

En outre, il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise de louer des investissements, ou même de les acquérir par la suite, c'est le crédit-bail ou le « leasing », que nous développerons par la suite. Ainsi, le banquier doit distinguer :

- Le Crédit d'Investissement direct ;
- Les Crédits d'Investissement indirect.

#### 2. Les caractéristiques d'un crédit d'investissement

Il existe quatre caractéristiques d'un crédit d'investissement :

- **La confiance** : C'est la base de toute opération d'octroi de crédit, la confiance que le prêteur doit avoir dans la solvabilité et l'honnêteté de l'emprunteur parce qu'il lui donne l'assurance qu'il sera payé à l'échéance. Cette confiance repose sur une appréciation des besoins.

- **La durée** : la durée d'un crédit d'investissement varie selon l'objectif visé. Nous pouvons distinguer :

- Un crédit d'une durée comprise entre 2 à 7 ans, qui est un crédit à moyen terme.
- Un Crédit d'une durée supérieur à 7 ans que on appelle un crédit à long terme.

- **Le risque** : la confiance n'a de sens que dans une situation de risque potentiel. Les risques sont divers ; risque d'immobilisation des fonds avancés, le risque d'insolvabilité et risque de débiteur

- **L'absence de spéculation** : le crédit exclu normalement la spéculation. Le créancier doit uniquement percevoir une rémunération correspondant au loyer de l'argent avancé.

#### 3. les Objectifs d'un crédit d'investissement

Le crédit d'investissement peut servir à financer l'investissement en actifs fixes comme des bâtiments, des machines, de l'équipement, etc. comment il peut aussi financer la reprise ou le rachat des entreprises commerciales. Ce type de crédit sert souvent à reconstituer les fonds de roulement afin de conférer à l'entreprise une structure financière saine.

Il existe plusieurs objectifs qui nous résumez comme suit :

### 3.1. La production

Le développement de l'activité de production et sa modernisation dépendent en grande partie, de l'importance de l'innovation concernant les équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet donc aux chefs d'entreprise d'acheter les outils de production adaptée.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la banque commerciale est une entreprise régie par les règles de la commercialisation, qui achète, transforme et vend. Elle utilise de l'argent comme matière première qu'elle transforme en produits, appelés crédit. Ces produits sont écoulés auprès de sa clientèle à un prix lui permettant de réaliser un gain.

### 3.2. Le développement

En tant que cellule vitale économique, la banque au même titre que toute entreprise, se doit de réaliser un profit. Au-delà, de la couverture des besoins de fonctionnement quotidien, cette rentabilité des fonds bancaires est une nécessité pour assurer son développement.

Les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ne se manifestent pas, uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération, ils s'étendent directement à d'autres agents.

### 4. La relance du circuit financier

Les banques, en octroyant du crédit créent des flux monétaires ; elles utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôt pour consentir des crédits à leurs clients sans que cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leur dépôts<sup>8</sup>.

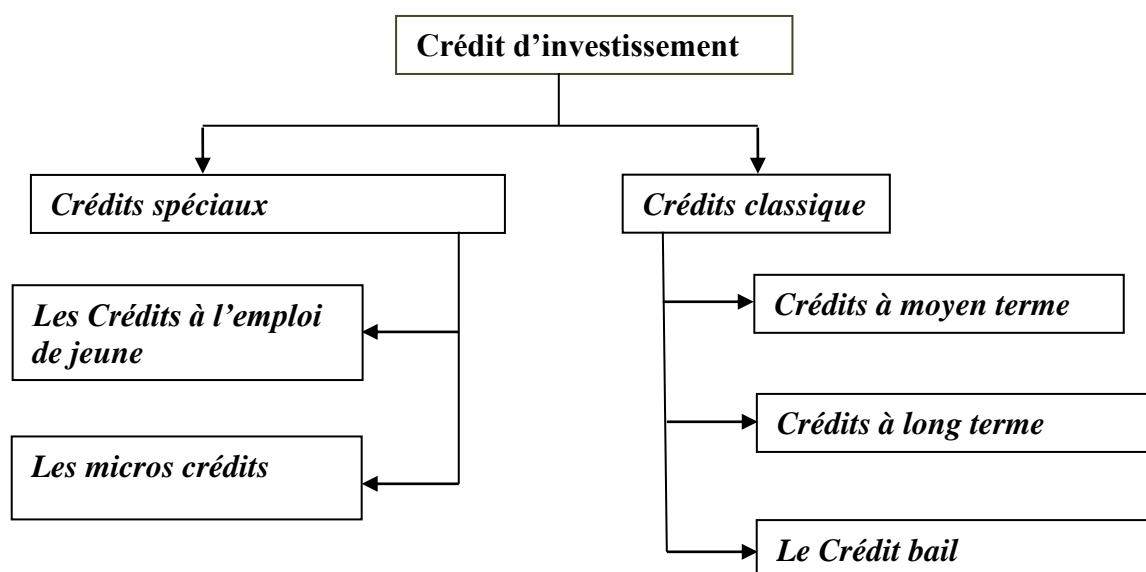
### 5. Les différents Types du Crédit d'Investissement

D'une manière générale, le financement bancaire d'investissement a été présenté par le schéma suivant :

---

<sup>8</sup> D'HOIR-LAUPRETRE : Droit du crédit , Edition Ellipses, Paris 2000 P83

Figure N°01: Types du Crédit d'Investissement



Source : figure élaboré par nos soins suite a nos différentes lectures.

### 5.1. Les crédits classiques (directs)

Les crédits d'investissements classiques sont destinés à financer l'actif immobilisé du bilan, ils peuvent être accordés à moyen ou à long terme, ainsi que le crédit-bail.

#### 5.1.1. Les crédits à moyen terme (CMT)

Les crédits à moyen terme sont accordés en Algérie par les banques commerciales aux entreprises afin de financer les investissements. Ils s'amortissent d'une durée allant de deux (02) à sept (07) ans assorties d'un différé de paiement allant de six mois à trois ans. Il est important de savoir que la durée de financement ne doit pas être supérieure à la durée d'amortissement du bien à financer.

Ils permettent de financer différents types de biens relevant de la construction, de l'aménagement de bâtiments professionnels, de matériels ou de véhicules utilitaires.

Il est également à signaler qu'un crédit à moyen terme n'est accordé qu'à un pourcentage ne dépassant pas les 70% de l'investissement global.

Nous pouvons distinguer trois (03) types de crédit à moyen terme :

##### 5.1.1.1. Le crédit à moyen terme réescomptable

Le CMT est réescomptable auprès de la banque d'Algérie. Cette forme de CMT est la plus utilisée par les banques algériennes en raison de la souplesse qu'elle offre à leur trésorerie. Elle permet de récupérer la trésorerie engagée lors de la réalisation du crédit par le réescompte d'un billet à ordre souscrit par l'investisseur.

### 5.1.1.2. Le crédit à moyen terme mobilisable

Dans ce crédit la banque pourrait mobiliser sa créance sur le marché monétaire. En Algérie cette possibilité n'existe pas, en raison de l'absence de marché financier.

### 5.1.1.3. Le crédit à moyen terme non mobilisable

Ce CMT n'est pas refinançable auprès de la Banque d'Algérie. En effet, les billets à ordre souscrits par le client ne sont qu'une reconnaissance de dette envers la banque et ne peuvent pas faire l'objet d'un refinancement. Ce type de crédit va engendrer une gêne dans la trésorerie de la banque. C'est pourquoi, sa rémunération est plus coûteuse<sup>9</sup>.

### 5.2. Les crédits à long terme (CLT)

Les crédits à long terme sont des crédits dont la durée est supérieure à sept (07) ans assorties d'un différé d'amortissement de 02 à 04 ans. Ils sont destinés à financer les investissements lourds des entreprises, particulièrement les constructions.

Les crédits à long terme nécessitent eux aussi des garanties comme l'hypothèque des immobilisations ou le nantissement des équipements.

Il est à noter que ces concours sont accordés en général par la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP).

Vu l'importance des montants de ces crédits, ainsi que leur durée nécessitant pour la banque la détention des ressources à long terme, ces concours sont le plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisés, cités ci-dessus<sup>10</sup>.

### 5.3. Le Crédit-bail (leasing)

Le crédit-bail (leasing) est un des modes de financement récemment introduit en Algérie. Le cadre juridique régissant cette activité n'a été mis en place qu'en 1996 par l'Ordonnance 96/09 du 10 janvier 1996.

#### 5.3.1. Définition du Crédit-bail (leasing)

Afin de mieux appréhender la notion de crédit-bail nous avons retenu la définition suivante : « Sous l'angle économique, le crédit-bail est une opération financière qui permet à une entreprise d'améliorer sa productivité par l'acquisition de nouveaux moyens de production (biens d'équipement, matériel-outillage, fonds de commerce, immeuble...), sans épuiser sa trésorerie ni accroître son degré d'endettement » .

De cette définition on retient que par une opération de crédit-bail une banque ou un établissement financier spécialisé achète un bien meuble ou immeuble et le loue à un crédit preneur qui aura la possibilité de racheter le bien à un terme fixé par le contrat pour une valeur résiduelle très faible.

---

<sup>9</sup> [www.droit-algerie.com](http://www.droit-algerie.com),14/09/2021 à 13 :06

<sup>10</sup> [www.entreprise-move.com/credit-a-moyen-terme-mobilisable](http://www.entreprise-move.com/credit-a-moyen-terme-mobilisable),14/09/2021 à 13:20

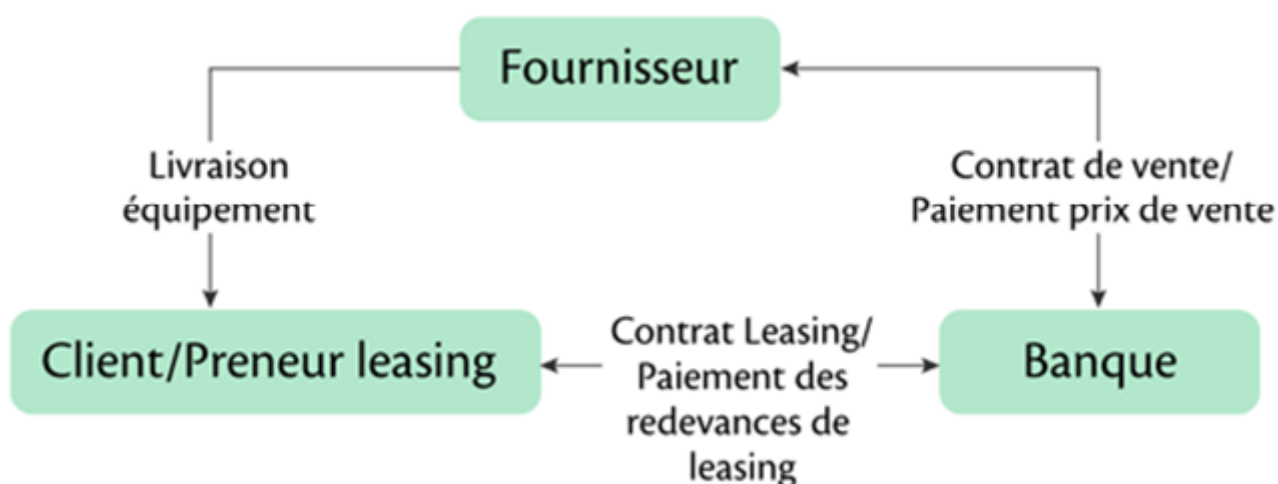
## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

La durée irrévocable est déterminée sur la base de la durée économique du bien (de l'équipement) afin de se prémunir du risque d'obsolescence. Il s'agit d'un contrat de location assorti d'une option d'achat.

Pour l'entreprise, c'est un moyen de financement des investissements. Elle choisit un bien que la société de leasing (ou la banque) lui loue. Au terme du contrat c'est-à-dire de la durée irrévocable, elle peut soit acquérir le bien, renouveler la location, ou restituer le bien.

Le crédit- bail « leasing » peut être schématisé comme suit :

**Figure N°02** : présentation de l'opération de leasing.



**Source** : figure élaboré par nos soins suite à nos différentes lectures.

### 5.3.2. Les Formes du Crédit-bail

Il existe deux formes de leasing selon que le bien à financer est mobilier ou immobilier. Nous pouvons, donc, distinguer entre le crédit-bail mobilier et le crédit-bail immobilier.

#### • Le crédit-bail mobilier

Qui porte sur des biens d'équipement sans s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Ils ont une durée qui varie de trois à cinq ans selon la durée de vie économique du bien financé.

#### • Le crédit-bail immobilier

« Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire »

### 5.3.3. Les Avantages du Crédit-bail

Les avantages du crédit-bail sont comme suit<sup>11</sup> :

Pour l'établissement de crédit :

- Demeurer propriétaire du bien loué jusqu'à la réalisation d'une vente éventuelle ;
- Percevoir une rémunération incluse dans l'annuité payée par le locataire à titre de loyer.

Pour le locataire :

- Avantage fiscal : les loyers payés sont considérés comme des charges et viennent ainsi en diminution du résultat et automatiquement de l'impôt sur le bénéfice.
- Renouvellement de l'équipement de production sans autofinancement;
- Jouir de la garantie d'utilisation du bien au moins pour la durée d'irrévocabilité.
- Acquérir à la fin de la période le bien loué à un prix équivalent à la valeur résiduelle assez faible compte tenu des loyers perçus.

### 5.3.4. Les Inconvénients du Crédit-bail

Les inconvénients du crédit-bail sont comme suit :

Pour le banquier :

- Dans le cas où le locataire serait défaillant, la revente du bien loué ne lui assurera pas forcément une couverture totale de la perte subie ;
- Les biens loués peuvent être difficiles à récupérer, surtout s'ils ont été détériorés ;
- Risque d'obsolescence. Ce cas est surtout fréquent dans le cas de biens informatiques.

---

<sup>11</sup> Ordonnance 96-09 du 10/01/1996 relative au crédit bail, page 88.

Pour l'entreprise :

- Le coût du crédit-bail est souvent très élevé ;
- Ce type de financement est réservé aux biens standard ;
- Les biens financés ne peuvent pas être donnés en garantie.

### **6. Les différents dispositifs d'octroi de crédit initié par les banques publiques Algériennes**

Il s'agit de crédits qui sont accordés dans le cadre d'une collaboration de contribution à la lutte contre le chômage entre les pouvoirs publics et les banques algériennes afin d'encourager l'investissement destiné à la création des petites entreprises.

#### **6.1. Les crédits relevant du cadre A.N.S.E.J**

Ce sont des crédits accordés aux jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35 ans pour le financement de la création de micro entreprise, il s'agit d'un prêt participatif non rémunéré (taux zéro) versé par l'ANSEJ aux jeunes en question qui vient en complément de la part de leur autofinancement.

Le montant change en fonction du coût du projet 28% à 29%, le remboursement auprès de l'ANSEJ s'effectue après le règlement de la dernière tranche du crédit bancaire.

L'apport personnel du jeune promoteur est sous forme de fond propre et obligatoire, en numéraire ou en nature et entre 1% à 2% du montant total du projet.

L'apport de la banque va jusqu'à 70% au maximum et avec un taux d'intérêt bonifié.

Selon la circulaire BNA N°1986 du 05/05/2011 relative au dispositif ANSEJ, la durée de remboursement est de cinq (05) avec un différé de paiement de trois (03) ans<sup>12</sup>.

#### **6.2. Les crédits aux chômeurs promoteurs dispositifs CNAC**

Il s'agit de crédits qui sont accordés aux chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans. Les mesures entreprises par les pouvoirs publics dans les modifications des décrets exécutifs n°11-103 du 06 mars 2011, fixant les conditions et le niveau d'aide apportées aux jeunes promoteurs et n°11-104 du 06 mars 2011, fixant les conditions et les niveaux des aides accordées aux chômeurs promoteurs, sont plus axées sur le taux de bonification, et de la durée de remboursement du crédit ainsi que la structure de financement.

##### **- Taux de bonification**

- 80% : Ce taux est appliqué aux secteurs de la pêche, l'agriculture, bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique ainsi que l'industrie de transformation.
- 60 % : Ce taux est appliqué à tous les autres secteurs d'activités.

---

<sup>12</sup> <https://www.ansej.org.dz> 14/09/2021 à 14 :10 .

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

- Dans le cas où l'investissement des promoteurs est réalisé dans les wilayas des hauts plateaux et du sud, les bonifications sont accordées respectivement à 95% et à 80% du taux d'intérêt appliqué par la banque.

### -Durée de remboursement

La durée de remboursement des crédits est de huit (08) ans dont trois (03) ans de différé

### -Structure de financement

On peut résumer la structure de financement de CNAC dans le tableau suivant :

**Tableau n°01 : La structure de financement du CNAC**

Champs d'applications	Apport personnel 1%	PNR %	Crédit Bancaire %
Montant de l'investissement $\leq$ à 5 MDA	1	29	70
5 MDA $\leq$ Montant de l'investissement $\leq$ 10 MDA	2	28	70

Source : Site Web DISPOSITIF-CNAC Du 09/09/2021 à 20h

### 6.3. Le Microcrédit ANGEM

Le micro crédit est accordé au citoyens n'ayant pas de revenu ou dont le revenu est insuffisant instable et irrégulier. Ce crédit vise à promouvoir l'intégration économique et sociale des citoyens de cette catégorie en optant pour la création d'activités de productions de biens et services ainsi que d'activités commerciales<sup>13</sup>.

**Coût global du projet** Le montant des investissements est monté de 400 000 à 1000 000 DA.

<sup>13</sup> <https://www.angem.dz,14/09/2021> à 15 :15.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

---

### Taux de bonification

80 % du taux d'intérêt appliqué par la banque au titre des activités réalisées

95% du taux d'intérêt débiteur appliqué par la banque aux activités situées dans le sud et les wilayas des hauts plateaux.

**Durée du crédit bancaire** La durée de remboursement du crédit est de huit (08) ans dont trois (03) ans de différé.

**Structure de financement** Le montant global des investissements ne doit pas excéder un million de dinars (1 000 000 DA)

**Tableau n°02 : La structure de financement ANGEM**

Champs d'application	Apport personnel	PNR	Crédit Bancaire
Acquisition de petit matériels et matières première de démarrage de l'activité	1%	29%	70%

Sources : Site Web Dispositif ANGEM du 09/09/2021 a 20h30

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

### 7. Les crédits d'investissements après l'entrée des banques étrangères en Algérie

Le paysage bancaire Algérien a connu l'entrée de différentes banques étrangères et ce depuis les années 90 et 2000 présenté comme suit :

Désignation de la banque	Pays d'origine	Année d'implantation	Forme d'implantation	Nombre d'Agences	Lieux d'implantation
<b>Al Baraka Bank</b>	Arabie Saoudite	1991	BCM	30	Alger, Blida, Tizi Ouzou, Tlemcen, Oran, Sidi Bel Abbes, Mostaganem, Ghardaïa, Laghouat, El Oued, Biskra, Chlef, Sétif, Constantine, Batna, Annaba, Bordj, Bou Arreridj, Skikda, Bejaia, Ain Mila
<b>Citibank</b>	États unis	1992	Succursale	4	Alger, Oran, Annaba, Ouargla
<b>Arab Banking Corporation "ABC"</b>	Bahreïn	1995	Filiale	23	Alger, Annaba, Bejaia, Blida, Bouira, B.B. Arreridj, Chlef, Constantine, H.Messaoud, Mostaganem, Oran, Sétif, Sidi Bel Abbes, Skikda, Tizi Ouzou
<b>Natixis</b>	France	2000	Filiale	28	Alger, Annaba, Batna, Bejaia, B.B. Arreridj, Constantine, Sétif, Chlef, Mascara, Mostaganem, Oran, Relizane, Sidi Bel Abbes, Tlemcen, Tizi Ouzou, Médéa, Blida
<b>Calyon</b>	France	2007		01	Alger
<b>Société Générale "SGA"</b>	France	2000	Filiale	91	Alger, Annaba, Ain Temouchent, Batna, Béjaia, Blida, B.B. Arreridj, Bouira, Boumerdes, Chlef, Constantine, Ghardaïa, Mascara, Médéa, Mostaganem, Oran, Ouargla, Sétif, Sidi Bel Abbes, Skikda, Tizi Ouzou, Tlemcen, Biskra, Khenchla, Jijel, Souk Ahras, Tipaza
<b>Arab Bank "PLC"</b>	Jordanie	2001	Succursale	8	Alger, Annaba, Oran, Sétif, Blida
<b>BNP Paribas El Djazair</b>	France	2002	Filiale	73	Alger, Blida, Ain Temouchent, Oran, Béjaia, Biskra, Annaba, B.B. Arreridj, Boumerdes, Chlef, Constantine, Hassi Massaoud, Tipaza, Mascara, Médéa, Mostaganem, Sétif, Sidi Bel Abbes, Skikda, Tizi Ouzou, Tlemcen
<b>Trust Bank</b>	Jordanie	2002	Filiale	17	Alger, Tlemcen, Oran, Bejaia, B.B. Arreridj, Batna, Sétif.
<b>The Housing Bank for Trade and Finance</b>	Jordanie	2003	Filiale	7	Alger, Blida, Oran, Sétif, Bejaia, Constantine
<b>Gulf Bank Alegría "AGB"</b>	Kuwait	2004	Filiale	55	Alger, Bejaia, Sidi Bel Abbes, Tlemcen, Oran, Mostaganem, Chlef, Blida, Sétif, Batna, Biskra, Constantine, Skikda, Annaba
<b>Fransabank El- Djazair SPA</b>	Liban	2006	Filiale	15	Alger, Oran, Constantine
<b>HSBC</b>	Bretagne	2008	Succursale	3	Alger, Oran
<b>Al Salam Bank-</b>	Emirates Arab Unis	2008	Filiale	6	Alger, Oran, Sétif, Blida

*Source* : établi par nos soins à partir du guide des banques en Algérie.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

---

Les banques étrangères ont contribué à améliorer l'offre de crédit d'investissement, tant en quantité que en qualité, elles ont aussi participé à l'émergence de la finance islamique dans notre pays.

Malgré l'interdiction des banques étrangères au financement des dispositifs ANSEJ, ANGEM, ANDI, CNAC initié par l'Etat Algérien, et une demande de crédit d'investissement qui n'a pas atteint des volumes importants, vu que les grandes entreprises publiques se financent historiquement auprès des banques publiques.

Beaucoup de multinationales implantées en Algérie ont sollicité les banques étrangères pour financer leurs investissements notamment dans les télécommunications et hydrocarbures.

Néanmoins et vu les scandales financiers qu'a connus le pays à la fin des années 90 et début des années 2000, la demande de crédit d'investissement a été orientée vers les banques publiques.

Ceci dit les banques étrangères ont apporté plus de transparence et un savoir-faire assez conséquent pour le financement des grands projets d'investissement, le fait que les grandes banques étrangères implantées en Algérie ont des filiales un peu partout dans le monde facilite énormément les opérations d'achat des investissements et donne plus de garantie à l'acheteur (entreprise algérienne) et au vendeur (fournisseur étranger).

### Section 2 : La gestion des risques liés aux crédits d'investissement

Toute opération d'octroi de crédit bancaire comporte des risques liés à des incertitudes futurs, le banquier étant un manager prudent et prévoyant doit se prémunir contre tout risque d'insolvabilité de son client.

#### 1. Définitions des risques de crédits

Le risque de crédit c'est « le risque auquel s'expose un créancier dans le cas où le débiteur se relève incapable de respecter les engagements c'est-à-dire de rembourser sa dette ou de payer les intérêts de cette dette »

#### 2. Les différents risques liés aux crédits d'investissement

##### 2.1. Le risque de non remboursement (l'insolvabilité)

Ce risque concerne la survie de la banque (la faillite de la banque), il apparaît lorsque le client n'est pas en mesure ou refuse le remboursement des crédits qui lui ont été octroyés.

Ce refus peut être dû à :

- La dégradation de la situation financière du débiteur ou par la mauvaise foi.
- L'utilisateur du crédit a d'autre fin ou a la mauvaise gestion de l'affaire.

##### 2.2. Le risque de liquidité (trésorerie)

La liquidité est constituée de l'ensemble de dépôts, des capitaux propres nécessaires à son fonctionnement. Ce risque s'analyse comme l'incapacité temporaire d'un établissement de crédit à faire à ses engagements à court terme.

La matérialisation de risque provient :

- D'un retrait massif des dépôts de la clientèle.
- A l'occasion d'une crise de confiance du marché à l'égard de l'établissement concerné (la banque).
- Une crise générale de liquidité du marché.

##### 2.3. Risque de taux

Le taux d'intérêt est le prix par lequel la banque accorde un prêt, ces taux peuvent être fixe ou variable.

Les gains et les prêts sont fréquemment fondés sur la manipulation de ces taux.

L'évolution divergente de rendement des emplois d'une banque avec les coûts de ses ressources est aussi la cause de risque de taux.

##### 2.4. Risque de change

Le risque de changes est le risque de perte pour les entreprises qui réalisent des transactions avec l'étranger. Le risque de change provient de l'évolution des cours de la devise par rapport à la monnaie nationale, une hausse de son cours correspond à un profit et une baisse à une perte.

### 3. La gestion des risques de crédit d'investissement

Lorsque le banquier octroi des crédits, il fait en grande partie avec des fonds qui ne lui appartient pas, il doit de ce fait être prudent dans la gestion des fonds qui lui sont confiés et souvent conforter sa position de créancier prenant des garanties appelées souvent sûretés.

#### 3.1. Définition de la garantie

Une garantie est la matérialisation d'une promesse de payer, faite au créancier par le débiteur ou un tiers, sous la forme d'un engagement effectuant à son profit ;

**3.2. Type de garanties :** il existe deux types de garanties, personnelle et réelle.

##### 3.2.1. Les garanties personnelles

Une garantie personnelle est un engagement souscrit par un tiers, personne physique ou morale, de couvrir le créancier si le débiteur est incapable de rembourser ses dettes dans la date prévue.

La garantie personnelle prend la forme de cautionnement ou d'aval.

##### 3.2.1.1. Le Cautionnement

Constitue la principale sûreté personnelle. Dans le langage courant, le mot caution désigne bien le tiers garant que l'engagement, matérialisé par un contrat.

Donc le cautionnement peut être défini comme un contrat émis par une 3<sup>ème</sup> personne qui garantit l'exécution d'une obligation et qui s'engage envers le créancier à lui rembourser cette obligation si le débiteur ne le satisfaisant pas.

On distingue le cautionnement simple et le cautionnement solidaire.

##### -Le Cautionnement simple

Dans le droit au bénéfice de discussion et à celui de division.

-Le bénéfice de discussion : c'est lorsque la caution peut exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur avant de faire jouer le cautionnement.

-Le bénéfice de division : c'est le cas où il y a plusieurs cautions, chacune ne serait engager que pour sa part.

##### -Le Cautionnement solidaire

La caution peut être actionnée en paiement en même temps que le débiteur principale, le créancier choisissant dans ce cas celui qui lui paraît le plus solvable ou les deux ensemble. Lorsque plusieurs personnes sont caution solidaire elles garantissent ensemble le créancier et chacune est engagée pour le tout.

Dans le cautionnement solidaire, on trouve ni le bénéfice de discussion ni le bénéfice de division ce qui rend la banque en meilleur position puisqu'elle peut poursuivre le débiteur ou la caution.

### 3. 2.1.2 L'aval

Est une garantie personnelle liée aux effets de commerce, peut être défini comme étant un engagement par une personne appelée avaliste en faveur d'une caution.

Le donneur d'aval s'engage par signature à payer l'effet de commerce, à la date prévu, si le débiteur pour lequel l'aval a été donné déclare faillite. L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé.

### 3. 2.2. Les garanties réelles

L'affectation d'un bien en garantie d'un crédit constitue une garantie réelle, il peut s'agir d'un bien meuble ou d'un bien immeuble. On trouve essentiellement l'hypothèque et nantissement.

#### 3.2.2.1.L'hypothèque

est l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble, dans ce cas la banque a le droit de faire saisir et vendre l'immeuble.

On distingue trois modalités : légale, conventionnelle, ou judiciaire.

-Hypothèque légale : La banque peut prendre comme garantie un bien ou plusieurs biens immobiliers du débiteur en cas de non remboursement.

L'hypothèque légale est prévue par la loi<sup>14</sup>.

-Hypothèque conventionnelle : Elle est inscrite a la suite de la signature d'un contrat.

-Hypothèque judiciaire : Après poursuite judiciaire la banque qui a obtenue un jugement peut prendre une inscription d'hypothèque du débiteur.

#### 3.2.2.2. Le Nantissement

Selon code civil Algérien : « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographiques et aux créanciers inférieurs en rang»<sup>15</sup>.

Les biens pouvant faire l'objet d'un nantissement sont : les marchandises, les fonds de commerce, les valeurs mobilières, les matériels et outillages, etc.

C'est aussi l'acte pour lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie de sa créance, si le bien remis en garantie est meuble, on parle de gage, si il s'agit des revenus d'un immeuble, on parle de l'antichrèse. Le nantissement peut avoir lieu avec ou sans dépossession.

---

<sup>14</sup> Article 883 jusqu'à 893 du code civil page 145 & 146.

<sup>15</sup> l'article 948 du Code civil Algérien.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

---

-Nantissement avec dépossession : le débiteur est démuné du bien objet de la garantie et dans cette catégorie il y a l'avance sur titre qui est consentie à un client détenant un portefeuille de titre et qui a un besoins de liquidité. Afin de se prémunir contre une éventuelle chute de cours, la banque s'assure une marge de sécurité.

-Nantissement sans dépossession : dans ce cas, le créancier reçoit un titre reconnaissant la garantie du crédit consenti.

### **-Le gage véhicule**

Le gage de véhicule est une opération particulière régit par le code civil. C'est une procédure préfectorale qui s'effectue par une publicité du contrat de gage auprès de la wilaya, pour s'opposer à tout changement éventuel de carte grise et à délivrer un reçu d'inscription du gage qui permet de s'opposer à toute saisie du véhicule par d'autres créanciers et également aux droits de préférence et de suite.

**Remarque** : Le gage de véhicule est un gage sans dépossession qui garantit les sommes ayant permis l'acquisition du véhicule gagé.

### **3.2.3. Les garanties complémentaires et assimilées**

La banque peut exigée également comme garantie une délégation d'assurance dont la mise en jeu est liée à la réalisation du risque au sinistre éventuel.

Il s'agit de :

-Assurance incendie ;

-Assurance tous risques pour le matériel roulant

-Assurance multirisque professionnel pour les équipements, la marchandise, etc.

Toutes fois, le contrat d'assurance doit être accompagné d'un « avenant de la subrogation » au profit de la banque.

## **4. Analyse des risques**

C'est à partir d'informations émanant d'origine diverse que le banquier analyse le risque.

### **-Informations obtenus du client :**

Afin que le banquier reçoive les informations concernant la situation économique et financière du client, plusieurs documents doivent être présentés par ce dernier à savoir :

- Les documents financiers et comptable tel que : le bilan, comptes de résultat et le plan de trésorerie qui renseigne sur les prévisions de dépenses et de recettes.

- Les documents fiscaux et parafiscaux qui renseignent sur la situation des affaires vis-à-vis des créanciers privilégiés.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

---

- Les documents juridiques comme un extrait du registre de commerce (preuve de l'existence juridique et l'entreprise) et les statuts de l'entreprise qui nous renseignent sur les modalités de fonctionnement de l'entreprise.

- Les discussions entre le chef de l'entreprise et le banquier permette à ce dernier de connaître les projets futurs de son client, ses espoirs, ses problèmes.

Par ailleurs, il s'informe la surfasse financière du client, sur sa situation vis-à-vis des créanciers privilégiés ainsi sur les garanties qu'il peut assurer à sa banque.

**-Informations obtenus de l'extérieur** le banquier peut obtenir les informations auprès de plusieurs organismes instaurés par la banque centrale.

- La centrale des risques : chargée de recueillir de chaque banque et établissement le nom de bénéficiaire du crédit, la nature et le montant des crédits accordés ainsi que les garanties consenties.

- la centrale des impayés : est obligée de communiquer tout incident de paiement survenu sur les crédits octroyés ou sur les instruments de paiements mis à la disposition des clients.

- Des informations obtenues à d'autres administrations telles que l'administration fiscale et parafiscale qui permet de savoir si l'entreprise a des dettes envers ces institutions et cela par la délivrance d'un extrait de rôle.

Enfin le milieu professionnel dans lequel évolue le client peut fournir des informations qu'il faut prendre avec toutes les réserves qui s'imposent, compte tenu l'aspect concurrentiel qui régit les relations entre deux entreprises exerçant dans un même créneau.

### 5 .Les règles prudentielles en Algérie

Les règles prudentielles dictées par la banque D'Algérie en 1991 et actualisées en 1994, visent à rationaliser la gestion des banques, en vue de prévenir les effets inflationnistes de la monnaie.

Dans ces perspectives, le règlement n° 91/09 du 14 Août 1991 de la BANQUE D'ALGERIE à pour objet de fixer aux banques et établissements financiers, les règles de bonne gestion en matière de division et de couverture des risques, de suivi et de classement de créances par degré de risque encouru, de constitution de provisions et d'incorporation des intérêts courus sur les créances impayés, dont le recouvrement n'est pas assuré.<sup>16</sup>

Les normes et les conditions d'application des règles prudentielles, selon les instructions de la banque d'Algérie se résument comme suit<sup>17</sup> :

---

<sup>16</sup> Article 1 du règlement N°91-09 du 14/08/1991 De la Banque d'Algérie.

<sup>17</sup> L'instruction N° 74/94 du 29/11/1994, abrogeant et remplaçant celle du 14 novembre 1991.

### 5.1. Ratio de division des risques

La réglementation prudentielle a instauré en matière de contrôle du risque des ratios afin d'éviter la faillite aux banques et établissements financiers au cas où un ou plusieurs clients tomberaient en banqueroute.

-Le montant des risques encourus sur un même client ne doit pas dépasser 25% du montant des fonds propres de l'établissement de crédit ;

-Le montant des risques encourus sur un groupe de clients dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15% des F.P.N ne doit pas excéder 10 fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit.

### 5.2. Ratio de couverture des risques

Les banques doivent définir les limites du risque par la fixation de la limite maximale interprétée par le ratio de solvabilité appelé aussi le ratio « Cook ». Le ratio de solvabilité est le ratio le plus important auquel doivent se conformer les banques et les établissements financiers.

Ce ratio est défini comme étant le rapport entre le montant des fonds propres nets des banques et celui de l'ensemble de risques de crédit qu'elles encourent du fait de leurs opérations.

Ce ratio doit être au moins égal à 8%

L'ensemble des éléments de l'actif et hors bilan sont affectés d'un coefficient de pondération variant selon le risque de crédit dont ils sont assortis. Plus précisément, la réglementation distingue quatre catégories de risque :

-Risque estimé à 0% pour les concours accordés à l'État ;

-Risque estimé à 5% pour les concours accordés aux banques et établissements financiers installés en Algérie ;

-Risque estimé à 20% pour les concours accordés aux banques et établissements financiers installés à l'étranger ; Risque estimé à 100% pour les créances sur les clientèles.

Dans cette section nous avons présenté les différentes formes du crédit d'investissement. Ce dernier est destiné à financer des équipements qui génèrent par leur fonctionnement les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt.

### Section 3 : Méthodologie d'analyse d'un crédit d'investissement

Le banquier pour se prémunir et se protéger contre le risque d'insolvabilité de la PME/PMI doit étudier soigneusement la demande de crédit et procéder à l'analyse de sa situation technico-commercial et financière et calculer différents ratios, afin que l'opération d'octroi de crédit soit la plus sûre possible, et gérante au plus value réel à la banque au futur.

#### 1. Constitution du dossier de crédit d'investissement

Un dossier de crédit d'investissement se constitue de quatre grandes parties qui sont :

##### 1.1. Documents Juridiques et administratifs

- Demande écrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs durées, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements.
- Statuts juridiques pour les personnes morales.
- Registre de commerce en précisant expressément l'activité de promotion immobilière pour ce type d'activité.
- Procès Verbal de l'assemblée générale des actionnaires conférant aux dirigeants de l'entreprise, les pouvoirs de contracter des emprunts et de donner des garanties, si cette disposition n'est pas prévue par les statuts.
- Copie du bulletin officiel des annonces légales (BOAL)
- Curriculum Vitae des dirigeants et copies des pièces d'identité.
- Qualification et expérience professionnelle du promoteur dans le domaine investi.
- Acte de propriété ou bail de location du local devant abriter l'activité et pour la promotion immobilière l'acte de propriété du terrain d'assiette devant recevoir le projet immobilier ainsi que le livret foncier.
- Certificat négatif d'hypothèque du terrain d'assiette du projet datant de moins d'un mois pour la promotion immobilière.
- Rapport d'évaluation du local devant abriter l'activité réalisé par un professionnel (expert) dûment agréé et ce en vue d'une éventuelle prise de garantie.
- Copie de la décision d'octroi des avantages délivrée par l'ANDI ou par le CNI.
- Agrément et ou tout autre document autorisant le promoteur à exercer l'activité projetée.
- Attestation d'inscription au tableau national des promoteurs immobiliers ouverts auprès du Ministère de l'Habitat pour les projets de la promotion immobilière.

##### 1.2. Documents Comptables et Financiers

- Etude technico-économique et financière du projet dûment signée et cachetée par un bureau d'études.
- Bilan d'ouverture et bilans prévisionnels sur la durée du prêt.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

---

-Facture pro forma et/ou contrat d'achat d'équipement récent (moins de 03 mois) chaque rubrique reprise dans la structure d'investissement doit être préalablement justifiée par des factures et/ou devis.

- Devis descriptif et estimatif des travaux de bâtiment et génie civil.

- Bilans fiscaux et annexes des trois derniers exercices clos, lorsqu'il s'agit d'une demande de crédit d'extension.

- Justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).

-Expertise et/ou documents justificatifs des travaux déjà réalisés et des travaux restant à réaliser.

-Plan de financement

Pour les dossiers de financement des opérations de promotion immobilière, les documents spécifiques à réclamer sont :

-La liste des réservataires éventuels.

-Le budget prévisionnel du projet (nombre d'unités, prix de vente, prix de revient et marge).

-Le plan mensualisé du projet.

-Le rapport d'évaluation du terrain d'assiette du projet établi par l'expert conventionné par la banque.

### 1.3. Documents Techniques

-Permis de construire relatif au projet en cours de validité.

-Autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente.

-Planning de réalisation du projet.

Pour les dossiers de financement des opérations de promotion immobilières, les documents spécifiques à réclamer sont :

- L'organisation, les compétences et les moyens matériels que compte mettre en œuvre le promoteur pour la réalisation de son projet immobilier.

-Les références professionnelles du bureau d'architecte chargé de la réalisation des plans d'architecture du projet immobilier.

-Un (01) jeu de plans du projet immobilier approuvés par la Direction de l'Urbanisme et de la Construction territorialement compétente ainsi que par le Centre du Contrôle Technique de la Construction (CCTC).

- Les copies des contrats de maîtrise d'œuvre (promoteur/bureau d'architecture) et de maîtrise d'ouvrage (promoteur/entreprise de réalisation).

- Le certificat de qualification et de classification professionnelle de l'entreprise chargée de la construction du projet immobilier.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

---

-Les références professionnelles, les compétences et les moyens (humains et matériels) que compte mobiliser l'entreprise chargée de la construction du projet.

-Le devis descriptif, quantitatif et estimatif du projet.

### 1.4. Documents fiscaux

- Attestations fiscale et parafiscale dûment apurées.

- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.

## 2. Etude et évaluation du dossier de crédit d'investissement

Après vérification de l'ensemble des documents fournis par le souscripteur, notamment leur authenticité, fiabilité, et récents.

Une sélection du palier est inévitable pour la suite du dossier :

-Moins de 10 Millions de Dinars le dossier sera traité au niveau d'une agence.

-Entre 10 Millions et 50 Millions de Dinars le dossier sera traité au niveau de la Direction régionale.

-Plus de 50 Millions de Dinars le dossier sera traité au niveau de la Direction générale.

Une fiche de décision est créée elle est composée de :

-Nature de la demande : 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> demande ou plus.

-Coordonnées du demandeur : Nom, prénom, forme juridique, capital social , siège , principaux dirigeants , date d'entrée en relation avec la banque ...Etc

-la réponse de la demande de consultation de la centrale des risques.

-Classement actuel de la créance.

-les renseignements commerciaux : Chiffres d'affaires et son évolution, les fournisseurs, les clients, les délais de rotation des stocks.

-Les incidents de paiement déjà enregistré, les incidents de paiements en cours.

-Situation actuelle du dossier, faits saillant du dossier, dernière décision de crédit.

-Appréciation global de la relation par la Direction de l'agence suivant

-La qualité de la relation avec la banque.

-La qualité de la relation avec les tiers (Impôts & CNAS).

-respect des engagements et réactivité.

-Tout point pouvant impacter le risque de crédit.

### 3. Étude de la rentabilité économique et financière du projet d'investissement

L'objectif de l'étude de la rentabilité est de s'assurer que le projet est rentable et qu'il est le meilleur parmi les éventuelles opportunités de l'investissement (Placement bancaire, plusieurs projets, spéculations...etc.) et que les conditions de crédit proposées n'affectent pas la rentabilité du projet et donc, le remboursement de l'emprunt bancaire.

#### 3.1. Définition de la rentabilité

La rentabilité d'un investissement permet à un agent économique d'apprécier si le capital investi procure les ressources nécessaires à la rémunération et au remboursement du capital utilisé<sup>18</sup>.

#### 3.2. Etude de la rentabilité du projet

Cette épuration des décisions d'investissement et de financement fait que, l'analyse financière d'un projet s'établit en deux phases :

- Une étude avant financement
- Une étude après financement

##### 3.2.1. L'étude avant financement

L'analyse des flux de trésorerie avant le financement sert à la détermination de la rentabilité propre (intrinsèque) de l'investissement et cela indépendamment des conditions de financement. L'appréciation de la rentabilité d'un projet se fait à partir des flux de trésorerie générées par ce projet, c'est-à-dire des flux d'investissement, d'exploitation et des flux de désinvestissement.

Ces flux sont déterminés à partir du tableau emplois/ressources (encaissements / décaissements), ce tableau étant lui-même établi sur la base d'un certain nombre d'éléments notamment la C.A.F (la capacité d'autofinancement),  $I_0$  (la dépense initiale) et la variation du B.F.R (Besoin en Fonds de Roulement)

##### 3.2.1.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

Le tableau des comptes de résultats prévisionnel permet de déterminer les soldes de gestion prévisionnels et aussi la CAF ; Ce tableau ne doit pas comprendre les coûts de financement.

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{Dotations aux amortissements}$$

---

<sup>18</sup> HOUDAYER « Projet d'investissement : Guide d'évaluation financière, Edition ECONOMICA Paris 2006; P136.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

### 3.2.1.2 Détermination des valeurs résiduelles d'investissements

Cette démarche opte pour une situation pessimiste pour la détermination de la rentabilité de l'investissement.

Ces valeurs résiduelles sont des valeurs comptables, elles représentent la valeur comptable nette de l'investissement.

**Tableau n°03: La valeur nette comptable de l'investissement**

N	Investissement	Amortissement	V.N.C
0	I <sub>0</sub>		
1	I <sub>1</sub>		
2	I <sub>2</sub>		
3	I <sub>3</sub>		
4	I <sub>4</sub>		
5	I <sub>5</sub>		

**Source:** document interne de la banque

$$\text{Amortissement} = \frac{\text{Investissement initial } I_0}{n}$$

### 3.2.1.3. Le tableau emplois/ressources avant financement

Ce tableau comprend l'ensemble des ressources et des emplois de l'entreprise .Il permet déterminer les flux de trésorerie avant financement.

Ce tableau se présente comme suit:

$$\text{V.N.C} = \text{Investissement initial} - \text{dotations aux amortissements}$$

**Tableau°04: tableau des emplois/ressources avant le financement**

Rubriques	Années							
	0	1	2	3	4	5	...	N
<b>· Ressources</b>								
Capacité d'autofinancement								
Valeur Résiduelle des immobilisations								
Récupération du B.F.R								
<b>Total des ressources (1)</b>								
<b>· Emplois</b>								
Investissement initial								
Variation du B.F.R								
<b>Total emplois(2)</b>								
<b>Flux de trésorerie (1-2)</b>								

**Source:** document interne de la banque

### 3.2.1.4. Appréciation de la rentabilité

Les flux que nous avons appris à déterminer à partir du tableau emplois/ ressources doivent être analysés pour déterminer la rentabilité propre du projet. Parmi les nombreux critères de rentabilité, on peut mettre en exergue le délai de récupération (D.R), le délai de récupération actualisé (D.R.A), la valeur actuelle nette(V.A.N), l'indice de rentabilité (I.R) et les taux de rentabilité interne (T.R.I).

#### A. Le délai de récupération (D.R)

Le délai de récupération est le seul critère déterminé à partir des flux de trésorerie actualisés. Par le choix du taux d'actualisation dépend des données économiques de l'environnement mais aussi de l'agent économique qui le choisit.

Le taux d'actualisation élevé revient à déprécier les valeurs futures et le taux d'actualisation faible revient à attribuer à l'avenir une grande valeur (les valeurs futures seront plus importantes).

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

Le D.R est la durée nécessaire pour égaler le montant de l'investissement .Il est calculé comme suit:

$$D.R = n \text{ tel que } I_0 = \sum_{t=1}^n F_t$$

$I_0$ =Investissement initial.

$F$ =Flux nets de trésorerie générés par l'exploitation.

$T$ =Année.

Dans le cas où le D.R dégagé par la formule précédente n'est pas un nombre entier, il y'a lieu de faire l'interpolation linéaire. Supposons que les flux de trésorerie cumulés sont négatifs pendant l'année en et positive en n+1.

$$D.R = n + [\text{Flux cumulés en } n \times 12(\text{mois})] / [\text{Flux cumulés en } n + \text{flux cumulés en } n+1]$$

### -Les avantages du D.R

Le D.R présente des avantages:

- Permet de sélectionner un seul projet entre deux concurrents et dont les durées de vie sont égale.
- Permet de rejeter tout projet qui se situerait au-delà d'une durée arrêtée au préalable.

### -Les inconvénients du D.R

Le D.R est un critère qui détermine la rapidité de récupération des fonds investis. C'est un critère qui a beaucoup plus de liquidité que de rentabilité.

Le banquier doit néanmoins être conscient de ses inconvénients :

- Le coût des capitaux n'est pas pris en considération (flux non actualisés);
- Il ignore tous les flux ultérieurs à la récupération des fonds investis.

### -Le délai de récupération actualise (D.R.A)

Il est impossible de comparer entre les dépenses d'investissement présentes et les recettes d'exploitation futures .D'où l'intérêt d'actualiser tous les flux .L'actualisation consiste à la détermination des valeurs présentes que générera le projet. Ce taux correspond, pour le banquier ,au coût moyen des différentes ressources de financement qui sont :

**-Les fonds propres :** Le coût des fonds propres ou la rémunération des actionnaires peut présenter la rémunération procurée par un placement augmentée d'une prime de risque.

**-L'emprunt :** Le coût de l'emprunt correspond au taux d'intérêt réel; déduction faite des économies d'impôts.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

Le **D.R.A** est le délai nécessaire aux flux de trésorerie actualisés pour assurer le recouvrement du capital investi.

$$I_0 = \sum_{t=1}^n Ft / (1+i)^t$$

Où:

- n** : Délai de récupération ;
- i**: Taux d'actualisation représentant le coût d'utilisation des fonds;
- F**: Flux de trésorerie;
- N**: Année.

L'avantage du D.R.A est comme le D.R, le D.R.A est un critère de sélection et de rejet. L'inconvénient du D.R.A est qu'il ne prend pas en compte les flux postérieurs au recouvrement du capital investi.

### La valeur actuelle nette : (V.A.N)

La V.A.N correspond aux flux nets de trésorerie actualisés cumulés sur toute la durée de vie de l'investissement.

$$V.A.N = \sum \text{Flux nets de trésorerie actualisés}$$

- **Les avantages de la V.A.N**
  - ✓ La V.A.N est aussi un critère de rejet (tout projet qui affiche une V.A.N négative est rejeté) et un critère de sélection (entre deux projets concurrents, on retiendra celui qui possédera la V.A.N supérieure).
  - ✓ La V.A.N prend en compte le coût des ressources et les flux sont pris en Considération sur toute la durée de l'investissement

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

---

- **L'inconvénient de la V.A.N**

La V.A.N ne peut-être utilisée comme critère de choix entre des investissements concurrents que si la taille (fonds initiaux) et la durée de vie des investissements à comparer sont identiques.

- Remarque :

Ici la V.A.N est dite économique parce qu'elle est calculée sans frais financiers (sans charges d'intérêt sur emprunt), V.A.N par rapport aux fonds propres de l'entreprise.

### **L'indice de profitabilité (I.P)**

L'indice de profitabilité est venu pallier l'une des insuffisances de la V.A.N qu'est l'impossibilité de comparer entre deux projets de tailles différentes. L'I.P correspond à ce que rapporte un dinar investi

$$\text{I.P} = \text{Valeur actualisée de tous les flux} / \text{Investissement initial}$$

#### **-L'avantage de l'I.P**

Un projet affichant un indice de profitabilité supérieur à un (01) est rentable. Entre deux projets concurrents, le projet le plus rentable est celui qui affiche l'I.P le plus élevé.

#### **-L'inconvénient de l'I.P**

L'I.P ne résout pas réellement le problème de différence de taille car où le projet le plus petit (dégage une V.A.N la plus faible) obtient l'I.P le plus élevé, le choisir suppose que le capital différentiel entre les deux projets pourra être investi et procurera une V.A.N au moins égale en valeur au différentiel de V.A.N.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

### B. Le taux de rentabilité interne (T.R.I)

Les flux de trésorerie faiblissent à mesure que le taux d'actualisation augmente. Par conséquent, la V.A.N diminue au fur et à mesure que le taux d'actualisation croît jusqu'à ce qu'elle s'annule ; c'est justement le taux de rentabilité interne (T.R.I). Donc, le T.R.I est le taux d'actualisation qui annule la valeur de la V.A.N. La formule usuelle du taux de rentabilité interne est la suivante:

$$\sum_{t=1}^n -I + F_t/(1+r)^t = 0$$

I: Le total investissement

$F_t$  : Le flux d'exploitation périodique généré par l'investissement

$r$  : Le taux de rentabilité interne recherché

C'est le taux qui égalise le coût d'investissement et les recettes d'exploitation.

Apprécions cela sur un schéma :



### Calcul du T.R.I

Le T.R.I est déterminé par itération successive. Il s'agirait de déterminer deux V.A.N dont les signes sont différents et correspondant à des taux d'actualisation dont la différence n'excède pas deux(02) points .Il conviendrait ensuite de faire une interpolation.

### Avantages du T.R.I

Le T.R.I donne la rentabilité du projet en fonction de ses données intrinsèques. Il procure à ce titre la possibilité de classer plusieurs projets concurrents et de pouvoir opter pour l'un des deux.

### -Appréciation du T.R.I

Pour apprécier le T.R.I. on peut se référer à trois repères classés par ordre d'importance.

**-Le taux d'actualisation :** Le minimum pour un T.R.I c'est d'être supérieur au taux d'actualisation pour pouvoir disposer d'une V.A.N positive.

**-Le coût des capitaux:** Le T.R.I doit être aussi supérieur au cout de l'argent pour espérer avoir des gains appréciables.

**-L'objectif de l'entreprise:** L'entreprise peut avoir dans sa stratégie de ne pas investir dans des projets dont le T.R.I est inférieur à un seuil fixé au préalable.

La V.A.N et le T.R.I sont les deux critères les plus utilisés pour apprécier la rentabilité d'un projet. Cependant ils leurs arrivent de fournir des informations contradictoires.

Ces situations où la V.A.N et le T.R.I ne se rejoignent pas dans leurs conclusions sont assez rares, mais si elle venait à exister il y'aurait lieu de corroborer les réponses fournies par les deux critères par d'autres.

### 3.2.2.Étude après financement

L'étude après financement a pour objectif de déterminer l'impact du financement sur la rentabilité du projet et de mettre en place les conditions de crédits les plus adéquates. Cette étude intègre le plan de financement, notamment les frais financiers et les dotations aux amortissements des charges d'intérêts sur emprunt.

L'étude est faite sur les flux de trésoreries déterminés à partir du tableau emplois / ressources (encaissements / décaissements) après financement.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et gestion de risque

### 3.2.2.1. Tableau emplois/ressources après financement

Il permet de déterminer le total des emplois et les flux de la trésorerie.

**Tableau n°05: tableau emplois/ressources après financement.**

Rubriques	Années						
	0	1	2	3	4	...	N
<b><u>Ressources</u></b>							
Capacité d'autofinancement (CAF). Valeur résiduelle de l'investissement(VRI). Récupération du B.F.R. Emprunt.							
<b>Total des ressources(1)</b>							
<b><u>Emplois</u></b>							
Investissement initial Variation du B.F.R. Remboursement du principal.							
<b>Total emplois(2)</b>							
<b>Flux de trésorerie (1-2)</b>							
<b>Flux de trésorerie cumulés</b>							

**Source :** document interne de la BNA

Le tableau emplois/ressources ne doit présenter au niveau d'aucune année une trésorerie cumulée négative. Auquel cas, cela voudra dire que des emplois risquent de ne pas être couverts et peuvent constituer un risque sérieux pour la concrétisation de l'investissement.

Pour y remédier, il y a lieu de:

- Revoir à la hausse la période de remboursement;
- Revoir le schéma de financement.

### 3.2.2.2. APPRECIATION de la rentabilité après financement

Il s'agit de comparer entre la V.A.N économique et la V.A.N globale pour pouvoir se décider du mode de financement, donc dans cette appréciation on va intégrer les charges d'intérêts sur emprunt.

D'où la comparaison entre la rentabilité économique et la rentabilité financière du projet.

### - Principes

La rentabilité économique d'un investissement est évaluée à partir des Flux Nets de trésorerie générés par l'investissement, hors financement.

La rentabilité financière d'un investissement inclut à la fois :

- Sa rentabilité économique;
- Le coût du financement envisagé (emprunt, crédit-bail par exemple).
- La Valeur Actuelle Nette globale est donc égale à la somme de:

La Valeur Actuelle Nette économique,

La Valeur Actuelle Nette du financement .Donc,

$$\text{VAN globale} = \text{VAN économique} + \text{VAN financement}$$

- ✓ Si on trouve une VAN de financement par emprunt négative, la VAN économique aura diminuée, ça veut dire que l'emprunt n'est pas rentable, autrement dit, il n'est pas intéressant par rapport à l'autofinancement, donc, il faudra renoncer à l'emprunt.
- ✓ Si on trouve une VAN de financement par emprunt positive, ça veut dire que  
L'entreprise aura améliorée sa VAN économique, le projet aura été rentable et l'emprunt intéressant.  
Donc, si l'entreprise aura à choisir entre «S'autofinancer » et «Emprunter », elle emprunte.

## Chapitre II : Le crédit d'investissement et la gestion de risque

---

Nous avons essayé à travers ce chapitre d'illustrer le différent mode de financement des investissements qui sont généralement des crédits à moyen et long terme. La durée du crédit diffère d'un projet à un autre, selon l'investissement à financer, soit léger, pour les équipements de production, ou lourd pour les constructions. Ce dernier type de crédit est moins pratiqué par nos banques commerciales en raison de l'absence de ressources permanentes.

Le crédit d'investissement engendrent des risques importants pour le banquier du moment que les prévisions sont d'autant plus difficiles que le terme éloigné.

En effet, lorsque le banquier accepte de financer un investissement, il s'associe avec l'entreprise pour une longue durée, et dans ce cas là, les facteurs humains et économiques revêtent une importance beaucoup plus grande que pour le crédit d'exploitation.

Pour assurer une bonne issue de ce type de crédit, le banquier se doit de mener une étude minutieuse et approfondie de la demande de crédit, tout en analysant les capacités de l'entreprise à dégager des résultats permettent le remboursement du crédit à terme.

### Chapitre III : Etude de cas pratique BNA Tizi Ouzou

---

Après avoir vu et présenter la PME et les contraintes d'accès au financement bancaire, nous allons consacrer se dernier chapitre à l'étude d'un cas pratique pour illustrer et voir la façon de traitement des dossiers de demande des crédits d'investissement.

Ainsi, nous allons suivre dans ce chapitre les projets soumis à l'étude, depuis le dépôt du dossier, jusqu'à l'établissement final de la demande de crédit et la mise en place de celui-ci, mais avant de traiter le dossier de crédit, nous présenterons l'institution auquel a été soumise la demande d'octroi de crédit qui est la BNA.

Notre étude sera organisée en (3) sections.

Dans la première section nous allons présenter la Banque National d'Algérie (BNA), la deuxième section portera sur étude d'un dossier de demande de crédit d'investissement, et la troisième section est réservée à une étude de la BNA durant la crise sanitaire covid19.

### Section 1: Présentation de la Banque National d'Algérie (BNA)

Le paysage bancaire Algérien se compose d'une multitude de banque public et privés , parmi ces banques on retrouve la banque national d'Algérie qui est un acteur majeur du système financier Algérien.

#### 1.1. Historique de la BNA

La banque nationale d'Algérie a été la première banque commerciale créée suite à la réorganisation du système bancaire par les pouvoirs publics.

Cette réorganisation a été rendu nécessaire compte tenu de la situation de notre pays à l'indépendance.

A cette étape, on pouvait compter dans le pays pas moins d'une vingtaine de banques contrôlées par des français, ces banques devaient se montrer réticentes quant à la participation active dans le financement de l'activité économique, notamment dans une économie socialiste.

La réorganisation du système bancaire algérien a commencé en 1966, avec la nationalisation des banques étrangère et la création des banques qui viennent ainsi élargir le secteur bancaire.

-La banque central d'Algérie (BCA) créé le 13/12/1962

-La caisse algérienne de développement (CAD) créé le 07/05/1963 et a prit l'appellation de banque algérienne de développement (BAD) le 30/06/1971

La BNA a été créé juste après le 13/06/1966. Exerçait toutes les activités d'une banque de dépôt. En outre, elle détenait le monopole du financement de l'agriculture, jusqu'à mars 1982 date à laquelle les pouvoirs publics ont décidé de l'opportunité de mettre en place une institution bancaire spécialisée ayant pour vocation principale la prise en charge du financement et la promotion du monde rural. Ainsi, a été créé la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) à partir de la restructuration de la BNA.

Les différents reformes économiques, ont donné lieu à des changements importants au sein de l'organisation et des missions des banques en général.

Au plan interne, ces reformes ont donné lieu à une série d'action multiformes, tant sur le plan institutionnel et organisationnel (mise en places des organes statutaires et réorganisation des structure de la banque), de la gestion des crédits (application des règles prudentielles et assainissement du portefeuille) et de l'enrichissement subséquent des instruments de gestion des ressources humaines.

Ces actions, soutenues, ainsi que la situation et les performances de l'institution, ont fait que, par délibération du conseil a obtenu son agrément la monnaie et du crédit du 05/09/1995, la BNA a obtenue son agrément.

le capital social de la BNA a été augmenté le 28/10/2002 passant de 8 milliard de DA à 14.6 milliard de DA et se situe à l'autorisation du CMC.

### **-Présentation de la Direction régional d'exploitation BNA 183 TIZI OUZOU**

#### **-L'organisation et le fonctionnement de la Direction Régionale d'Exploitation**

La Direction régionale d'exploitation de Tizi-Ouzou, regroupe 11 agences sur 3 Wilaya du centre.

#### **Wilaya de Tizi-Ouzou**

- 1-Agence AP Tizi-Ouzou 581 sise : Avenue Abane Ramdane 15 000.
- 2-Agence AP Tizi-Ouzou 583 sise : carrefour du 20 Avril Immeuble Kessi Nouvelle Ville 15007.
- 3-Agence LES OUADHIAS 582 sise : Cité des 104 logements Bâtiment A N°1 15016 Les OUADHIAS.
- 4-Agence BOGHNI 577 sise : 03, rue des frères Mammeri 15003 BOGHNI.
- 5-Agence LARBAA-NATH-IRATHEN 578 sise : Avenue Abane Ramdane 15006 LARBAA-NATH-IRATHEN.
- 6-Agence AZAZGA 462 sise : Boulevard Ahmed ZAIDAT 15001 AZAZGA.
- 7-Agence DRAA-BEN-KHEDDA 584 sise : rue Abane Ramdane 15004 DRAA-BEN-KHEDDA.

#### **Wilaya de Boumerdes :**

- 8-Agence DELLYS 642 sise : Cité les Jardins 35004 DELLYS.
- 9-Agence BORDJ-MENAIEL 643 sise : Rue LARBI BOUALEM BORDJ MENAIEL 35001.

#### **Wilaya de Bouira :**

- 10-Agence LAKHDARIA 576 sise : Cité 210 Logements , LAKHDARIA.
- 11-Agence BOUIRA 460 sise : Rue GUETTAF SEDDIK 10 000 BOUIRA.

**Source :** Document interne de la Direction Régional d'Exploitation.

### **- Attribution de la Direction régionale d'exploitation en matière de crédit**

Les agences principale, dispose d'un comité pouvant statuer sur la suite à donner aux dossiers de demande de crédit qui lui sont remis dans la limite de la cote d'agence qui est de 5000000,00 DA pour les crédits d'exploitation et de 2000000,00DA, pour les crédits d'investissement.

Au delà de cette cote les dossiers de crédit sont transmis à la direction régionale d'exploitation (DRE).

### 1.2. Missions et Objectifs de la BNA

#### A. Les missions de la BNA

Comme on l'a déjà cité, la BNA exerce toutes les activités d'une banque de dépôts : elle assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises, elle traite toutes les opérations de banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques et peut notamment :

- Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, remboursable à vue, à terme ou à échéance fixe, émettre des bons et des obligations : emprunts pour les besoins de son activité.
- Effectuer et recevoir tout paiement en espèce, par chèque, virements, domiciliation, lettre de crédits et autres activités de banques.
- Consentir sous toute forme de crédits, prêts ou avances avec ou sans garanties.
- Exécuter, en y attachant ou non sa garantie, toute opération de crédit pour le compte d'autres institutions financières ou pour le compte de l'Etat, répartir toutes les subventions sur fonds publics et en surveiller l'utilisation.
- Payer en lieu et place du débiteur toutes créances avec subrogation dans les droits et rang du créancier.
- Souscrire, escompter, prendre en pension ou acheter tout effet de commerce : bons, annuités et valeurs émis par le trésor public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et en général tout engagement à échéance fixe transmissible à ordre résultant d'opération faite par tout établissement et administration publique.
- Financer par tous modes les opérations de commerce extérieur.
- Recevoir en dépôts tous titres et valeurs.
- Recevoir ou effectuer tous paiements et tous recouvrements des lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, titres remboursables ou amortis, factures et autres documents commerciaux ou financiers.
- Louer tous les coffres et compartiments de coffres.
- Servir d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente de tous effets publics, actions, obligations, plus généralement, de toutes les valeurs mobilières, ainsi que des métaux précieux.
- Procéder ou participer à l'émission, à la prise ferme, à la garantie, au placement, ou à la négociation de toutes valeurs mobilières, soumissionner tout emprunt public ou autres, acquérir, aliéner ou nantir toutes valeurs mobilières, assurer les services financier de tout titre.
- Traiter toutes les opérations de change, au comptant ou à terme, contracter tous emprunts, prêts, nantissements, report de devises étrangères.

### **B. Les objectifs de la BNA**

La réaction des fonctions bancaires ainsi que le mode de fonctionnement des entreprises jouent un très grand rôle dans l'évolution de l'économie du pays.

En relation avec cette évolution, la banque nationale d'Algérie a pour objectifs de :

- s'adapter aux règles de la commercialité dans ses rapports avec sa clientèle commerciale qui connaît déjà de profonds changements dans ses structures et son organisation.
- Améliorer sa rentabilité via un accroissement des ressources, contrepartie des crédits et par la promotion des services qui directement ou indirectement peuvent encore augmenter d'avantage cette rentabilité.
- La préservation de ses propres équilibres.
- Respecter les règles de gestion providentielle afin de créer de la monnaie, du crédit, des changes et les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale.

### **1.3. Organisation de la BNA**

#### **1.3.1. A L'échelle nationale**

L'agence bancaire constitue la cellule de base de l'institution, c'est au niveau de cette dernière que se traite l'ensemble des opérations bancaire avec la clientèle.

de par son implantation décentralisée, son organisation et les moyens humains et matériels mis à disposition, l'agence est chargée par la direction générale de mener toute action qui favorise l'accroissement des ressources de la banque et le développement du portefeuille clientèle.

La BNA compte dans son organisation 5 divisions:

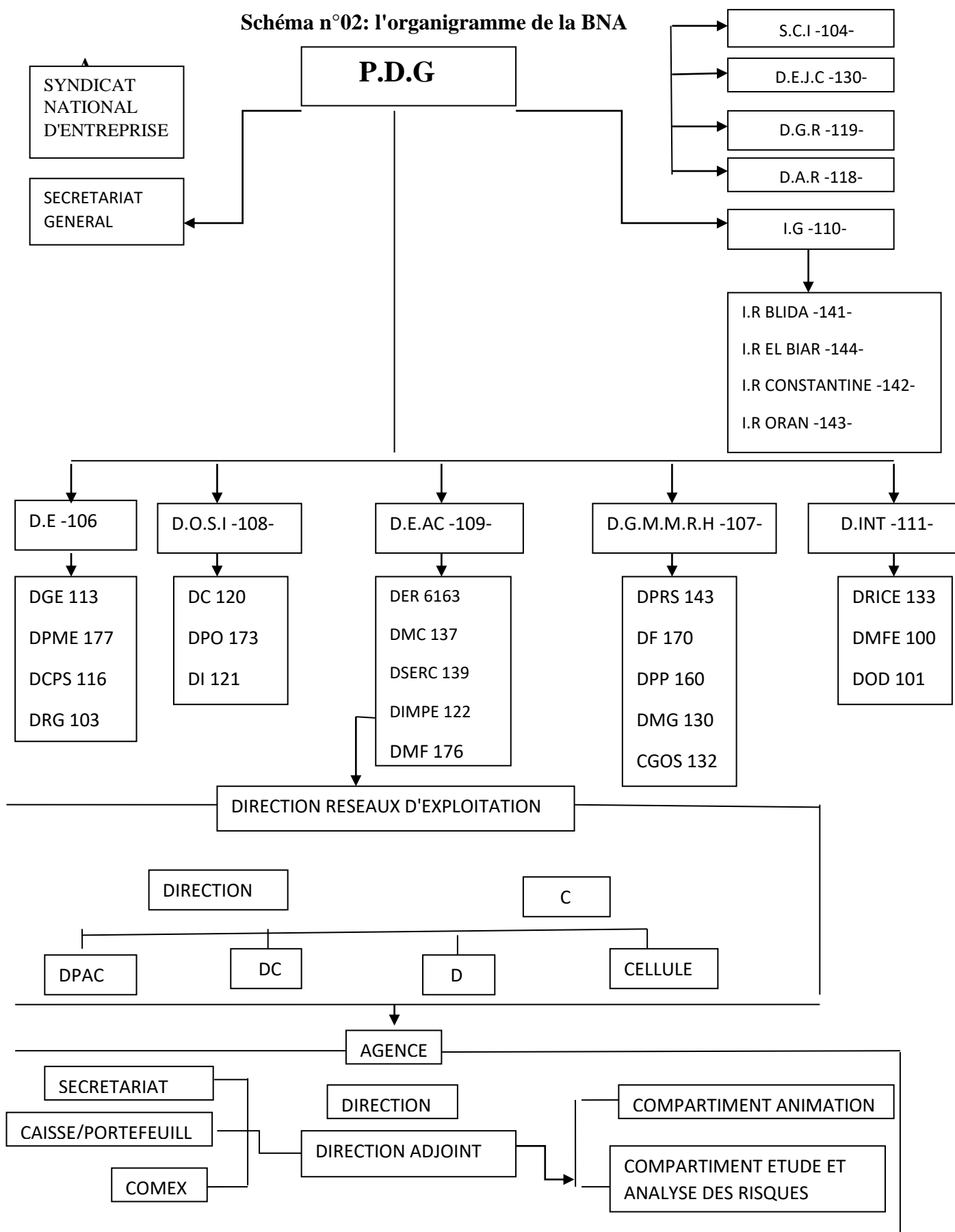
- Division international.
- Division des engagements.
- Division de l'exploitation et de l'action commerciale.
- Division gestion des moyens matériels et ressources humaines.
- Division organisation et systèmes d'information.

Chaque division comporte plusieurs directions générales;

Au plan régional, la BNA dispose de dix sept (19) réseaux d'exploitation régionaux:

1. Direction du réseau d'exploitation Alger (Zirout Youcef).
2. Direction du réseau d'exploitation Alger( ELBIAR)
3. Direction du réseau d'exploitation Alger EST I ( pins maritimes)
4. Direction du réseau d'exploitation Alger EST II (Rouiba)
5. Direction du réseau d'exploitation Annaba
6. Direction du réseau d'exploitation Bechar
7. Direction du réseau d'exploitation Blida
8. Direction du réseau d'exploitation Chelef
9. Direction du réseau d'exploitation Constantine
10. Direction du réseau d'exploitation Kolea
11. Direction du réseau d'exploitation Mostaganem
12. Direction du réseau d'exploitation Oran
13. Direction du réseau d'exploitation Ouargla
14. Direction du réseau d'exploitation Setif
15. Direction du réseau d'exploitation Tizi Ouzou
16. Direction du réseau d'exploitation Tlemcen
17. Direction de réseau d'exploitation Bejaia
18. Direction de réseau d'exploitation Sidi Bel Abass
19. Direction de réseau d'exploitation Tebessa

Schéma n°02: l'organigramme de la BNA



### 1.3.2. A L'échelle locale

La Direction du réseau d'exploitation (DRE 183 Tizi-Ouzou).

La Direction du réseau d'exploitation de Tizi-Ouzou se compose de 5 départements qui sont :

- 1-Le Département Promotion et animation commerciale.
- 2-Le Département Crédit.
- 3-Le Département Juridique et Contentieux.
- 4-Le Département Contrôle.
- 5-Le Département Gestion Administrative et Budget.

En plus des départements nous avons le secrétariat et la cellule informatique rattaché directement à la Direction.

Notre stage pratique s'est déroulé au niveau du Secteur Administratif et suivi des crédits rattaché au département Crédit

### 1.4. Présentation du service crédit de la BNA

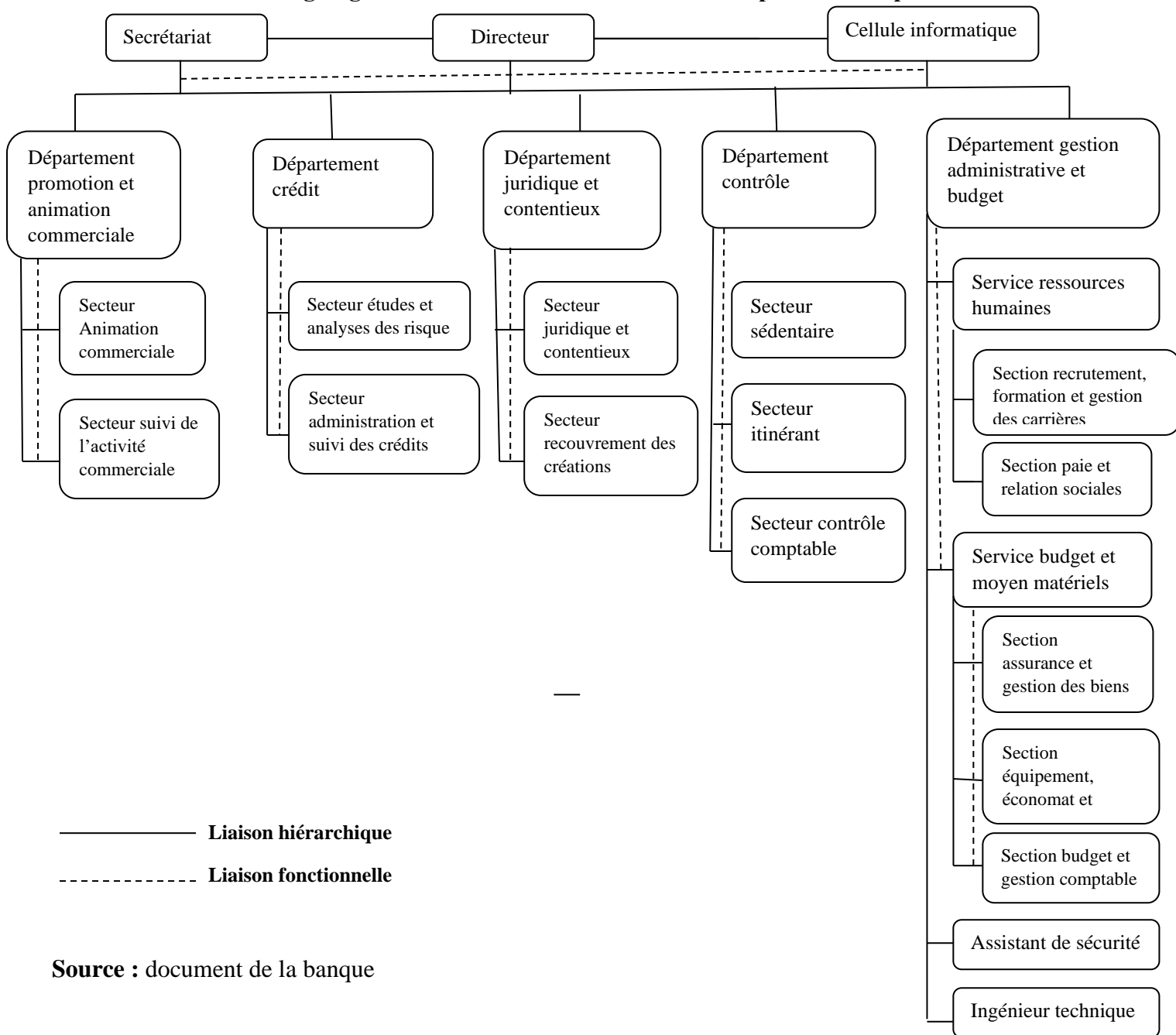
#### - Le service crédit

Le service crédit est chargé d'étudier les dossiers de crédit, évaluer les risques et proposer des solutions de financement au comité de crédit.

A- Ses missions sont :

- Réunir tous les éléments nécessaires à l'étude et à l'appréciation de la demande de Crédit du client.
- Mettre en place les crédits, les suivre et adresser des comptes rendus périodiques à la direction générale, à la direction du contrôle et le suivi des engagements, Inspection générale, D.E.G.
- Assurer le recouvrement des créances.

**Schéma N°03 L'organigramme de la Direction du réseau d'exploitation se présente comme suit :**



Source : document de la banque

### Section2 : Etude d'un dossier de demande de crédit d'investissement

Afin de mettre en pratique les techniques d'étude et d'analyse développées précédemment, une illustration par un cas pratique nous semble être le meilleur moyen. Pour ce faire, nous allons montrer la procédure d'étude d'un dossier de crédit d'investissement traité au niveau de la Direction d'exploitation de Tizi-Ouzou.

Cette section est donc consacrée à l'étude d'un dossier relevant de l'investissement et dont la demande est introduite par une grande entreprise privée des soins médicaux. Durant tout notre stage pratique, au sein de la banque, nous étions tenues au secret professionnel. Pour cette raison, les dénominations sociales et les noms des promoteurs ont été supprimées.

#### 2.1. Présentation du projet et du crédit sollicité

L'objectif et la motivation de l'investissement portent sur l'acquisition d'un matériel d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM), destiné aux besoins du laboratoire d'anatomie pathologiques qui servira au renouvellement du matériel déjà existant.

Ce nouveau matériel permettra une amélioration du délai en matière d'analyses en histopathologie ainsi que leur fiabilité.

Ces investissements s'inscrivent justement dans le cadre de la stratégie de la clinique visant ainsi à s'équiper de l'ensembles des équipements nécessaires pour la prise en charge totale des malades, sans pour autant solliciter les services externes (en dehors de la clinique).

La demande est introduite par un établissement sanitaire sous la forme individuelle, le projet est entré en activité depuis 1999.

Les disciplines exercées au sein de cette clinique, sont:

- Gynécologie ;
- Chirurgie générale ;
- Coello chirurgie ;
- Orthopédie ;
- Traumatologie ;
- Urologie ;
- Néphrologie- Hémodialyse ;
- Chirurgie cardiaux - vasculaire ;
- Pédiatrie ;
- Vaccination / PMI ;
- Neurologie ;
- Chirurgie Maxilo - faciale ;
- Anesthésie,

- Réanimation ;
- Médecine interne ;
- Endoscopie digestive ;
- Rhumatologie ;
- Psychologie enfants- adultes.

Pour se faire, la clinique s'est dotée de plusieurs laboratoires fonctionnant 24/24, soit :

- Un laboratoire d'analyses médicales ;
- Un laboratoire de radiologie : Scanner, échographie, mammographie, radio panoramique dentaire et radiographie générale ;
- Un laboratoire d'anatomie pathologique et cytologique.

Une salle de rééducation bien équipée est aussi opérationnelle au sein de la clinique depuis sa création.

La Nature et le type de la facilité est un crédit à moyen terme (CMT) (en cours) d'un montant de 90 000 KDA (au 01/01/2015), est d'une durée de 60 mois dont 12 mois de différé, pour l'acquisition d'un scanner. Parmi les garanties (recueillies) : le nantissement du matériel, et le DPAMR + avenant de subrogation au profit de BNA. Pour une échéance du : 31/12/2019. Le coût global du projet s'élève à 128 700 KDA.

### 2.2. Constitution du dossier

Le dossier de l'étude est constitué des pièces suivantes :

- Demande de crédit (voir annexe n°1) ;
- Une décision d'octroi d'avantage A.N.D.I ;
- Étude technico-économique ;
- Copie des statuts de la clinique ;
- Facture pro forma des équipements ;
- Copies des actes de propriété des terrains et des locaux ;
- Devis quantitatif et estimatif des constructions et permis de construire y afférant ;
- Bilan d'ouverture ;
- Bilans et T.C.R prévisionnels.

### 2.3. Étude de la viabilité du projet

Elle consiste à analyser l'étude technico-économique du projet afin de mesurer les risques et qui doit comporter les renseignements suivants :

- L'étude technique ;
- L'étude économique ;

□ L'étude financière.

### **I-Étude technique**

#### **Présentation des actionnaires et de l'activité**

##### **A) Objet de la transaction**

Financement d'un investissement.

##### **B) Destination des fonds prêtés et modalités de mise à disposition**

Acquisition de divers matériels de laboratoire et une ligne Facilité de Caisse.

##### **C) L'origine des fonds de remboursement**

L'emprunteur rembourse son emprunt par les flux nets de trésorerie (F.N.T) générés par ce projet, (Cash- flow).

##### **D) Employés**

L'effectif de la clinique est de 73 employés à titre permanents dont 07 spécialistes, 04 médecins généralistes, 03 radiologues, 06 laborantins, 22 techniciens polyvalents, 10 infirmiers et infirmières, 10 administrateurs, 03 démarcheurs, 12 femmes de ménage, 04 chauffeurs et 02 gardiens.

La clinique fait appel à des intervenants externes dans certains cas d'urgences chirurgicales, ou dans d'autres disciplines pour lesquels la clinique ne dispense pas d'emplois permanents, des blocs sont loués par la même occasion à ces spécialistes (psychologues, orthophonistes, ORL,... etc.).

#### **Localisation du projet**

Le siège de la clinique se trouve à la nouvelle ville de la wilaya de Tizi-Ouzou.

La bâtisse abritant son activité est érigée sur un lot de terrain d'une superficie totale de 1720 m<sup>2</sup> acquise auprès de l'OPGI de Tizi-Ouzou en 1994.

En 2001, M « xxx » a acquis une autre parcelle de terrain d'une superficie de 825 m<sup>2</sup> mitoyenne à la première et servant aux besoins d'extension de la clinique.

La clinique est bâtie sur 7 niveaux avec une superficie de 800 m<sup>2</sup> par niveau. 5000 m<sup>2</sup> sont bâtis.

### Structure de l'investissement

Le programme de l'investissement se résume comme suit :

#### -Les infrastructures

Les terrains et les bâtiments de production sont prêts pour recevoir les équipements. Ces derniers ont fait l'objet d'une expertise.

#### -Moyens matériels

La clinique « xxx » est dotée d'équipements et de matériel nécessaire à l'exercice de son activité dans les diverses disciplines énumérées supra.

La clinique est d'une capacité d'accueil de 90 lits dont 30 lits destinés à l'hospitalisation et le reste pour le service d'hémodialyse. Elle est dotée d'une bache à eau de 120 000 litres, des extincteurs à chaque niveau, d'une chaufferie, d'un poste transformateur d'une capacité de 360 KVA et d'une morgue.

La clinique est aussi équipée d'un ascenseur et des issues de secours au niveau de chaque étage. Une climatisation centralisée y est aussi installée.

Les salles d'attente et les chambres des malades sont équipées de toutes les commodités garantissant un confort optimal à ces derniers.

#### -État des préparations

- Les travaux de génie civil ont été terminés ;
- Les terrains sont disponibles pour recevoir la machine ;
- La consultation des fournisseurs a eu lieu comme l'atteste des factures pro forma.

#### -Impact du projet

- Participation à la résorption du chômage en créant des postes ;
- Le patient pourra effectuer l'ensemble des examens médicaux et des radiographies sur Place, ce qui lui fait gagner du temps et lui évite des déplacements en dehors de la Clinique.
- Répondre à une demande des clients, de plus en plus importante ;
- L'activité ne présente pas de danger sur l'environnement.

### - Avantages obtenus

Comme l'atteste la décision A.N.D.I, le projet bénéficie, au titre de la période de réalisation et pour une période de 9 mois et 6 jours soit (280 jours), de :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Franchise de T.V.A pour les besoins et services, entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis localement.
- Application du taux réduit en matière de droit de douanes pour les biens importés, entrant dans à la réalisation de l'investissement.

Au titre de l'exploitation et pour une période de cinq (05) ans, il bénéficie de :

- L'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de la taxe sur l'activité sur l'activité professionnelle, pour une durée de 3 années.

## II- L'étude économique

### 1. Étude de marché

La clinique « xxx » intervient dans diverses disciplines ayant trait à la santé et à la psychologie de la famille. Étant la première clinique privée sur la place de Tizi-Ouzou, elle a pu se faire une grande notoriété et qui dépasse les frontières de la région. Ainsi, elle s'est constituée une importante clientèle privée et publique fidèle et de plus en plus importante dans les diverses disciplines.

Son objectif est à ce que le patient puisse effectuer l'ensemble des examens médicaux et des radiographies sur place ; ce qui lui fait gagner du temps et lui évite des déplacements en dehors de la clinique. Ceci présente un atout capital pour la clinique afin de fidéliser sa clientèle et veiller à leur satisfaction.

### 2. Étude commerciale

Clients : La clientèle de la clinique « xxx » est constituée principalement des patients de la wilaya de Tizi-Ouzou, Boumèrdes, Bouira et des régions limitrophes.

Par ailleurs, la clinique signe des conventions, dans diverses disciplines, avec divers organismes et établissements, notamment les Douanes, l'ENEL, l'Université et la maison d'arrêt de Tizi-Ouzou.

### 3. L'étude financière du projet

#### 3.1. Coût et financement du projet

Coût de l'investissement (en K DA)

- Frais de l'établissement.....0
- Valeurs incorporelles.....38
- Terrain .....2 374
- Bâtiments.....77309
- Équipements de production.....144724
- Matériel de transport.....11790
- Équipements de Bureau.....3478
- Agencements installations.....27952
- Agencements installations.....0
- Cautionnements versés.....1593

#### 3.2. Structure de financement

- Apport des promoteurs.....38 700 (30% du coût total)
- Emprunt bancaire.....90 000 (70% du coût total)

Le financement de l'acquisition est souhaité sous forme de crédit externe en dollars, relayé par un CMT dinars, remboursable sur 5 ans dont une année de différé de remboursement.

La demande de concours externe atteindra 70% du total de l'acquisition TTC :

ELEMENTS	MONTANTS
CMT	90 000
APPORTS EN FONDS PROPRES	38 700
TOTAL	128 700

Source : Document interne de la banque

#### Conclusion de l'étude de la viabilité

L'étude de la viabilité du projet nous a fait relevée les remarques suivantes :

- Le projet s'inscrit dans un cadre général de développement ;
- Localisation favorable à l'activité projetée ;
- Impact favorable au développement de la santé ;
- Travaux de génie civil terminé ;
- Moyens de production moderne ;

- Un marché très porteur.

Selon les données ci-dessus, le projet ne rencontrera pas de difficultés, et une fois réalisé, le projet sera viable.

### 3.3. Analyse de la rentabilité du projet avant frais financier

Les flux nets de trésorerie que nous allons déterminer à partir du tableau encaissement / décaissements doivent être analysés pour déterminer la rentabilité propre de l'investissement.

Mais au préalable, il est nécessaire de maîtriser la notion d'actualisation qui consiste à actualiser tous les flux au présent pour pouvoir les comparer. Une dépense ou une recette enregistrée au début de l'année 2015, n'est pas identique à une dépense ou une recette constatée en année 2019.

#### 3.3.1. Chiffre d'affaires prévisionnel

L'activité de la clinique consiste en l'accomplissement d'actes chirurgicaux, mais chaque intervention nécessite des préliminaires préopératoires et un suivi postopératoires.

Pour explorer par ses propres moyens les interventions du service de chirurgie et avoir une indépendance vis-à-vis des prestataires externes, les dirigeants ont fait de l'acquisition de cet équipement performant une priorité.

Le plan de charges du matériel serait saturé à 80% entre les besoins internes et externes soit, un nombre d'actes standards journaliers 9 fois par jours à raison d'un prix moyen de 10000 dinars par acte. ( $10000 \times 9 = 90000$  dinars par jours).

Pour 280 jours ouvrables annuels et une recette moyenne journalière de 90000, l'équipement générerait un chiffre d'affaires annuel de  $280 \times 90 = 25\,000\,000$  dinars, soit 25 000 KDA.

Les prévisions d'activité de l'établissement s'inspirent du volume actuel d'activité et de l'augmentation du chiffre d'affaires induit par les services de ce matériel.

Pour la première année d'exploitation du nouvel équipement, il est prévu d'augmenter le chiffre d'affaires de 10% par rapport au dernier exercice connu. La progression pour les quatre suivants serait de l'ordre de 10%

- Le CA année 2014 = 222 000 KDA DA.

- Le CA année 2015 = 222 000 KDA Da X 1.1 + 25 000 DA = 269 200 arrondi à 270 000 KDA.

- Le CA année 2016 = 270 000 + (0.1 X 270 000)

$$= 270\,000 (1 + 0.1)$$

$$= 270\,000 (1.1) = 297\,000$$

Tableau N°06 : la réparation des chiffres d'affaires prévisionnel

ELEMENTS	KDA				
	2015	2016	2017	2018	2019
CHIFFRES D'AFFAIRES	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307
<b>TOTAUX</b>	<b>270 000</b>	<b>297 000</b>	<b>326 700</b>	<b>359 370</b>	<b>395 307</b>

Source : document interne BNA 183

### Commentaires

On remarque que le chiffre d'affaires de cette entreprise augmente chaque année, ça prouve que l'activité de l'entreprise est en croissance.

### 3.3.2- Calcul des flux nets de trésorerie avant financement (sans frais financiers)

#### (V.A.N économique)

Pour apprécier la rentabilité de ce projet il y a lieu de déterminer les flux de trésorerie prévisionnels de cet investissement (tableau emploi/ressources). Pour la détermination des flux de trésorerie annuel, il y a lieu de connaître la capacité d'auto financement (CAF) du projet entré en exploitation.

CAF= Résultat Net+dotations aux amortissements BFR= 10% du Chiffres d'Affaires FNT=Encaissements-Décaissements
--

### Ressources (Encaissement)

#### A- La capacité d'autofinancement (CAF) avant financement :

La capacité d'autofinancement (CAF) désigne l'ensemble des ressources générées par l'activité de l'entreprise.

Elle se calcule à partir du résultat Net (RN) généré par l'entreprise, mais aussi à partir des dotations aux amortissements.

A-1- Résultat Net :

A-1-1-Calcul de l'excédent brut d'exploitation :

**Tableau N°07 : l'excédent brut d'exploitation**

Année / Désignation	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffres d'affaires	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307
Production vendue	-	-	-	-	-
Prestation fournie	270 000	297 000	326 700	359370	395 307
Autres produit d'exploitation	-	-	-	-	-
Produit d'exploitation	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307
Achats	148 500	163 350	179 685	197 654	217 419
Variation de stocks matériels, Marchandise.	-	-	-	-	-
Marge brut	121 500	133 650	147 015	161 716	177 888
Autre charge externe (Hors crédit bail).	1 750	1 950	2 150	2 350	2 550
Variation provision d'exploitation, transfert charge de production	-	-	-	-	-
Valeur ajoutée corrigée	119 750	131 700	144 865	159 366	175 338
Frais du personnel	52 188	57 163	61 625	67 813	73 250
Impôts et taxes	5 550	6 100	6 704	7 367	8 106
Frais divers	7 070	780	840	900	960
Transfert de charges d'exploitation	-	-	-	-	-
EBE	54 942	67 657	75 696	83 286	93 022

Source : documentation BNA 183

### Commentaires

On remarque que l'entreprise dégage un excédent brut d'exploitation (EBE) Progressif d'année en année, et malgré que ses charges d'exploitation (frais du personnel, impôts et taxes) ne cessent d'augmenter, durant la durée de vie du projet, la valeur ajoutée est restée positive.

### Calcul des dotations aux amortissements

Pour calculer les dotations aux amortissements, nous avons un amortissement linéaire pendant toute la durée de l'investissement, c'est-à-dire des 5 années :

$$- \text{Dotations aux amortissements} = \frac{\text{Investissement initial}}{\text{durée de vie de l'investissement}} = \frac{128700}{5} = 25740 \text{ KDA}$$

### – Commentaires

L'amortissement est constant, consistant à répartir le montant de l'investissement de manière égale à travers les 5 ans «25 740 KDA».

### Calcul du résultat net (RN)

$$\text{RN} = \text{Résultat brut avant impôt} - \text{IBS}$$

$$\text{Résultat Brut avant impôt} = \text{Résultat d'exploitation} - \text{Frais financiers}$$

$$\text{Résultat d'exploitation} = \text{EBE} - \text{Dotations aux amortissements}$$

**Tableau N°08: Le calcul du Résultat Net (RN) du projet avant financement** (En KDA)

Années	I <sub>0</sub>	EBE	Dotations aux amortissements	Résultat d'Exploitation	Frais financiers	Résultat Brut (avant impôt)	IBS(26%)	Résultat Net
0 (début de l'année)	128 700							
2015		54 942	25 740	29 202	–	29 202	7 592,52	<b>21609,48</b>
2016		67 657	25 740	41 917	–	41 917	10898,42	<b>31018,58</b>
2017		75 696	25 740	49 956	–	49 956	12988,56	<b>36967,44</b>
2018		83 286	25 740	57 546	–	57 546	14961,96	<b>42584,04</b>
2019		93 022	25 740	67 282	–	67 282	17493,32	<b>49788,68</b>

Source : document interne de la banque

### Commentaires

Les résultats dégagés par l'entreprise sont positifs durant toutes les 5 années. Ça signifie que l'entreprise est bien positionnée financièrement. Et dégage des bénéfices chaque année.

#### A.1. Le calcul de la capacité d'autofinancement (caf) avant financement

La capacité d'autofinancement est l'autofinancement maximal dont peut disposer une entreprise. À partir du Résultat net on peut déterminer la CAF comme suit :

$$\text{CAF} = \text{Résultat Net} + \text{Dotations aux amortissements}$$

**Tableau N°09 : la capacité d'autofinancement (caf) avant financement**

N	Résultat Net	Dotations aux amortissements	CAF
2015	21609,48	25 740	<b>47349.48</b>
2016	31018,58	25 740	<b>56758.58</b>
2017	36967,44	25 740	<b>62707.44</b>
2018	42584,04	25 740	<b>68324.04</b>
2019	49788,68	25 740	<b>75528.68</b>

**Source :** document interne de l'entreprise

### – Commentaires

La capacité d'autofinancement de cette entreprise est croissante, elle augmente d'année en année, ça prouve que l'entreprise est bien située économiquement et financièrement parlant. Et elle a des capacités pour pouvoir couvrir ses dépenses à venir.

### La récupération du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est récupéré intégralement vers la fin de l'année de l'investissement .De la somme de (-39530.7KDA).

### Le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement

Les valeurs résiduelles sont des valeurs comptables, elles représentent la valeur comptable nette de l'investissement (VNC).

**Tableau n°10 : le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement(EN KDA)**

N	Investissement	Amortissement	VNC
1	128 700	25 740	<b>102 960</b>
2	102 960	25 740	<b>77 220</b>
3	77 220	25 740	<b>51 480</b>
4	51 480	25 740	<b>25 740</b>
5	25 740	25 740	<b>0</b>

**Source :** document interne de l'entreprise

### -Commentaires

Ces valeurs résiduelles sont des valeurs comptables. Elles représentent la valeur nette comptable de l'investissement (VNC). Ici, l'entreprise se met donc dans une situation pessimiste pour la détermination de la rentabilité propre de l'investissement

#### Emplois (décaissements)

#### L'investissement

Il représente les charges initiales de l'entreprise destinées pour l'achat de l'équipement (I.R.M) à l'année 0 qui est de 128700 KDA de ses propres fonds.

#### A) La variation du besoin en fonds de roulement

Le Besoin en fonds de roulement (B.F.R), il représente 10% du Chiffre d'affaires.

**Tableau n°11 : le calcul de la variation de besoin en fonds de roulement de l'investissement (EN KDA)**

Année	0	2015	2016	2017	2018	2019
CA	-	270 000	297 000	326 700	359 370	395 307
BFR:10%CA	-	27 000	29 700	32 670	35 937	39 530.7
<b>Variation du B.F.R</b>	<b>27 000</b>	<b>2700</b>	<b>2970</b>	<b>3267</b>	<b>3 593.7</b>	<b>-39530.7</b>

Source : document interne de la banque

#### • Commentaires

Les montants du besoin en fonds de roulement augmentent d'une année à une autre, ce qui dépend de l'activité de l'entreprise. Plus son activité (chiffre d'affaires) est importante et plus son besoin en fonds de roulement est important.

#### 2.3.2.2. Les F.N.T avant financement

$$\text{FNT} = \text{Encaissement} - \text{décaissements}$$

**Tableau N°12: Le calcul des FNT de l'investissement avant financement(En KDA)**

Désignations	0	1	2	3	4	5
Encaissement C.A.F Récupération BFR Valeur résiduelle		47349.48	56758.58	62707.44	68324.04	75528.68 39530.7 0
Total (1)	-	47349.48	56758.58	62707.44	68324.04	115059.38
Décaissement Investissement Variation en B.F.R	128 700 27 000	2700	2970	3267	3 593,7	
Total (2)	155 700	2700	2970	3267	3 593,7	0
<b>F.N.T(1) –(2)</b>	<b>-155700</b>	<b>44649.48</b>	<b>53788.58</b>	<b>59440.44</b>	<b>64730.34</b>	<b>115059.38</b>

Source : Documents interne a la banque

### Commentaire

Analyse des flux de trésorerie avant schéma de financement : elle sert à la détermination de la rentabilité propre de l'investissement. (Indépendamment des conditions de financement). Donc, ici, on voit que le projet est rentable, parce que la trésorerie de l'entreprise est restée positive.

### Calcul de la VAN économique

$$\text{VAN économique} = \sum \text{F.N.T} (1+i)^{-n}$$

**Tableau N°13:Le calcul de la VAN économique de l'investissement(En KDA)**

N	FNT actualisés à 5%	Total
0	-155 700 (1.05) <sup>-0</sup>	-155700
1	+44 649.48 (1.05) <sup>-1</sup>	+42 523.3
2	+53788.58 (1.05) <sup>-2</sup>	+48 787.8
3	+59 440.44 (1.05) <sup>-3</sup>	+51 346.9
4	+64 730.34 (1.05) <sup>-4</sup>	+53 253.8
5	+115 059.38 (1.05) <sup>-5</sup>	+90 152.03
<b>VAN économique</b>		<b>130 363.83</b>

Source : document interne de la banque

### - Commentaires

La VAN > 0, cette VAN est strictement positive signifie que le projet proposé a une rentabilité supérieure à 5%.

Cette VAN approuvée sera appelée VAN économique par ce qu'elle est calculée hors

#### 2.1.1. L'indice de rentabilité

L'indice de rentabilité (**IR**) nous permet de dire si le projet est rentable ou non, dans ce cas-là, il doit-être supérieur à 1.

$$I.R = \frac{\text{Valeur actualisée de tous les flux}}{\text{Investissement initial}}$$

$$IR = \frac{-155\,700 + 42\,523,3 + 48\,787,8 + 51\,346,9 + 53\,253,8 + 90\,152,03}{128\,700} = 1.02 \text{ DA}$$

#### Commentaires

- ✓ IR > 1 donc le projet est bien rentable, et dans ce cas sa V.A.N est bien positive.
- ✓ Pour une unité monétaire investie on obtient (1.02 - 1) = 0.02DA.

#### 2.1.1. Le délai de récupération de la mise initiale

Le délai de récupération d'un capital investi est le temps au bout duquel le montant cumulé des cash-flows actualisés est égal au capital investi. L'actualisation est faite aux taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise.

**Tableau n°14 : le calcul du délai de récupération de la mise initiale de l'investissement avant financement (EN KDA)**

N	FNT actualisés	FNT actualisés cumulés (Cash-flows)
0	-155 700	-155 700
1	42 523.3	-113 176.7
2	48 787.8	-64 388.9
3	51 346.9	-13 042
4	53 253.8	<b>40 211.8</b>
5	90 152.03	<b>130 363.83</b>

Source : document interne de la banque

### Commentaires

Le délai de récupération de la mise initiale (128700KDA) du projet, avant financement, est compris entre la quatrième et la cinquième année.

Le DR actualisés = 4ans+Période(P)

$$\checkmark \text{ La période } P = \frac{128700 - 40211,8}{90152,03} = 0,98 \text{ année}$$

$$\checkmark \text{ DR} = 4 \text{ ans} + 0,98 = 4,98 \text{ années.}$$

$$\checkmark \begin{array}{l} 1 \text{ An} \xrightarrow{\quad\quad\quad} 12 \text{ mois} \\ 0,98 \text{ Ans} \xrightarrow{\quad\quad\quad} N \text{ mois} \end{array} \quad \Rightarrow \quad \boxed{N = 11,76 \text{ mois}}$$

Également:

$$\checkmark \begin{array}{l} 1 \text{ mois} \xrightarrow{\quad\quad\quad} 30 \text{ jours} \\ 0,76 \text{ Mois} \xrightarrow{\quad\quad\quad} i \text{ jours} \end{array} \quad \Rightarrow \quad \boxed{i = 23 \text{ jours}}$$

✓ Donc, le DR actualisé égale à:

$$\boxed{\text{DR} = 4 \text{ ans} + 11 \text{ mois} + 23 \text{ jours}}$$

L'entreprise commence à récupérer sa mise initiale avant financement le: 23/11/2019

### 2.4. Analyse de la rentabilité du projet après financement

Comparativement au tableau emplois / ressources avant schéma de financement et que nous avons vu préalablement à l'occasion de la rentabilité propre du projet, le tableau après schéma de financement intègre en plus :

- ✓ **AU NIVEAU DES RESSOURCES**
- L'emprunt bancaire
- ✓ **AU NIVEAU DES EMPLOIS**
- Le remboursement de l'emprunt bancaire.

#### **Calcul des flux nets de trésorerie après frais financiers (V.A.N du mode de financement par emprunt)**

Comme on l'a vu précédemment, Pour la détermination des flux nets de trésorerie annuels, il y a lieu de connaître la capacité d'autofinancement du projet entré en exploitation Il se calcule comme suit :

$CAF = \text{Résultat Net} + \text{Dotations aux amortissements}$

$B.F.R = 10 \% \text{ du Chiffre d'Affaires (CA)}$

$FNT = \text{Encaissements} - \text{Décaissements}$

Ressources (encaissements)

#### **A) La capacité d'autofinancement (C.A.F) après financement**

La capacité d'autofinancement est l'autofinancement maximal dont peut disposer une entreprise. À partir du Résultat net on peut déterminer la CAF comme suit :

$CAF = \text{Résultat Net} + \text{Dotations aux amortissements}$

#### **A.1 Résultat net**

##### **A.1.1 Calcul de l'excédent Brut d'Exploitation**

L'Excédent brut d'exploitation a été calculé précédemment, il s'agit du même excédent avec celui calculé sans frais financiers

### Calcul des dotations aux amortissements de l'investissement

Dotations aux amortissements de l'investissement

$$= \frac{\text{Investissement initiale}}{\text{La durée de vie de l'investissement}} = \frac{128700}{5} = 25740$$

#### A.A.1. Les dotations aux amortissements de l'emprunt

Le montant de l'emprunt est de 90 000 kda, il est remboursable par un amortissement constant, pendant les 5 années, il est calculé comme suit :

Dotations aux amortissements de l'emprunt

$$= \frac{\text{Investissement initiale}}{\text{La durée de vie de l'investissement}} = \frac{90000}{5} = 18000 \text{ KDA}$$

#### Remarque

- Lorsqu'on a un emprunt, nous avons l'annuité qui est composée de deux rubriques suivantes :
- La rubrique des taux d'intérêts qui va être intégrer dans le calcul de la CAF, compte 661 (Charges d'intérêts financières) ;
- La rubrique des amortissements qui va être intégrer dans le calcul des flux nets de trésorerie (FNT), compte 164 que l'on va débiter.

$$\text{Annuité} = \text{Charges d'intérêt sur emprunt} + \text{Amortissements}$$

#### Remarque:

- À ne pas confondre l'amortissement d'emprunt et la dépréciation d'éléments d'actifs:
- Lorsqu'on parle d'amortissement, il s'agit de l'amortissement de l'emprunt (remboursement de l'emprunt);
- Lorsqu'on parle de l'amortissement en général, il s'agit de la dépréciation de l'investissement.

#### A.A.1. Les charges d'intérêts sur emprunt frais financiers

Le taux d'intérêt applicable est de 5,5 % l'an, conformément à la note N°986 MF/DGT du 06/06/2011. L'emprunteur paiera à la banque un taux d'intérêt de 3,5 % appelé "taux bonifié "et le trésor public prendra en charge les intérêts à hauteur de 2%. Les intérêts seront payables annuellement. L'intérêt se calcule toujours sur le capital restant due.

**Tableau n°15: le calcul des frais financiers a partir du tableau d'amortissement d'emprunt (EN KDA)**

N	Capital restant Due	Intérêt (3.5 %)	Amortissements	Annuités
2015	90 000	1 260	18 000	19 260
2016	72 000	2 520	18 000	20 520
2017	54 000	1 890	18 000	19 890
2018	36 000	3 150	18 000	19 260
2019	18 000	630	18 000	18 630
2020	0			

Source : document interne de la banque

### A.A.2. Le calcul du résultat net (RN) après financement

$$\text{RN} = \text{Résultat brut avant impôt} - \text{IBS}$$

$$\text{Résultat Brut avant impôt} = \text{Résultat d'exploitation} - \text{Frais financiers}$$

$$\text{Résultat d'exploitation} = \text{EBE} - \text{Dotations aux amortissements}$$

**Tableau N°16: Le calcul du Résultat Net du projet après financement (En KDA)**

Années	I <sub>0</sub>	EBE	Dotations aux amortissements	Résultat d'Exploitation	Frais financiers	Résultat Brut (avant impôt)	IBS (26%)	Résultat Net
0 (début de l'année)	128 700							
2015		54942	25 740	29 202	3150	26 052	-	<b>26 052</b>
2016		67657	25 740	41 917	2520	39 397	-	<b>39 397</b>
2017		75696	25 740	49 956	1890	48 066	-	<b>48 066</b>
2018		83286	25 740	57 546	1260	56 286	14634.36	<b>41651.64</b>
2019		93022	25 740	67 282	630	66 652	<b>17329.52</b>	<b>49322.48</b>

Source : document interne de la banque

### Commentaires

Même si l'entreprise a eu des charges d'intérêts sur emprunt, les résultats de ses exercices restent positifs durant toutes les 5 années

### Le calcul de la capacité d'autofinancement du projet après financement (C.A.F)

Le calcul de la capacité d'autofinancement nous permet de déterminer le montant de la trésorerie potentielle qui est généré par l'entreprise dans le cadre de son activité. Avec les rubriques précédentes et à partir du Résultat Net(RN), on peut déterminer la CAF comme suit :

$$\text{CAF} = \text{Résultat Net} + \text{Dotations aux amortissements}$$

**Tableau n°17 : le calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) après financement (EN KDA)**

N	Résultat Net	Dotations aux Amortissements	CAF
2015	26 052	25 740	<b>51 792</b>
2016	39 397	25 740	<b>65 137</b>
2017	48 066	25 740	<b>73 806</b>
2018	41651.64	25 740	<b>67391.64</b>
2019	49322.48	25 740	<b>75062.48</b>

Source : document interne de la banque

### Commentaires

La CAF qu'on vient de calculer est appelée : la CAF globale avec financement par emprunt.

Le besoin en fonds de roulement est récupéré entièrement vers la fin de l'année de l'investissement .De la somme de **(-39 530.7KDA)**.

### La valeur résiduelle de l'investissement

La valeur résiduelle de l'investissement est la même avec celle calculée précédemment sans frais financiers.

### Emprunt

- ✓ Apport des promoteurs... 38700 (30% du coût total)
- ✓ Emprunt bancaire .....90000 (70% du coût total)

✓ Total du cout du projet est de 128 700 KDA

### Emplois (décaissements)

#### L'investissement (apports des promoteurs)

Il représente les 30% des charges initiales de l'entreprise destinées pour l'achat de l'équipement (I.R.M) à l'année 0 qui est de 128 700 KDA de ses propres fonds.

$$128700 \times 30\% = 38700 \text{ KDA}$$

#### La variation du BFR

Elle a déjà été calculée précédemment.

#### Remboursement de l'emprunt

Elle a déjà été calculée précédemment, pour le tableau de l'amortissement de l'emprunt.

### 2.4.1.1. Calcul des FNT après financement

La présentation distincte des flux de trésorerie liés aux opérations de financement permet d'identifier les sources de financement (augmentations de capital, nouveaux emprunts, subventions d'investissement,...) et les décaissements y afférents (distribution de dividendes, remboursements d'emprunts, etc.).

Ce qui a changé par rapport au tableau des FNT précédent, y a eu simplement les deux rubriques :

· Encaissements (Emprunt):

À l'époque zéro, l'entreprise reçoit les 90 000 K DA de la part de la BNA;

· Décaissements (L'amortissement de l'emprunt):

Il s'agit du remboursement de l'emprunt, qui est de 18 000 KDA pour chaque année, Compte 164 que l'on va débiter.

$$\text{FNT} = \text{Encaissement} - \text{décaissements}$$

**Tableau n°18:le calcul des flux nets de trésorerie (FNT) après financement (EN KDA)**

Désignations	0	1	2	3	4	5
<b>Ressources</b>						
C.A.F		<b>51 792</b>	<b>65 137</b>	<b>73 806</b>	<b>67391.64</b>	<b>75062.48</b>
Récupération BFR						39530.7
Valeur résiduelle						0
Emprunt	90 000					
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>51 792</b>	<b>65 137</b>	<b>73 806</b>	<b>67391.64</b>	<b>114593.2</b>
<b>Emplois</b>						
Investissement	38 700					
Variation en B.F.R	27 000	2700	2970	3267	3 593.5	
Remboursement de l'emprunt		18 000	18 000	18 000	18 000	0
<b>Total</b>	<b>65 700</b>	<b>20 700</b>	<b>20 970</b>	<b>21 267</b>	<b>21 593.5</b>	<b>114593.2</b>
<b>F.N.T</b>	<b>24 300</b>	<b>31 092</b>	<b>44 167</b>	<b>52 539</b>	<b>45798.14</b>	<b>114593.2</b>
<b>FNT actualisés</b>	<b>24 300</b>	<b>29 611.4</b>	<b>40 060.8</b>	<b>45 385.2</b>	<b>37 678.2</b>	<b>89 786.8</b>

Source : document interne de la banque

### Commentaires

- Analyse des flux de trésorerie après schéma de financement : elle sert à la détermination de la rentabilité propre de l'investissement avec des conditions de financement.
- On relève que la trésorerie induite par le projet reste positive, même si l'entreprise a eu d'autres charges, telles que les charges d'intérêts sur emprunt et ce pratiquement sur toute la durée de vie du projet. Cette situation est considérée comme étant satisfaisante pour la banque.

### 2.4.2. Le calcul de la V.A.N globale

$$V.A.N \text{ Global} = \sum F.N.T(1+i)^{-n}$$

**Tableau N°19 : la VAN globale**

**(En KDA)**

N	FNT actualisés à 5 %	Total
0	24300(1.05) <sup>-0</sup>	24 300
1	+31 092(1.05) <sup>-1</sup>	+29 611.4
2	+44 167(1.05) <sup>-2</sup>	+40 060.8
3	+52 539(1.05) <sup>-3</sup>	+45 385.2
4	+45 798.14 (1.05) <sup>-4</sup>	+37 678.2
5	+114 593.2 (1.05) <sup>-5</sup>	+89 786.8
<b>VAN globale</b>		<b>= 266 822.4</b>

**Source :** document interne de la banque

### Commentaires

- La VAN >0 est positive, ça signifie que le projet est rentable.
- Cette VAN est appelée VAN globale parce qu'elle est calculée avec les frais financiers.

### Comparaison entre la VAN économique et la van globale

Est-ce que la VAN globale est supérieur à la VAN économique calculée précédemment?

VAN économique = **130 363.83KDA**

VAN globale = **266 822.4KDA**

La réponse est «Oui», ça veut dire concrètement, que l'emprunt est intéressant.

- Entre «Autofinancer» et «Emprunter», il vaut mieux **emprunter**,

Donc:

VAN globale= VAN économique + VAN du financement par emprunt

### La V.A.N du financement par emprunt

VAN du financement par emprunt=VAN globale –VAN économique

**Tableau N°20: Le calcul de la V.A.N du financement par emprunt(En KDA)**

VAN globale	VAN économique	<b>VAN du financement par Emprunt</b>
266 822.4	130 363.83	<b>136 458.57</b>

Source : document interne de la banque

### Commentaires

- ✓ Comme la VAN du financement par emprunt est positif, ça veut dire que l'entreprise « la clinique » a amélioré sa VAN économique, donc, si elle aura à choisir entre «autofinancement» et «emprunt», elle va emprunter.
- ✓ On constate que la VAN globale > à la VAN économique, alors le mode de Financement par emprunt est meilleur. Au lieu de s'autofinancer.

### 2.4.3. Le délai de récupération de la mise initiale du projet

Le D.R est la durée nécessaire pour égaler le montant de l'investissement.

Il est calculé comme suit :

$$D.R= n \text{ tel que } I_0 = \sum_{t=1}^n F_t$$

Tableau n°21: le délai de récupération de la mise initiale du projet après financement

(EN KDA)

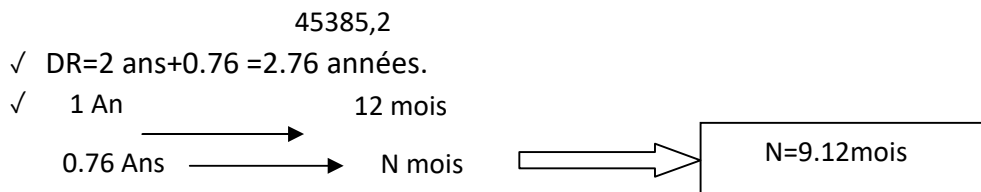
N	FNT actualisés (Cash-flows)	FNT actualisés cumulés (Cash-flows)
0	24 300	24 300
1	29611.4	53 911.4
2	40 060.8	<b>93 972.2</b>
3	45 385.2	<b>139357.4</b>
4	37 678.2	177035.6
5	89 786.8	266822.4

Source : document interne de la banque

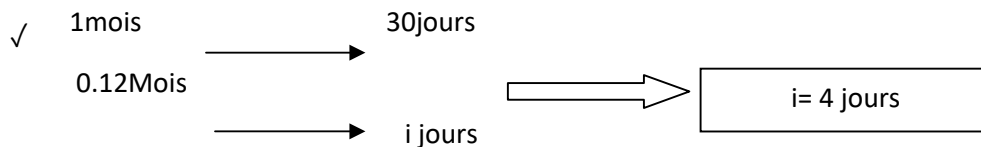
-Commentaires

Le délai de récupération de la mise initiale (128700KDA) du projet, après financement, est compris entre la deuxième et la troisième année.

- ✓ Le DR actualisés=3ans+Période(P)
- ✓ La période  $P = \frac{128700 - 93972,2}{45385,2} = 0.76$  années



Également:



- ✓ Donc, le DR actualisé égale à:

$DR = 2 \text{ ans} + 9 \text{ mois} + 4 \text{ jours}$

L'entreprise commence à récupérer sa mise initiale après financement le:04/09/2017

### Remarque

- L'objectif de toute entreprise est de rechercher une liquidité maximale dans les délais les plus courts ;
- Dans le cas de cette clinique, le DR de la mise initiale de l'investissement après financement est très court par rapport au DR avant financement, ce qui signifie que l'entreprise récupère sa mise initiale dans un délai court ; donc, elle supporte moins de risques en effectuant l'emprunt bancaire.

### Commentaires

L'emprunteur commence à récupérer sa mise initiale à partir de la deuxième année, avec les frais financiers, donc le projet avec les frais financiers, génère des revenus positifs dès la deuxième année, il sera choisi parce qu'il maximise les revenus, et c'est le plus rentable.

#### 2.4.4. Calcul de la VAN du mode de financement

$$\text{VAN du mode de financement} = \text{VAN globale} - \text{VAN économique}$$

**Tableau N°22: Le calcul de la VAN du mode de financement (En KDA)**

VAN globale	VAN économique	VAN de financement par emprunt
276 019.63	15 019	<b>261 000.63</b>

Source : document interne de la banque

### Commentaires

Quand la VAN globale finance la VAN économique signifie que le meilleur mode de financement pour cette entreprise est celui du financement par quasi-fonds propres, donc, le BNA Banque sous forme du Crédit à Moyen Terme

### Conclusion et avis de la banque :

Le projet est viable, il présente une rentabilité quasi-certaine.

L'affaire ne recèle pas de risques particuliers. Les risques qu'elle présente sont communs avec n'importe quel projet et sa rentabilité mérite que ces risques soient pris.

La banque BNA, a émis un avis favorable pour le financement du projet par un

C.M.T d'un montant de 90000KDA devant relayer un CREDOC de 128700KDA pour le financement partiel d'un équipement IRM, et cela pour une durée de 5ans.

### ❖ CONDITIONS

- Actualisation des attestations fiscales et parafiscales;
- Maintien d'au moins 50% des résultats sur les exercices à venir en réserves.

### ❖ GARANTIES

Le nantissement du matériel, et le DPAMR+avenant de subrogation au profit de BNA.

### • Synthèse de l'étude :

L'évaluation de la rentabilité financière des investissements tient compte du moyen de financement utilisé (autofinancement, emprunt, crédit-bail; etc.)

Il existe deux méthodes d'évaluation de la rentabilité financière:

1. Méthode de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie générés par l'investissement et son financement (charges d'amortissement, charges d'intérêts, remboursements, redevances; etc.).

**Objectif : Choisir le projet le plus rentable**

2. Méthode de la valeur actuelle nette des décaissements liés au financement ou coût net de financement actualisé (charges d'intérêts dues au financement, dotations aux amortissements, économies d'impôt dues à la déductibilité des charges).

### Section 3: La BNA durant la crise du COVID-19

Les Crises sont des situations où des événements imprévus surviennent, causant des dérèglements et dysfonctionnement d'un système, causant dans la plupart des cas l'effondrement des structures et organisations, la survenue de crise économique engendre des répercussions grave sur toutes les sociétés.

#### 1. Le contexte de la crise du COVID-19

La crise économique liée à la pandémie de Covid-19 ou crise économique de 2020, parfois appelée Grand Confinement, est une crise économique mondiale, provoquée par la pandémie de Covid-19 et le confinement sanitaire décrété dans un grand nombre de pays.

Le terme « Grand Confinement » a été inventé le 14 avril 2020 par Gita Gopinath, économiste au FMI, pour qualifier cette crise de façon similaire à la Grande Dépression des années 1930 et de la Grande Récession des années 2010.

À la suite des mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19, la crise économique débute par le krach boursier de 2020 et se propage dans le monde.

La pandémie de Covid-19 a un très fort impact sur l'économie mondiale. En effet, les mesures prises comme le confinement entraînent une baisse drastique de la consommation et de la production. Ceci explique en partie l'arrêt économique et le krach boursier de 2020.

Les restrictions légales aux déplacements et aux rassemblements ont aussi précipité plusieurs secteurs (transport, restauration, hébergement, tourisme, culture, production cinématographique, spectacles vivants, rencontres sportives) vers un arrêt de leurs activités et se répercutent sur les domaines industriels (aéronautique, automobile, équipementiers, etc.) et leurs sous-traitants.

« La crise économique due à l'épidémie est unique en son genre, s'il fallait tenter de la comparer à quelque chose, ce serait à une catastrophe naturelle. Un tremblement de terre, un ouragan, un tsunami... mais à l'échelle planétaire ».

L'Algérie comme l'ensemble des pays de la planète a elle aussi était impacté par la crise du COVID-19, les mesures urgente prise par l'état Algérien au mois de Mars 2020 ont créer un vent de panique et un ralentissement de l'activité économique, et une quasi paralysie de certaine activités.

#### 2. Les mesures d'allégement et de prise en charge des dossiers de crédit d'investissement

L'ensemble du réseaux d'agence BNA à l'échelle national ont reçus la circulaire N°12-206 du 13 Avril 2020, qui a pour objet de définir le mode opératoire relatif aux mesures de prise en charge et d'accompagnement des entreprises et des particuliers en difficultés financière suite à la crise sanitaire prévalant dans le pays suivant et en application des disposition de l'instruction N°05-2020 du 6 Avril 2020 de la banque d'Algérie portant mesures exceptionnelle d'allégement de certains dispositions prudentielles applicable aux banques et établissements financiers.

Le mode opératoire pour la mise en œuvre des mesures prises par les banques et établissements financiers en faveur des entreprises et des particuliers, a été validé par la Direction générale du trésor (DGT) à l'issue de son approbation par l'association professionnelle des banques et établissements financiers (A.B.E.F).

### 2.1. Champs d'Applications

Ce dispositif concerne les entités de droits Algérien ayant été impacté par la conjoncture induite par la pandémie COVID-19 ;

Elle consiste en une série de mesures visant à redynamiser leurs activités à court terme, à maintenir l'outil de production et à préserver l'emploi.

Sont exclus du champ d'application du présent dispositif :

- Les Clients dont les créances sont compromises antérieurement à la survenance de la situation exceptionnelle générale par pandémie « Covid-19 »
- Les clients qui font objet de poursuite judiciaire pour des faits de corruption ou de blanchiment d'argent.
- Les dossiers en recouvrement judiciaire.

### 2.2. Conditions d'éligibilité

Sont éligible au présent dispositif :

- les entreprises jugées viables et présentant un potentiel d'évolution établie.
- Les particuliers qui ont été impactés par la situation sanitaire Covid-19 (perte et ou diminution des revenus).
- Les entreprises et les particuliers ayant connus des difficultés financières et de fonctionnement durant la période allant du 1<sup>er</sup> Mars au 30 septembre 2020 tel que définie par l'instruction Banque d'Algérie sus citée.

### 2.3. Modalité de traitement des dossiers

Les demandes de la clientèle introduites dans le cadre de ce dispositif sont traitées en conformité avec les règles et critères d'octroi et d'utilisation des crédits prévus par les textes organiques de la banque.

L'examen des dossiers est effectué, dans le respect des pouvoirs d'octroi de crédit, selon les conditions d'éligibilité et les modalités décrites ci-dessous.

#### 2.3.1. Pour les entreprises

##### -Cas des échéances des crédits arrivés au 1<sup>er</sup> Mars 2020 et postérieurement

-Pour les crédits d'investissements

Les échéances des crédits d'investissements sont reportées jusqu'au 30 septembre 2020.

La clientèle concernée doit fournir un dossier comportant les pièces suivantes :

- Demande de report d'échéances dûment motivée ;
- Demande de maintien de la bonification du trésor pour les entreprises qui seraient en dépassement du délai contractuel ;
- Dossier justificatif de la demande du report :
  - Pour les projets en cours de réalisation : Un état d'avancement des travaux.
  - Pour les projets mis en exploitation : les états financiers, le rapport des commissaires aux comptes, les attestations fiscales et parafiscale, le business plan étalé sur la période du report, état des stocks...

**- Cas des impayés non traités pendant la même période : du 1<sup>er</sup> Mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020.**

**- Cas des pénalités de retards sur les crédits arrivés à échéance au 1<sup>er</sup> Mars 2020 ou postérieurement**

- L'annulation de la pénalité de retard concerne uniquement les dossiers traités et jugés éligible au dispositif « Covid-19 ».
- La pénalité de retard sur les impayés comptabilisés sur la période allant du 1<sup>er</sup> Mars 2020 et ceux comptabilisé au 30 septembre 2020 est à annuler ;
- Actualisation des garanties (Hypothèque, nantissement, caution ...etc).

Nonobstant des difficultés signalées de publication et l'enregistrement des garanties auprès des administrations compétentes, l'agence doit faire preuve de diligence lors de l'actualisation des garanties.

Elle tenue de :

- \*Faire signer au client les actes de garanties exigés ;
- \*Recueillir l'engagement écrit du client et de procéder à leurs enregistrements une fois la situation rétablis.

**-Cas de report des échéances**

-Le report des échéances est assimilé a une suspension temporaire du remboursement des échéances d'une durée de 7 mois, pour les tombées prévues à compter du mois de Mars 2020 et postérieurement et ce, jusqu'au mois de septembre 2020.

Ce report est matérialisé par la mise en place d'une durée supplémentaire de 7 mois ayant pour effet une prorogation de la durée de remboursement existante, avec un glissement des échéances du tableau d'amortissement pour la même durée.

- la clientèle concernée doit fournir un dossier comportant les pièces suivantes :
  - Demande de motif du client ;

- Police d'assurance décès couvrant la période du risque décès pour période de dépassement du délai contractuel (y compris le dépassement de l'âge limite dans le cas des crédits immobiliers).

On notera que lors de notre passage durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, les mesures dictées par la note d'orientation étaient toujours en vigueur et ont été reconduites à plusieurs reprises.

### **3. Les mesures d'encouragement et de relance de la demande de crédit d'investissement**

L'Etat a pris des mesures urgentes pour relancer la demande de crédit d'investissement :

-En baissant le taux directeur de la banque centrale afin de redynamiser le système bancaire (à confirmer) ;

-La banque centrale a adressé différentes notes et instructions aux banques commerciales afin d'alléger les mesures prudentielles en vigueur ;

-Les entreprises en proie à des difficultés de remboursement de leur crédit se sont vu accorder des rééchelonnements de crédit ;

-Afin d'encourager la consommation l'Etat a accordé des aides aux catégories de la société impactées négativement par la crise du Covid-19, notamment le secteur du transport privé paralysé pendant plusieurs mois ;

-L'Etat a élaboré un plan de relance économique multisectoriel afin de relancer l'activité économique ayant connue une stagnation, et ce en encourageant l'investissement productif dans les domaines hors hydrocarbure, et d'atténuer la dépendance du pays à la rente pétrolière, le Plan d'action envisage la consolidation des leviers de la relance économique à travers la modernisation du système bancaire et financier, la réforme du Secteur Public Marchand (SPM) et de la gouvernance des entreprises publiques et l'amélioration de l'attractivité du climat d'investissement ;

-la promotion du cadre de développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, le renforcement de l'intégration du secteur informel dans le circuit légal, le développement du foncier économique et l'optimisation de son exploitation, le renforcement de l'économie de la connaissance, de la R&D et de l'innovation et l'accélération de la transition numérique et le développement des start-up ;

-L'autre axe de la relance économique inscrit au Plan d'action est la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage par une approche économique, à travers le soutien au développement des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME), le développement des compétences et l'adéquation formation-emploi et la promotion de l'emploi et le soutien à la création d'activité.

Dans ce dernier chapitre, nous avons présenté la Banque BNA Agence de Tizi-Ouzou d'une manière générale, nous avons également présenté l'organisation, mission et activités de cette dernière.

À l'issue de cette présentation, nous pouvons constater que l'importance des missions qui lui sont confiées, le service crédit peut-être définie comme étant le centre névralgique de toute agence classique, il constitue la source première de profit de la banque en général.

À cet effet, la banque doit faire une analyse profonde du projet avant d'octroyer un crédit, nous avons constaté que la banque fait d'abord l'analyse de la viabilité du projet puis l'analyse de la rentabilité du projet.

Puisque l'octroi d'un crédit est risqué la banque exige des garanties auprès de ses clients pour assurer sa protection.

## Conclusion général

---

Au terme de ce présent mémoire, sanctionnant un stage pratique auprès de la BNA Direction des réseaux d'exploitation de Tizi-Ouzou, nous avons essayé de présenter les produits et services présentés par cette banque en matière de crédit d'investissement et les principaux paramètres conditionnant son octroi.

En sa qualité de bailleur de fonds, le banquier doit connaître parfaitement son client, l'étudier et l'analyser à travers une analyse subjective et objective, et doit s'entourer d'un maximum de précaution afin d'assurer le remboursement de ses fonds prêtés et de minimiser les risques à encourir. Toute fois cette notion de risque qui constitue le mot de passe du dirigeant de la banque, reste inséparable de la fonction crédit.

L'octroi de crédit est un acte de gestion d'une portée considérable, eu égard aux enjeux économique et financier qu'il génère, tant sur le plan de création de richesse et d'emploi que sur le plan du développement économique. C'est ainsi que les banques doivent faire objet d'un savoir faire et d'une maîtrise globale des processus de gestion bancaire adoptés aux normes internationale.

Face aux mutations profondes et rapides qui s'opèrent dans le monde la structure et le fonctionnement des banques se trouve profondément modifié.

L'Algérie en marge de cette nouvelle conception néanmoins son insertion dans cette dynamique de mondialisation de l'économie et de densification des échanges commerciaux nécessite des adaptations.

Dans cette optique, le système bancaire Algérien doit s'imposer et introduire une nouvelle politique pour être à la hauteur du rôle moteur qu'il doit assurer. La complexité croissante de l'activité bancaire est financière a mis en rude épreuve les systèmes de gestion archaïque hérités des gestions administrées des entreprises nationales.

Aussi, nous avons abordé l'aspect lié à l'adaptation des banques algérienne notamment la BNA à la crise économique planétaire découlant de la crise sanitaire du Covid-19.

Enfin, malgré une volonté politique clairement affichée de relancer l'économie et d'industrie en Algérie, l'offre reste toujours en dessous des attentes des entreprises Algérienne.

# **Bibliographie**

# Bibliographie

## 1. Ouvrage :

- Philippe Garsuault « La banque : fonctionnement et stratégie » Edition ECONOMICA Paris 1997.
- Farouk BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger 2000.
- Benhalima AMMOUR, le système bancaire algérien ; textes et réalités, Edition Dahlab Alger, 2001.
- O.TORRES , « VINGT CINQ ANS DE RECHERCHE EN PME : UNE DISCIPLINE ENTRE COURANT ET CONTRE COURANT » Edition ECONOMICA Paris 1998.
- R.WTTERWULGHE, avec collaboration de Jansen F « La PME une Entreprise Humaine » DeBoeck Université , Paris 1998.
- Rousselot P « la gestion de la trésorerie, 2<sup>ème</sup> édition Dunod 1999.
- D'HOIR-LAUPRETRE : Droit du crédit , Edition Ellipses, Paris 2000.
- Luc BERNET-ROLLANDE , Principes de Technique Banacire 25<sup>ème</sup> , Edition DUNOD Paris 2018.
- HOUDAYER « Projet d'investissement : Guide d'évaluation financière, Edition ECONOMICA Paris 2006

## 2-Texte réglementaire : loi, ordonnance, décrets, arrêtés, séculaires, instruction, règlements

- Code du commerce Algérien.
- Code Civil Algérien.
- Loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14/04/1990.
- Ordonnance 96-09 du 10/01/1996 relative au crédit bail.
- Ordonnance 03-11 du 26/08/2003 relative a la monnaie et au crédit.
- Circulaire N°12.206 du 13 Avril 2020 relative aux mesures de prises en charges des entreprises en difficulté financière suite au COVID-19
- Documentations interne de la Banque Nationale d'Algérie.

## 3-Mémoires et thèses et Autres :

- BOUKHOUDMI Fedia, Contribution à l'étude de la réforme bancaire en Algérie » mémoire de magister, en science juridiques et administration, département de droit, université de Oran, 2009-2010.
- <https://www.bank-of-algeria.dz>
- <https://www.droit-algerie.com>
- <https://www.ansej.org.dz>
- <https://www.angem.dz>

## **Liste des illustrations**

## Liste des illustrations

### Liste des illustrations

Désignations	Titres	pages
<b>Figures</b>		
Figure N° 01	Type du crédit d'investissement	33
Figure N° 02	Présentation de l'opération de leasing	35
<b>Schémas</b>		
Schéma N°01	Le circuit de fonctionnement de la banque	06
Schéma N°02	L'organisation de la BNA	68
Schéma N°03	L'organisation de la direction de réseau d'exploitation	70
<b>Tableaux</b>		
Tableau N°01	La structure de financement du CNAC	38
Tableau N°02	La structure de financement ANGEM	39
Tableau N°03	La valeur nette comptable de l'investissement	52
Tableau N°04	Tableau des emplois ressources avant le financement	53
Tableau N°05	Tableau emplois ressources après financement	59
Tableau N°06	La répartition de chiffre d'affaire prévisionnel	78
Tableau N°07	L'excédent brut d'exploitation	79
Tableau N°08	Calcul du résultat net du projet avant financement	80
Tableau N°09	La capacité d'autofinancement (caf) avant financement	81
Tableau N°10	Le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement	81
Tableau N°11	La variation du besoin en fond de roulement de l'investissement	82
Tableau N°12	FNT de l'investissement avant financement	83
Tableau N°13	VAN économique de l'investissement	83
Tableau N°14	Délai de récupération de la mise initiale de l'investissement avant financement	84
Tableau N°15	Frais financiers à partir du tableau d'amortissement d'emprunt	88
Tableau N°16	Résultat net du projet après financement	88
Tableau N°17	La capacité d'autofinancement (caf) après financement	89
Tableau N°18	Flux nets de trésorerie FNT après financement	91
Tableau N°19	La VAN global	92

## Liste des illustrations

---

Tableau N°20	La VAN du financement par emprunt	93
Tableau N°21	Récupération de mise initiale après financement	94
Tableau N°22	La VAN du mode de financement	95

## **Liste des abréviations**

## Liste des abréviations

Abréviation	Signification
<b>ANDI</b>	Agence Nationale de Développement de l'investissement.
<b>ANGEM</b>	Agence Nationale de gestion du Microcrédit.
<b>ANSEJ</b>	Agence National de soutien a l'emploi des jeunes.
<b>APSI</b>	Agence de promotion et de soutien à l'investissement
<b>ATD</b>	Avis à tiers détenteur
<b>BA</b>	Banque d'Algérie
<b>BFR</b>	Besoin en fonds de roulement
<b>CA</b>	Chiffre d'affaires CAF : Capacité d'autofinancement
<b>CAF</b>	Capacité d'auto Financement.
<b>CASNOS</b>	Caisse d'assurance des non salariés
<b>CN</b>	Crédit national
<b>CNCE</b>	Caisse nationale des caisses d'épargne
<b>CNAS</b>	Caisse nationale d'assurance de chômage
<b>CV</b>	Curriculum vitae
<b>DA</b>	Dinar Algérien
<b>DCT</b>	Dettes à court terme
<b>DMLT</b>	Dettes à moyen et long terme
<b>DR</b>	Délai de récupération
<b>DRA</b>	Délai de récupération actualisé
<b>DRE</b>	Délai de récupération de l'emprunt
<b>EBE</b>	Excédent brut d'exploitation
<b>FR</b>	Fonds de roulement.
<b>HT</b>	Hors taxes IP : Indice de profitabilité
<b>IBS</b>	Impôt sur les bénéfices des sociétés
<b>IRM</b>	Imagerie par résonance magnétique
<b>KDA</b>	Kilo dinars; (1000 DA)
<b>LCAC</b>	Lettre de cession d'antériorité des créances
<b>MB</b>	Marge brute PDG : Président directeur général
<b>PME/PMI</b>	Petites et moyennes entreprises/ petites et moyennes industries
<b>RBE</b>	Résultat brut d'exploitation.
<b>RCAI</b>	Résultat courant avant impôt
<b>RE</b>	Rentabilité économique
<b>RF</b>	Rentabilité financière
<b>RN</b>	Résultat Net.
<b>SG</b>	Société Générale
<b>SPA</b>	Société Par Actions
<b>TCR</b>	Tableau de comptes de résultats
<b>TRI</b>	Taux de rentabilité interne
<b>TTC</b>	Toutes taxes comprises

<b>VA</b>	Valeur ajoutée
<b>VAN</b>	Valeur actuelle nette
<b>VANG</b>	Valeur actuelle nette globale
<b>VE</b>	Valeur d'exploitation.
<b>VRE</b>	Valeur résiduelle de l'investissement
<b>DPAMR</b>	Délégation sur police d'assurance multirisque

# **Annexe**

ANNEXE n° II à la circulaire n°1994 du 26/07/2011

FICHE D'APPRECIATION DU CLIENT

DRE : TIZI OUZOU « 183 »

AGENCE : « »

1. NATURE DE LA DEMANDE DU CLIENT :

- Première demande
- Renouvellement de concours
- Extension de concours
- Besoin exceptionnel

2. COORDONNEES DU DEMANDEUR :

- > Nom/Prénom ou raison sociale :
- > Forme Juridique : SARL
- > Date de création :
- > Groupe d'affaires : /
- > Adresse du siège social :  
W.TIZI OUZOU
- > Activités : ETABLISSEMENT HOSPITALIER PRIVE DE DIAGNOSTICS .
- > Principaux dirigeants : Mr GERANT ;  
COGERANT ; associé signataire en cas d'absence de l'un des autres associés.
- > Capital social DA :
- > Date d'entrée en relation :
- > Date de la 1° demande de crédit :
- > Clé Banque d'Algérie :
- > Numéro d'identification Fiscal :
- > Autres affaires du Groupe et leur domiciliation : /

3. REPONSE A LA DEMANDE DE CONSULTATION DE LA CENTRALE DES RISQUES : (pour les nouveaux risques)



SOUS DOSSIER :

OUI

NON

1. CLASSEMENT ACTUEL DE LA CREANCE : /.

5. RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX:

Indicateurs	Exercices			
	2015	2016	2017	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	-	-	-	-
MOUVEMENTS CONFIES (M.C)	Nouvelle relation			-

6. RESEIGNEMENT COMMERCIAUX :

6.1 Fournisseurs :

➤ Les fournisseurs de la SARL sont :

Les distributeurs des produits pharmaceutique et parapharmaceutique

6.2 CLIENTS :

Les principaux clients potentiels de notre relation sont : les laboratoires d'analyses médicales, les centres de procréation assistée, les établissements hospitaliers spécialisés, les cliniques d'accouchement, les cliniques privées et les établissements publics hospitaliers.

6.3 Délai de rotation des stocks : Néant.

7. INCIDENTS DE PAIEMENTS ENREGISTRES : Néant.

7.1 Historique des incidents de paiement enregistrés durant l'année : Néant.

7.2 Incidents de paiement en cours : Néant.

OPPOSITION OU MESURES D'INTERDICTION PRONONCEES: Néant.

9. SITUATION ACTUELLE DU DOSSIER:

9.1 ENGAGEMENTS

NATURE DES CREDITS	ENGAGEMENTS AU -	AUTORISATIONS
Première demande		

## 9.2 GARANTIES RECUEILLIES:

Nature de la garantie	Date recueil	valeur DA	Expertise	Validation
Première demande				

9.3 FAITS SAILLANTS DU DOSSIER: il s'agit d'une nouvelle relation opérant dans le créneau de la santé

9.4 DERNIERE DECISION DE CREDIT : Première demande.

9.5 ETAT D'APPLICATION DE LA DERNIERE DECISION DE CREDIT : Première demande.

10. SITUATION DES ENGAGEMENTS DES AUTRES AFFAIRES DU GROUPE ET LEUR CLASSEMENT : Néant.

### 11. APPRETIATION GLOBALE DE LA RELATION PAR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE:

Nous sommes en présence d'une relation digne d'intérêt, il s'agit d'une clinique dédiée aux diagnostics médicaux dont les analyses de cytogénétiques et les échographies biométriques avec une tarification et des prix défiant la concurrence.

#### 11.1 APTITUDE ET PROFESSIONNALISME DU OU DES PROMOTEUR(S):

Les associés venant de divers horizons sont réunis autour du projet comme suit :

- MR [ ] le gérant est superviseur en pétrochimie en OFFSHORE et loue les locaux à la clinique
- MR [ ], cadre retraité gestionnaire chargé de l'administration du personnel à la [ ]
- MR [ ] qui cumule des postes de directeur général dans diverses sociétés de matériaux et consommables médicaux

A cette équipe dirigeante s'ajoutera l'expérience des médecins sollicités chacun dans sa spécialité, à savoir : DR [ ] comme directeur médical- DR [ ] comme médecin radiologue- DR [ ] comme médecin biologiste

#### 11.2 POSITIONNEMENT DE L'AFFAIRE SUR SON MARCHÉ ET SON PLAN DE CHARGE OU CARNET DE COMMANDE:

Le domaine de la santé est très riche et la concurrence n'apparaît pas, le concurrent unique au projet est le C.H.U de TIZI OUZOU vu l'option de l'orientation vers le diagnostic médical général, aussi sa part du marché sera très importante vu que c'est la deuxième clinique au niveau national qui offre les spécialités de la cytogénétique et d'échographies biométriques.

#### 11.3 QUALITE DE LA RELATION AVEC LA BANQUE :

Ne nous pouvons l'apprécier s'agissant d'une nouvelle relation

#### 11.4 QUALITE DE LA RELATION AVEC LES TIERS ET REPUTATION SUR LA PLACE

Nouvel création

La structure de financement se présente comme suit :

- Crédit bancaire de (60%) soit
- Apport personnel de (40%) soit

Le crédit bancaire sollicité est un crédit à moyen terme d'une durée de cinq années (05) dont une (01) année de différé avec le taux d'intérêt 3.25% bonifié de 2%.

En garantie de son crédit La relation suscitée nous propose les suretés ci-après :

- Nantissement du matériel à financer ;
- La DPAMR du matériel à financer ;
- Hypothèques de deux appartements appartenant à MR et MR et évaluées respectivement à DA 15.024.000 et DA 21.120.000.

De ce qui précède nous émettons pour notre part un avis favorable pour accompagner la SARL dans son projet.

Nous vous soumettons les propositions de crédit suivantes pour étude et suite à donner, tout en bordant notre risque par les garanties ci-après :

- Signature de la CCI ;
- Gage sur le matériel roulant à financer ;
- Nantissement du matériel à financer ;
- La DPAMR du matériel à financer ;
- La DPATR du matériel roulant à financer ;
- Hypothèques de deux appartements appartenant à MR et MR et évaluées respectivement à DA 15.024.000 et DA 21.120.000.
- Domicilier tous les contrats et conventions au niveau de notre banque.
- La centralisation du chiffre d'affaires au niveau de nos guichets.

TIZI OUZOU LE 11/02/2019

LE DIRECTEUR

Date de l'Entrée en Relations

Date de la Demande Initiale

Siège

**DESTINATAIRE**

**DEMANDE D'AUTORISATION  
 RENOUELEMENT - AUGMENTATION - DIMINUTION  
 DE CREDIT**

Succursale

Nom ou raison sociale  
 et forme de la Société et capital  
 Activité professionnelle  
 Domicile  
 N° d'immatriculation ou RC

N° DU COMPTE

INDICE D'ACTIVITE

MATRICULE SCAR

Formes de crédits

Autorisations en cours

Autorisations demandées

Utilisations

Montants

Echéances

Montants

Echéances

au .....

INTERETS

ESCOMPTE

COMMISSIONS

Tarif N°

Intérêts Créditeurs

Intérêts Débiteurs

Taux d'escompte

— sur Avals

— sur Cautions

**GARANTIES FOURNIES PAR LE CLIENT OU PAR DES TIERS**

QUANTITE

Nature des Garanties ou Désignation des Titres

COURS

MONTANT

**RECAPITULATION DE LA SITUATION IMMOBILIERE DU CLIENT**

DATES DES RELEVES

ENUMERATION SUCCINCTE DES IMMEUBLES

DATE DE

ESTIMATION DES

MONTANT DES

ECHEANCE

CADASTX

HYPOTH.

L'ESTIMATION.

IMMEUBLES

HYPOTHEQUES

**MOUVEMENT DU COMPTE (en milliers de dinars)**

MOUVEMENT DU COMPTE		MOIS	POSITIONS EXTREMES						DUREE DES PERIODES Créditrices	OBSERVATIONS
DEBIT	CREDIT		DATE	D/C	MINIMUM	DATE	D/C	MAXIMUM		

**MOUVEMENT D'ESCOMPTE (en milliers de dinars)**

Année	Montant cumulé des remises	Risques en cours au .....	Appréciation du papier
20			Montant
20			Qualité
20			Longueur
			% impayés

**MOUVEMENT D'AVALS ET D'OBLIGATIONS CAUTIONNEES**

Trimestre	Utilisation cumulée du trimestre		en cours		
	Aval	O.C.	échéance	Aval	O.C.

**Exposé de l'affaire**

1°) Indiquer éventuellement les modifications juridiques survenues dans la situation de l'affaire.

2°) S'il s'agit d'une première demande l'exposé doit énumérer :

- les membres du Conseil d'administration ou les principaux dirigeants
- les renseignements recueillis auprès de 3 sources d'information

3°) Se conformer au cavenas type de la demande de crédit (cf. circulaire n° 339) en respectant la disposition des titres suivants :

- origine de l'affaire
- Administration et modifications éventuelles
- objet du crédit
- moyens
- bilan
- activité
- Besoins et issue des crédits





Succursale

le

DESTINATAIRE	ECHÉANCE
--------------	----------

Votre demande de \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_

CREDIT ACCORDE	FORME	MONTANT	CONDITIONS	GARANTIES ET OBSERVATIONS

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

## Table des matières

---

Introduction général .....	01
Chapitre 1 : relation banque entreprise.....	04
Introduction.....	04
Section 1 : la banque.....	05
1. généralité sur les banques.....	05
1.1 définition de la banque.....	05
1.2 rôle de la banque.....	05
1.3 fonction de la banque.....	06
1.4 la clientèle de la banque.....	08
1.5 les services proposés par la banque .....	08
2. Le système bancaire algérien.....	09
2.1 La loi relative à la monnaie et au crédit.....	10
3. Le rôle des banques dans le paysage économique algérien.....	13
3.1 Le rôle de la banque centrale Algérienne .....	13
3.2 Le nouveau régime de la banque centrale d'Algérie.....	14
3.3 Les attributions de l'économie.....	14
3.4 Le refinancement des banques par la banque centrale.....	16
3.5 L'intégration de la banque centrale dans un processus de développement...16	
3.6 Le rôle des banques commerciales .....	17
Section 2 : Les PME, PMI Algériennes.....	18
1. Généralité sur les PME algériennes.....	18
1.1 Définition de la PME .....	18
1.2. Les courants d'analyse des PME.....	20
1.3. Les besoins et sources de financement des PME/PMI.....	21
1.3.1 Les besoins de financement.....	21
1.3.2 Les sources de financement.....	23

## Table des matières

---

Section 3 : Analyse de la relation banque entreprise .....	26
1. Cadre de la naissance de la relation entre la banque et la PME/PMI.....	27
2. Enjeux et défis du partenariat banque entreprise .....	27
3. Le rôle de l'Etat dans la relation banque entreprise.....	28
Conclusion .....	29
Chapitre II : le crédit d'investissement et la gestion des risques .....	31
Introduction .....	31
Section 1 : le crédit d'investissement destiné aux PME/PMI .....	31
1. Définition du crédit d'investissement.....	31
2. Les caractéristiques d'un crédit d'investissement.....	31
3. Les objectifs d'un crédit d'investissement .....	31
4. La relance du circuit.....	32
financier .....	
5. Les différents types du crédit d'investissement.....	32
6. Les différents dispositifs d'octroi de crédit initié par les banques public algériens.....	37
6.1. Les crédits relevant du cadre ANSEJ.....	37
6.2. Les crédits aux chômeurs promoteurs dispositif CNAC.....	37
7. Les crédits d'investissement après l'entrée des banques étrangères en Algérie.....	40
Section 2 : La gestion des risques liés au crédit d'investissement.....	42
2.1. Définition des risques de crédits.....	42
2.2. Les différents risques liés au crédit d'investissement.....	42
3. La gestion des risques de crédit d'investissement .....	43
3.1 Les garanties personnelles et réelles.....	43
3.2 Les garanties complémentaires et assimilées .....	45

## Table des matières

---

3.3. Analyse des risques .....	45
3.4. Les règles prudentielles en Algérie .....	46
Section 3 : Méthodologie d'analyse d'un crédit d'investissement.....	48
Conclusion .....	62
Chapitre 3 : Etude de cas pratique : BNA Tizi Ouzou.....	63
Introduction.....	63
Section 1 : présentation de la BNA .....	63
1.1. Historique de la BNA.....	63
1.2. Missions et objectifs de la BNA.....	65
1.3. Organisation de la BNA .....	66
Section 2 : Etude d'un dossier de demande du crédit d'investissement ... ..	71
2.1. Présentation de projet et du crédit d'investissement .....	71
2.2. Etude et évaluation du dossier du crédit d'investissement .....	72
2.3. Étude de la rentabilité économique et financière du projet d'investissement .....	72
Section 3 : la BNA durant la crise du COVID-19.....	97
3.1 Le contexte de la crise du COVID-19.....	97
3.2 Les mesures d'allégement et de prise en charge des dossiers de crédit d'investissement .....	97
3.3 Les mesures d'encouragement et de relance de la demande de crédit d'investissement .....	100
Conclusion .....	101
Conclusion générale .....	102

### **Bibliographie**

### **Liste des illustrations**

### **Liste des abréviations**

### **Table des matières**

## **Résumé :**

La Banque ,L'entreprise ,et l'investissement sont un trio indissociable dans une économie moderne , La Banque en tant qu'un intermédiaire financier entre des agents économique a capacité de financement et des agents économique a besoins de financement , les banques Algérienne ont été le fer de lance de tout les initiatives de développement économique a l'échelle local et national à l'ère de la mondialisation le système bancaire Algérien a lui aussi vu plusieurs réforme structurelle et législative afin de s'adapter aux changements mondiaux découlant de l'impact du capitalisme sur l'ensemble des économies mondiale quel que soit son poids et son volume.

L'entreprise pour son développement aura besoins du concours de la banque pour financer son exploitation et l'acquisition d'investissement, c'est dans ce contexte la que le crédit d'investissement prends naissance, ce type de crédit est un produit et service proposé par les banque, comme le crédit d'exploitation, crédit immobilier, crédit a la consommation ...etc.

Le Crédit d'investissement diffère d'une banque à l'autre , et dépend aussi du besoin spécifique de chaque entreprise , l'Etat Algérien dans le cadre des plans de développement lançaient pour endiguer le chômage des jeunes et relancer l'économie a initié plusieurs formules et dispositif d'aide a la création d'entreprise et le financement des investissement par le biais des banques public et les agences d'aide dédié a ces dispositifs.

Les crédits d'investissements comme tous les crédits comportent des risques, le banquier dans le processus d'octroi de crédit doit se conformer aux normes et règles prudentielles du législateur, et de la banque après avoir étudiier minutieusement l'aspect technico-économique du projet.

Durant l'année 2020 marquée par la pandémie et une crise mondiale sans précédent, plus grave et plus généraliser que celle de 2008 , le système financier mondiale a été touché de pleins fouet , l'économie mondiale a connue un ralentissement , l'économie national n'a pas été épargné , nous avons vu comme les banque Algérienne notamment la Banque National d'Algérie s'est adaptée à la crise en mettant en place des mesures d'allégement et de prise en charge des dossiers de crédit d'investissement et d'encouragement des entrepreneur et des société a investir malgré la crise.

L'octroi de crédit reste un acte de gestion d'une portée considérable pour la banque et l'entreprise, eu égard aux enjeux économique et financier qu'il génère, tant sur le plan de création de richesse et d'emploi que sur le plan du développement économique. C'est ainsi que les banques doivent faire objet d'un savoir faire et d'une maitrise globale des processus de gestion bancaire adoptés aux normes internationale.

**Summary:**

The Bank, the Company, and the investment are an inseparable trio in a modern economy, The Bank as a financial intermediary between economic agents with financing capacity and economic agents with financing needs, Algerian banks have been the spearhead of all economic development initiatives at the local and national level in the era of globalization the Algerian banking system has also seen several structural and legislative reforms in order to adapt to the global changes resulting from the impact of capitalism on all world economies regardless of its weight and volume.

The company for its development will need the assistance of the bank to finance its operation and the acquisition of investment; it is in this context that the investment credit originates, this type of credit is a product and service offered by banks, such as operating credit, real estate credit, consumer credit, etc.

The investment credit differs from one bank to another, and also depends on the specific need of each company, the Algerian State as part of the development plans launched to stem youth unemployment and revive the economy initiated several formulas and support system for business creation and investment financing through public banks and aid agencies dedicated to these systems.

Investment loans, like all loans, involve risks, the banker in the process of granting credit must comply with the prudential standards and rules of the legislator, and of the bank after having carefully studied the technical and economic aspect of the project. .